



# DOCUMENT

# D'OBJECTIF NATURA 2000

Site FR5402012

Plateau de Rochebonne

Annexe II: Recueil des éléments administratifs et techniques



Comité National des Pêches Maritimes et des  
Elevages Marins (CNP MEM)  
134 Avenue de Malakoff  
75116 Paris

**Photo de couverture :**

Yves Gladu – AAMP – Inventaires biologiques et analyse écologique de l'existant – Natura 2000 en mer – 2011.

Document d'objectifs du site FR5402012 *Plateau de Rochebonne*



# DOCUMENT

## D'OBJECTIF NATURA 2000

Site FR5402012

Plateau de Rochebonne

### SOMMAIRE

- Textes officiels
- Comptes rendus comités de pilotage
- Comptes rendus groupes de travail
- Avis du CSRPN
- Documents de communication



**- TEXTES OFFICIELS -**

## Façade maritime Atlantique

Secteur : DH\_ATL 09  
FR5402012

### Régions littorales :

Poitou-Charentes  
Pays de la Loire

### Départements littoraux :

Charente-Maritime  
Vendée

Superficie : 9 715 ha

### Statut des eaux :

- Eaux intérieures et territoriales françaises

### Statut des propriétés :

- Domaine public maritime

### Patrimoine naturel remarquable

Habitats d'intérêt communautaire : 1

Espèces d'intérêt communautaire : 2

### Principaux usages :

Activités maritimes et aériennes de service public, pêche professionnelle (arts dormants : filets, casiers, lignes ; arts traînants : chalut, drague), pêche récréative (embarquée, sous-marine), plaisance et nautisme, plongée sous-marine, sport de pleine nature

### Partenaires pour la gestion du site :

- Services de l'Etat
- Professionnels de la pêche, de l'aquaculture et du tourisme
- Organismes et associations scientifiques, ...

## PROJET DE RESEAU EUROPEEN NATURA 2000 EN MER

### Directive Habitats

## Plateau de Rochebonne



Photo A. L. Barillé (Biolittoral)

Site marin intégrant la partie nord du plateau de Rochebonne, situé au large de l'île de Ré. Ce plateau, caractérisé par des roches de hauts-fonds, est un haut fond hercynien (constitué de granit et schiste) important du socle continental sud-armoricain. Les fonds marins en périphérie du site sont des sédiments sableux à caillouteux au nord et à l'est et vaseux au sud et à l'ouest.

Le périmètre du site englobe les secteurs de hauts-fonds avec des récifs situés entre 3 et 5 m de profondeur et leurs tombants. Ces eaux de faibles profondeurs en mode exposé confèrent au site sa principale originalité du point de vue fonctionnel en hébergeant une biomasse importante, qui en fait un site de forte productivité primaire. Son intérêt fonctionnel est accru par la présence de zones récurrentes d'activité phytoplanctonique.

Bien que cette zone soit peu connue au niveau de la faune benthique, elle apparaît importante pour les mammifères marins (principalement le Dauphin commun), l'avifaune pélagique (pétrels, Puffin des Baléares, ...), les requins (Requin pèlerin) et son rôle halieutique. En effet, le plateau de Rochebonne est notamment une zone de frayère pour le bar. Dans la partie sud, en contrebas du tombant, l'habitat vaseux et sablo-vaseux constitue une zone de reproduction de la langoustine.

Les zones rocheuses sont typiques de l'habitat « roche infralittorale en mode exposé » de la façade atlantique, avec des Laminaires, qui, vu les particularités du site, sont présentes jusqu'à 40 m de profondeur. Les laminaires étant présentes tant que l'énergie lumineuse reste supérieure à 1 % de l'énergie présente en surface, la limpidité du secteur du plateau de Rochebonne permet leur développement à de telles profondeurs.

Ce site est fréquenté par des espèces de vertébrés menacés tels que le Globicéphale noir (*Globicephala melas*) et le Dauphin commun (*Delphinus delphis*). Potentiellement, le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) et le Marsouin commun (*Phocoena phocoena*) sont présents dans le secteur. L'Esturgeon d'Europe (*Acipenser sturio*) était anciennement bien représenté au niveau du plateau de Rochebonne. Le Requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*) est rencontré régulièrement sur ce plateau, des observations récentes ont mis en évidence un nombre d'individus élevé au dessus de ces hauts-fonds.

## Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Dans ce contexte patrimonial majeur qui concentre de nombreux usages (pêche, transport maritime, plaisance, activités de sports de pleine nature...), il est fondamental de développer des orientations de gestion, en concertation avec les acteurs, qui favorisent le bon état de conservation des habitats et des espèces.

Un comité de pilotage mis en place par le préfet maritime et les préfets de département réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site, dont les organisations socio-professionnelles. Ce comité suivra l'élaboration du document d'objectifs dont le but est de définir les préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des espèces et habitats marins d'intérêt communautaire concernés.

La poursuite d'acquisition de connaissances, l'information et la sensibilisation sont une priorité, notamment en impliquant les différents usagers et structures pouvant y participer.

La question des activités halieutiques professionnelles, des activités de pêche récréative, des activités nautiques pourront ainsi être mieux abordées par rapport aux enjeux de conservation et de gestion à partir d'une politique d'information et de sensibilisation adaptée.

Sans anticiper sur la phase de concertation, des usages et des pratiques respectueux des espèces pourront faire l'objet de contrats Natura 2000.

Par ailleurs, les projets pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site Natura 2000, devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences.

*In fine*, le maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces contribuera au maintien de la qualité des milieux et donc des activités tributaires d'une telle qualité (pêche, tourisme, activités récréatives, etc)..

L'existence dans ce secteur de la Zone de Protection Spéciale (Pertuis charentais – Rochebonne) et de l'extension du Site d'Intérêt Communautaire des pertuis charentais, doit conduire naturellement les opérateurs des sites à travailler de concert pour accroître la pertinence des mesures de gestion qui seront proposées.

Ces orientations, envisagées dans un cadre plus large et à partir d'objectifs complémentaires, en associant d'autres aires marines et d'autres acteurs pourraient également être déclinées à partir des outils définis par la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 définissant les catégories d'aires marines protégées.

## Liste et codes des habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats justifiant la désignation de la ZSC marine

La liste suivante fait état des habitats naturels qui figurent à l'annexe I de la directive Habitats et dont la présence significative justifie la désignation de la zone spéciale de conservation du réseau européen Natura 2000.

1170 : Récifs

La liste suivante fait état des espèces d'intérêt communautaire qui figurent à l'annexe IV de la directive Habitats.

Globicéphale noir (*Globicephala melas*)

Dauphin commun (*Delphinus delphis*)

## Bibliographie

Gastric-Fey, A., 1973. Hydraires et Bryozoaires infralittoraux du plateau continental sud armoricain. 1. Plateau de Rochebonne et l'île d'Yeu. *Cahier de Biologie Marine* **14** : 205-215.

Chasse, C. & Glémarec, M. 1976 – *Atlas du littoral français. Atlas des fonds meubles du plateau continental du Golfe de Gascogne. Cartes biosédimentaires*. Documentation originale accompagnant l'atlas papier, Document mis en ligne sur le site REBENT  
[http://www.ifremer.fr/rebent/Document/notices\\_carto/notice\\_atlas\\_golfe\\_gascogne.pdf](http://www.ifremer.fr/rebent/Document/notices_carto/notice_atlas_golfe_gascogne.pdf)

Hily, C., 1976. Ecologie benthique des pertuis charentais, Laboratoire d'Océanographie Biologique. Université de Bretagne Occidentale, Brest, pp. 236.

Lesueur, P. Carte de répartition des sédiments superficiels du plateau continental du golfe de Gascogne.

Les Cahiers d'Habitats, 2004. *Habitats côtiers, Natura 2000, Tome 2*. La documentation française, 399 p.

---

# NATURA 2000

## FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET  
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

---

### 1. IDENTIFICATION DU SITE

<i>1.1. TYPE</i>	<i>1.2. CODE DU SITE</i>	<i>1.3. DATE DE COMPILATION</i>	<i>1.4. MISE A JOUR</i>
G	FR5402012	200807	

*1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000*

CODE DE SITES NATURA 2000

FR5412026

*1.6. RESPONSABLE(S):*

DIREN Poitou-Charentes / S.P.N. - M.N.H.N.

*1.7. APPELLATION DU SITE:*

PLATEAU DE ROCHEBONNE

*1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:*

*DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:*

*DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:*

200807

*DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:*

*DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:*

---

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

W 2 28 4

W/E (Greenwich)

LATITUDE

46 12 4

### 2.2. SUPERFICIE (HA):

9715,00

### 2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

### 2.4. ALTITUDE (M):

MIN

-66

MAX

0

MOYENNE

-53

### 2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

NOM DE LA RÉGION

% COUVERT

FR515

Vendée

0

FR532

Charente-Maritime

0

Superficie marine non couverte d' une région NUTS

100

### 2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

Atlantique

Boreale

Continentale

Macaronesienne

Mediterranéeenne

---

### 3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

##### TYPES D' HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
1170	51,39	A	C	B	B

### **3.2. ESPECES**

***mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE***

***et***

***figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE***

***et***

***évaluation du site pour celles-ci***

**3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil****3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil****3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1349	Tursiops truncatus		C		C	B	C	B
1351	Phocoena phocoena		P		C	B	C	B

**3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil****3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil****3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil****3.2 g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

### 3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

GROUPE		NOM SCIENTIFIQUE	POPULATION	MOTIVATION				
B	M	A	R	F	I	P		
	M							
		Globicephala melas					C	C
	M							
		Delphinus delphis					C	C
	M							
		Stenella coeruleoalba					P	C
	M							
		Balaenoptera acurostrata					P	C
		R						
		Dermodochelys coriacea					C	C
		F						
		Cetorhinus maximus					P	C

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Mer, Bras de Mer	100
<b>Couverture totale</b>	<b>100 %</b>

### Autres caractéristiques du site

Site marin intégrant la partie nord du plateau de Rochebonne, situé au large de l'île de Ré. Les fonds marins en périphérie du site sont des sédiments sableux à caillouteux au nord et à l'est et vaseux au sud et à l'ouest.

### 4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Le plateau de Rochebonne est un haut fond hercynien (constitué de granit et schiste) important du socle continental sud-armoricain. Le périmètre du site englobe les secteurs de hauts-fonds situés dans la partie nord du plateau avec des récifs situés entre 3 et 5 m de profondeur et leurs tombants. Ces eaux de faible profondeur confèrent au site sa principale originalité du point de vue fonctionnel en hébergeant une biomasse algale importante, qui en fait un site de forte productivité primaire. Son intérêt fonctionnel est accru par la présence récurrente de zones de forte concentration phytoplanctonique. Les zones rocheuses du site sont typiques des roches infralittorales de la façade atlantique. La limpidité du secteur permet le développement des Laminaires, notamment *Laminaria hyperborea* et *L. ochroleuca*, à des profondeurs exceptionnelles, puisqu'elles sont observées jusqu'à 40 m de profondeur. Cette zone constitue la limite sud de l'aire de répartition de certaines de ces algues. Cette zone est relativement peu connue du point de vue de la faune benthique et pélagique. Elle est toutefois fréquentée régulièrement par le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) et le Marsouin commun (*Phocoena phocoena*) qui viennent s'y alimenter.

### 4.3. VULNERABILITE

Sur ce site marin, les facteurs d'altération potentielle sont de diverses origines :

- pollutions marines par les micro ou macropolluants dont les hydrocarbures : déversements accidentels et volontaires (rejet des huiles de vidange et résidus de fuel) ;
- macros-déchets d'origine plastique ingérés notamment par les tortues ;
- pratiques de pêches potentiellement dommageables pour certaines espèces animales par captures accidentelles ;
- collisions accidentelles.

### 4.4. DESIGNATION DU SITE

### 4.5. REGIME DE PROPRIETE

ETAT - Domaine public maritime

### 4.6. DOCUMENTATION

Castric-Fey, A., 1973. Hydraires et Bryozoaires infralittoraux du plateau continental sud armoricain. 1. Plateau de Rochebonne et l'île d'Yeu. Cahier de Biologie Marine 14 : 205-215.

Chasse, C. & Glémarec, M. 1976 - Atlas du littoral français. Atlas des fonds meubles du plateau continental du Golfe de Gascogne. Cartes biosédimentaires. ([http://www.ifremer.fr/rebent/Document/notices\\_carto/notice\\_atlas\\_golfe\\_gascogne.pdf](http://www.ifremer.fr/rebent/Document/notices_carto/notice_atlas_golfe_gascogne.pdf)).

Hily, C., 1976. Ecologie benthique des pertuis charentais, Laboratoire

d'Océanographie Biologique. Université de Bretagne Occidentale, Brest, pp. 236.  
Lesueur, P. Carte de répartition des sédiments superficiels du plateau  
continental du golfe de gascogne.

## **5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE**

### ***5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional***

### **5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES**

**désignés aux niveaux national ou régional:**

**désignés au niveau international:**

### **5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES**

## 6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

### 6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

#### IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
701	A B C	100	+ 0 -
200	A B C	50	+ 0 -
690	A B C	51	+ 0 -

#### IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

CODE	INTENSITÉ	INFLUENCE
200	A B C	+ 0 -
500	A B C	+ 0 -
621	A B C	+ 0 -

### 6.2. GESTION DU SITE

#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

#### GESTION DU SITE ET PLANS

Les activités de défense exercées sont en particulier :

- activités aériennes : patrouilles opérationnelles de surveillance aérienne, zones d'entraînement à très basse altitude, zone de survol pour les essais de missiles avec environnement électromagnétique potentiellement dense,
- activités de surface : patrouilles opérationnelles de surveillance nautique, transit, activité et mouillage de bâtiments militaires, zone de patrouille en liaison avec les essais de missiles, retombées possibles d'objets ou engins en cas de difficultés rencontrées lors des essais avec environnement électromagnétique potentiellement dense.
- activités sous-marines : émissions sonar, zone d'activités sous-marine,
- action de l'état en mer : opérations de déminage et points de dépose et destruction d'explosifs.

Plus généralement, les espaces marins inclus dans le périmètre du site sont mobilisés pour assurer la protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique. Les activités de défense, d'assistance et de sauvetage, de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer ne pourront pas être remises en cause par cette mesure de classement.

La prérennisation des missions précitées ne devra pas être remise en cause.

## 7. CARTE DU SITE

### *Carte physique*

<i>N° NATIONAL DE LA CARTE</i>	<i>ECHELLE</i>	<i>PROJECTION</i>	<i>DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)</i>
SHOM 7069	150000	Mercator (WGS84)	
SHOM 7070	150000	Mercator (WGS84)	

*(\*) Référence à l'existence de données numérisées*

*Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):*

## 8. DIAPOSITIVES

## **4. DESCRIPTION DU SITE**

### 4.7. HISTORIQUE



REÇU LE 13 AVR. 2010

**Le préfet maritime de l'Atlantique**  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° 34 du 6 avril 2010

portant création et composition du comité de pilotage du document d'objectifs du site Natura 2000 FR5402012  
«Plateau de Rochebonne»

- Vu la directive 92/403/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
- Vu la proposition de site d'importance communautaire à la commission européenne du 31 octobre 2008 ;
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-1 à L 414-6 et R 414-1 à R 414-24 ;
- Vu le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la décision n°2010/43/UE de la Commission européenne en date du 22 décembre 2009.

Sur proposition de l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'Etat en mer ;

#### **ARRETE**

**Article 1 :** Un comité de pilotage est créé pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR5402012 intitulé «Plateau de Rochebonne».

**Article 2 :** Sa composition est fixée ainsi qu'il suit :

#### **Collège des administrations d'Etat et autres établissements et organismes publics :**

- M le préfet maritime de l'Atlantique ou son représentant
- M. le préfet de région des Pays-de-la-Loire, préfet de Loire-Atlantique ou son représentant
- M. le préfet de région de Poitou-Charentes, préfet de la Vienne ou son représentant
- M. le préfet de département de Charente-Maritime ou son représentant
- M. le préfet de département de la Vendée ou son représentant
- M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire ou son représentant
- M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes ou son représentant
- M. le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique / Manche Ouest ou son représentant
- M. le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique ou son représentant
- MM. le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime et le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral, ou leurs représentants
- MM. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée et le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral, ou leurs représentants
- M. le commandant de la zone maritime Atlantique ou son représentant
- M. le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ou son représentant
- M. le directeur du muséum national d'histoire naturelle ou son représentant
- M. le directeur de l'agence des aires marines protégées ou son représentant
- M. le directeur de la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin Pertuis-Guironde ou son représentant

### Collège des collectivités territoriales

- M. le président du conseil régional des Pays-de-la-Loire ou son représentant
- Mme la présidente du conseil régional de Poitou-Charentes ou son représentant
- M. le président du conseil général de la Vendée ou son représentant
- M. le président du conseil général de Charente-Maritime ou son représentant
- M. le président de l'association des maires de la Vendée ou son représentant
- M. le président de l'association des maires de la Charente-Maritime ou son représentant

### Collège des socio professionnels et usagers

- M. le directeur du comité consultatif régional Sud ou son représentant
- M. le président du comité national des pêches et des élevages marins ou son représentant
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne ou son représentant
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins des Pays-de-la-Loire ou son représentant
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Poitou-Charentes ou son représentant
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins d'Aquitaine ou son représentant
- M. le président d'un comité local des pêches et des élevages marins du Morbihan ou son représentant
- M. le président d'un comité local des pêches et des élevages marins de Vendée ou son représentant
- M. le président d'un comité local des pêches et des élevages marins de Loire-Atlantique ou son représentant
- M. le président d'un comité local des pêches et des élevages marins de Charente-Maritime ou son représentant
- M. le président d'un comité local des pêches et des élevages marins de la région Aquitaine ou son représentant
- M. le président de l'union nationale des associations de navigateurs ou son représentant
- M. le président du comité national de la fédération française des pêcheurs en mer ou son représentant
- M. le président de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France ou son représentant
- M. le président d'armateurs de France ou son représentant
- M. le président de la fédération française d'études et de sports sous-marins ou son représentant
- M. le directeur du grand port maritime de la Rochelle ou son représentant

### Collège des associations de protection de l'environnement et des experts

- M. le président de « Greenpeace France » ou son représentant
- M. le président de WWF France ou son représentant
- M. le président de « France Nature Environnement » ou son représentant
- M. le président de l'association « Robin des Bois » ou son représentant
- M. le président de la ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant
- M. le responsable du centre de recherche sur les mammifères marins de la Rochelle ou son représentant
- M. le président directeur général de l'aquarium de la Rochelle ou son représentant
- M. le directeur du centre de la mer de Biarritz ou son représentant
- M. le directeur de la station de biologie marine de Concarneau ou son représentant
- M. le directeur de l'institut du littoral et de l'environnement et sociétés (LIENS) de l'université de La Rochelle ou son représentant
- L'opérateur de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 ZPS « Pertuis charentais - Rochebonne » rejoindra ce comité après sa désignation.

**Article 3 :** La présidence du comité est assurée par le préfet maritime de l'Atlantique ou son représentant.  
Le secrétariat est assuré par la préfecture maritime de l'Atlantique.

**Article 4 :** Le comité de pilotage se réunit en tant que de besoin, sur convocation de son président. Il peut décider d'inviter toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

**Article 5 :** Le préfet maritime de l'Atlantique, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique, Manche Ouest et le directeur interrégional de la mer Sud Atlantique le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Charente-Maritime et de Vendée.

Fait à Brest, le 6 avril 2010

**Le préfet maritime de l'Atlantique**

**Anne-François de SAINT SALVY**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. F. de Saint Salvy', written in a cursive style.



PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le 19 décembre 2012



Division « action de l'Etat en mer »

ARRETE N° 2012/ 163

Portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 5402012 « Plateau de Rochebonne » (site d'importance communautaire).

Le préfet maritime de l'Atlantique

VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU décision de la Commission Européenne en date du 16 novembre 2012 arrêtant une sixième liste de sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

VU Le code de l'environnement, notamment ses articles L 414-1 à L 414-7 et R 414-9 à R 414-9-7 ;

VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004, relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 34 du 06 avril 2010 portant création et composition du comité de pilotage du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 5402012 « Plateau de Rochebonne » ;

VU Les travaux du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 5402012 « Plateau de Rochebonne », et notamment sa réunion de validation du document d'objectifs du 13 novembre 2012 ;

VU L'accord du commandant de la zone maritime de l'Atlantique en date du 07 décembre 2012 ;

**SUR PROPOSITION** de l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'Etat en mer ;

**ARRETE**

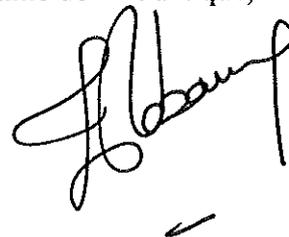
Article 1<sup>er</sup> : Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR 5402012 « Plateau de Rochebonne », annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2 : Les orientations de gestion et les mesures contenues dans le document d'objectifs ainsi approuvées, et destinées à conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et

de flore sauvages qui ont justifié la délimitation du site, trouvent à s'appliquer sur l'ensemble de l'espace marin inclus constituant le site Natura 2000 FR 5402012 « Plateau de Rochebonne ».

- Article 3 : Le document d'objectifs ainsi approuvé est tenu à la disposition du public à la préfecture de région des Pays-de-la-Loire, à la préfecture de région de Poitou-Charentes, à la préfecture de la Charente-Maritime, à la préfecture de la Vendée, auprès des services de la Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique – Manche Ouest, auprès des services de la Direction Interrégionale de la Mer Sud Atlantique, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-la-Loire, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée ainsi que dans les collectivités territoriales suivantes : conseil régional de Poitou-Charentes, conseil régional des Pays-de-la-Loire, conseil général de Charente –Maritime et conseil général de la Vendée.
- Article 4 : L'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'Etat en mer , le directeur interrégional de la Mer Nord Atlantique – Manche Ouest, le directeur interrégional de la Mer Sud Atlantique, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Charente-Maritime et de la Vendée.

Le vice-amiral d'escadre Jean-Pierre Labonne  
préfet maritime de l'Atlantique,



## DIFFUSION

- le préfet de région des Pays-de-la-Loire, préfet de Loire-Atlantique
  - le préfet de région de Poitou-Charentes, préfet de la Vienne
  - le préfet de département de Charente-Maritime
  - le préfet de département de la Vendée
  - le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire
  - le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
  - le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique
  - le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
  - le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime
  - le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
  - le commandant de la zone maritime Atlantique
  - le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
  - le directeur du muséum national d'histoire naturelle
  - le directeur de l'agence des aires marines protégées
  - le directeur de la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin Pertuis-Gironde
  - le président du conseil régional des Pays-de-la-Loire
  - la présidente du conseil régional de Poitou-Charentes
  - le président du conseil général de la Vendée
  - le président du conseil général de Charente-Maritime
  - le président de l'association des maires de la Vendée
  - le président de l'association des maires de la Charente-Maritime
  - le président du comité national des pêches et des élevages marins
  - le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne
  - le président du comité régional des pêches et des élevages marins des Pays-de-la-Loire
  - le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Poitou-Charentes
  - le président du comité régional des pêches et des élevages marins d'Aquitaine
  - le président de l'union nationale des associations de navigateurs
  - le directeur du comité consultatif régional Sud
  - le président du comité national de la fédération française des pêcheurs en mer
  - le président de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
  - le président d'armateurs de France
  - le président de la fédération française d'études et de sports sous-marins
  - le directeur du grand port maritime de la Rochelle
  - le président de « Greenpeace France »
  - le président de WWF France
  - le président de « France Nature Environnement »
  - le président de l'association « Robin des Bois »
  - le président de la ligue pour la protection des oiseaux
  - le responsable du centre de recherche sur les mammifères marins de la Rochelle
  - le président directeur général de l'aquarium de la Rochelle
  - le directeur du centre de la mer de Biarritz
  - le directeur de la station de biologie marine de Concarneau
  - le directeur de l'institut du littoral et de l'environnement et sociétés (LIENS) de l'université de La Rochelle
- 
- AEM : EML – RDO (pour insertion sur le site internet de la préfecture maritime de l'Atlantique)  
– SEC/AEM)
  - Archives (3.1.1)

**- COMITES DE PILOTAGE -**



REÇU LE 3 AVR. 2010

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Dossier suivi par : Michel Boutet  
Tél. : 02.98.37.75.21 / Fax : 02.98.22.13.19  
Courriel : michel.boutet@premar-atlantique.gouv.fr

Le 6 avril 2010

Le préfet maritime de l'Atlantique

à

Liste des destinataires in fine

**Objet** : Installation du comité de pilotage du site Natura 2000 FR5402012  
«Plateau de Rochebonne» désigné au titre de la directive «Habitats».

**P.jointe** : Arrêté de composition du comité de pilotage du site Natura 2000  
«Plateau de Rochebonne» désigné au titre de la directive «Habitats».

Dans le cadre de la poursuite de la mise en oeuvre du réseau Natura 2000 en mer, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion d'installation du comité de pilotage du site d'importance communautaire «Plateau de Rochebonne» désigné au titre de la directive «Habitats».

**A l'espace ENCAN à la Rochelle, le jeudi 22 avril 2010, à partir de 10 h 00.**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation de la démarche et des sites Natura 2000 par la DREAL Poitou-Charentes ;
2. Désignation de la structure porteuse et opérateur en charge de l'élaboration du document d'objectif du site sur proposition du comité de pilotage en application de l'article R414-9-3 du code de l'environnement.
3. Détermination d'un échéancier.

Vous voudrez bien nous confirmer votre participation au moyen du bordereau ci-joint.

Le préfet maritime de l'Atlantique  
par ordre, le commissaire en chef de 1<sup>ère</sup> classe François Martineau  
Chef de la division « action de l'Etat en mer »



## Destinataires

### Collège des administrations d'Etat et autres établissements et organismes publics :

- M. le préfet de région des Pays-de-la-Loire, préfet de Loire-Atlantique
- M. le préfet de région de Poitou-Charentes, préfet de la Vienne
- M. le préfet de département de Charente-Maritime
- M. le préfet de département de la Vendée
- M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire
- M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
- M. le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique
- M. le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- M. le commandant de la zone maritime Atlantique
- M. le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- M. le directeur du muséum national d'histoire naturelle
- M. le directeur de l'agence des aires marines protégées
- M. le directeur de la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin Pertuis-Gironde

### Collège des collectivités territoriales

- M. le président du conseil régional des Pays-de-la-Loire
- Mme la présidente du conseil régional de Poitou-Charentes
- M. le président du conseil général de la Vendée
- M. le président du conseil général de Charente-Maritime
- M. le président de l'association des maires de la Vendée
- M. le président de l'association des maires de la Charente-Maritime

### Collège des socioprofessionnels et usagers

- M. le président du comité national des pêches et des élevages marins
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins des Pays-de-la-Loire
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Poitou-Charentes
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins d'Aquitaine
- M. le président de l'union nationale des associations de navigateurs
- M. le directeur du comité consultatif régional Sud
- M. le président du comité national de la fédération française des pêcheurs en mer
- M. le président de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
- M. le président d'armateurs de France
- M. le président de la fédération française d'études et de sports sous-marins
- M. le directeur du grand port maritime de la Rochelle

### Collège des associations de protection de l'environnement et des experts

- M. le président de « Greenpeace France »
- M. le président de WWF France
- M. le président de « France Nature Environnement »
- M. le président de l'association « Robin des Bois »
- M. le président de la ligue pour la protection des oiseaux
- M. le responsable du centre de recherche sur les mammifères marins de la Rochelle
- M. le président directeur général de l'aquarium de la Rochelle
- M. le directeur du centre de la mer de Biarritz
- M. le directeur de la station de biologie marine de Concarneau
- M. le directeur de l'institut du littoral et de l'environnement et sociétés (LIENS) de l'université de La Rochelle

## Copies extérieures

Préfecture maritime Atlantique  
ADJ/AEM-CDIV/AEM-LITTORAL





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

### **Compte rendu de la réunion d'installation du comité de pilotage Natura 2000**

#### **du site N° FR5402012 désigné au titre de la directive « Habitats »**

#### **« Plateau de Rochebonne »**

**La Rochelle - 22 avril 2010**

Le préfet maritime de l'Atlantique introduit la séance et remercie le secrétaire général de la préfecture de Charente Maritime de bien vouloir assister à cette réunion. Il développe ensuite les raisons conduisant à mettre en place dès à présent le comité de pilotage (COFIL) et à démarrer rapidement les travaux sur le site d'importance communautaire (SIC) Plateau de ROCHEBONNE. Il s'agit d'un site particulier en raison de son périmètre situé en totalité en zone économique exclusive (ZEE). Or, cela a des implications juridiques particulières. Les mesures de gestion du site devront par exemple être soumises à la Commission européenne, et la présence de navires de pêche appartenant à d'autres Etats membres devra être prise en considération.

Dans la perspective de devoir désigner de nouveaux sites en ZEE, il s'agit donc d'un site expérimental essentiel pour l'Etat à ce stade de la constitution du réseau Natura 2000 en mer.

Enfin, le temps nécessaire à la gestation du parc naturel marin Pertuis-Gironde et à la définition de son périmètre ne sont pas forcément compatibles avec l'échéancier Natura 2000. Or, il est essentiel de respecter les échéances imposées par l'UE sur la majeure partie des sites désignés.

A propos de Natura 2000 le préfet maritime, saisit l'occasion de revenir sur les critiques qui ont pu être formulées à l'époque, sur la rapidité de la désignation des sites. Il précise que la véritable phase de concertation commence en définitive maintenant au sein des comités de pilotage.

Il conclut enfin en précisant que les études nécessaires à la connaissance du site Plateau de Rochebonne sont incluses dans le programme des études qui seront réalisées dans le cadre de la mission d'étude du projet de parc naturel marin (PNM). La présence de M. François Colas, chef de la mission d'étude, représentant l'agence des aires marines protégées témoigne de cette volonté de l'Etat de mener de façon cohérente les deux processus.

environnementaux et des activités s'exerçant à cette échelle, arrêtée par les préfets et préfets maritimes viendra compléter les listes nationales.

Un second décret va être prochainement adopté. Il concernera les activités qui ne sont soumises à aucun régime administratif existant mais qui devront cependant faire là encore l'objet d'une étude d'incidences. Là encore, la liste adoptée sera arrêtée par les préfets sur la base des propositions d'activités citées dans ce second décret. Ainsi, trois listes devront être créées : une nationale correspondant à l'ensemble du territoire et deux locales, une relative aux activités soumises à un régime existant et la seconde pour lesquelles un régime propre à Natura 2000 est créé.

**M. Marion** termine ce complément d'information en ajoutant que d'autres dispositifs européens viennent s'ajouter aux mesures Natura 2000, notamment les dispositifs généraux encadrant la réalisation des études d'impacts. Il convient donc de maîtriser les impacts des activités humaines sur les sites Natura 2000 afin de parvenir à instaurer un réel développement durable.

La France se doit de compléter son dispositif juridique car elle est sous le coup d'une condamnation de la CJUE, avec le risque, si les délais de mise en conformité du droit français impartis par la CJUE ne sont pas respectés, d'astreintes journalières particulièrement élevées qui pourraient être demandées.

**M. Marion** souligne que le DOCOB est une des pièces maitresse de la mise en œuvre de Natura 2000.

**Le préfet maritime** expose le fait qu'en mer, de nombreuses activités humaines, au titre de la loi sur l'eau, sont déjà couvertes par le régime d'évaluation des incidences, et ce dans l'ensemble de la ZEE. Ainsi, la pose de câbles, l'implantation d'éoliennes, l'extraction de granulats, l'immersion des déblais de dragage sont des activités soumises à études d'impact et donc à études d'incidence.

Dans le cadre du nouveau régime qui va se mettre en place, des nouvelles activités seront effectivement soumises à études d'incidence. Il appartiendra aux préfets de constituer ces listes s'ils identifient le besoin de compléter les listes nationales fixées par décret. Les listes viendront compléter les éléments contractuels des DOCOB.

Des plaquettes, réalisées par le MEEDDM, relatives à l'évaluation des incidences sont mises à disposition des membres du comité de pilotage.

**Mme Chevrier** termine sa présentation sur les modalités de désignation de l'opérateur en précisant que celui-ci devra répondre au cahier des charges qui lui sera transmis par la DREAL.

**Le préfet maritime** rappelle à ce sujet que les candidats doivent être en capacité de prendre en compte tous les enjeux et ne pas défendre leurs intérêts propres, mais les enjeux du site. Les frais engagés dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs seront pris en charge par l'Etat (DREAL). Le chargé de mission devra travailler avec l'équipe du projet de parc naturel marin Pertuis-Gironde. L'agence des aires marines protégées fournira les données scientifiques conformément à une note-circulaire qui devrait paraître prochainement.

Avant d'examiner les candidatures, le préfet maritime demande si les membres du comité de pilotage souhaitent poser des questions sur l'exposé qui a été présenté, obtenir des précisions ou formuler des observations sur le comité de pilotage.

**M. Nicol**, représentant de la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) s'interroge sur l'utilité de créer le comité de pilotage du site « Plateau de Rochebonne » alors que le projet de parc marin est

**Mme Chevrier**, pour les aspects relatifs aux études scientifiques, répond que dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, chaque phase sera discutée en groupe de travail et dans le cadre du comité de pilotage. Leurs membres pourront proposer des corrections le cas échéant. Mme Chevrier précise que les données scientifiques devraient être disponibles d'ici un an. Par ailleurs, elle rappelle que l'inventaire biologique des habitats marins patrimoniaux, faisant l'objet du marché national lancé par l'AAMP fera l'objet d'un encadrement et d'un suivi scientifique et technique régulier.

**Le préfet maritime** intervient sur le contrôle en exposant le fait que toute la ZEE fait déjà l'objet d'une étroite surveillance par les moyens de l'Etat dans le cadre de l'action de l'Etat en mer. Cependant il n'est pas à exclure, en fonction du travail qui sera réalisé, qu'un renforcement des contrôles sur ce site soit demandé en fonction des mesures de gestion qui seront proposées.

**M. Blaise** représentant de la fédération française d'études et de sport sous-marins demande comment le périmètre du site a été défini.

**Le préfet maritime** indique que les sites ont été désignés en fonction des données scientifiques disponibles. Il indique que Natura 2000 n'impose pas de tout classer. La constitution du réseau ne vise pas l'exhaustivité mais la représentativité. Il importe de créer un réseau cohérent de sites, couvrant une portion représentative des différentes espèces ou habitats à préserver.

De même, les PNM n'ont pas vocation à être étendus à toute la mer territoriale et à toute la ZEE. Les bonnes pratiques pourront être expérimentées dans ces sites ou dans ces PNM et transposées, après avoir été testées, dans l'ensemble de la ZEE.

**Mme Chevrier** ajoute que le périmètre d'un site n'est pas figé et qu'il est possible pour l'opérateur, au vu des résultats scientifiques de proposer le cas échéant à l'Etat, de modifier le périmètre en fonction des résultats des études menées. Les modifications de périmètres se basent sur des critères scientifiques. Elle indique par ailleurs que le diagnostic écologique qui va être mené concerne une zone d'étude plus large que le périmètre du site, sachant que seule la partie nord-est du plateau de Rochebonne est incluse dans le périmètre du site.

**Le préfet maritime** ajoute que les abords d'un site Natura 2000, particulièrement en mer où le milieu est transverse, ne sont pas des secteurs où les activités humaines pourront être déployées sans étude d'incidence. Dans ces secteurs, des études d'incidence devront aussi être menées afin de prouver que les activités projetées ne comportent pas d'impacts pour le site lui-même.

**M. Blaise**, explique que plusieurs zones très riches sont en limite du site, notamment au Sud et à l'Ouest de celui-ci.

**Mme Nithart** s'associe à cette interrogation afin d'être certaine que le site puisse être modifié pour mieux tenir compte le cas échéant des enjeux du site.

**Le préfet maritime** assure que ces éléments seront pris en compte dans l'étude.

**M. Marion** indique qu'à terre, de telles modifications de périmètre ont déjà eu lieu, notamment pour inclure la problématique des bassins versants.

**M. Blaise**, représentant de la fédération française d'études et de sport sous-marins prend bonne note de cette possibilité.

**Le préfet maritime** passe ensuite à l'appel des candidatures.

**M. Patrice Blaise** représentant de la fédération française d'études et de sports sous-marins témoigne de la même volonté de travailler en étroite coopération avec le CNPMMEM, en précisant que les plongeurs peuvent aider à améliorer la connaissance en commun avec les autres acteurs sur ce site.

**M. François Colas**, chef de la mission d'étude pour le projet de PNM Pertuis-Gironde, précise également que la mission apportera son aide au CNPMMEM en mettant à disposition les connaissances qui seront acquises dans le cadre des différents appels d'offre.

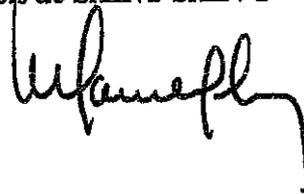
Le préfet maritime demande si des membres du comité de pilotage souhaitent formuler d'autres observations.

Le président, en l'absence d'autres remarques, retient la candidature du CNPMMEM, et précise que la prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra avant un semestre et aura pour objet de présenter le chargé de mission et le calendrier de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet maritime, après avoir remercié les membres du comité de pilotage de leur participation, lève la séance.

**Le préfet maritime de l'Atlantique**

**Anne-François de SAINT SALVY**



PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le 23 septembre 2010  
N° 2 - 36485 - 2010 PREMAR ATLANT/AEM/NP



Division « action de l'Etat en mer »

Bureau environnement/littoral

Dossier suivi par :

M. Michel Boutet

Téléphone : 02.98.37.75.21

Fax : 02.98.22.13.19

E-mail :

michel.boutet@premar-atlantique.gouv.fr

Le vice-amiral d'escadre Anne-François de Saint Salvy  
préfet maritime de l'Atlantique

à

destinataires in fine

Objet : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné au titre de la directive « Habitat » FR5402012 «Plateau de Rochebonne».

La seconde réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 FR5402012 «Plateau de Rochebonne» initialement prévue le 30 septembre prochain doit être reportée.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous inviter à cette réunion qui se tiendra :

**le mercredi 13 octobre 2010 à 16h00 à l'Espace Encan à la Rochelle.**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Elaboration du document d'objectifs :
  - présentation de la démarche par l'opérateur,
  - exposé des méthodologies d'acquisition de données de terrain dans le cadre du diagnostic écologique par Créocéan.
2. Calendrier prévisionnel d'élaboration du document d'objectifs.

Vous voudrez bien me confirmer votre participation au moyen du bordereau ci-joint.

Destinataires

et : Voir in fine

Copies

## **Invitation adressée par voie électronique.**

### **Destinataires**

#### **Collège des administrations d'Etat et autres établissements et organismes publics :**

- M. le préfet de région des Pays-de-la-Loire, préfet de Loire-Atlantique
- M. le préfet de région de Poitou-Charentes, préfet de la Vienne
- M. le préfet de département de Charente-Maritime
- M. le préfet de département de la Vendée
- M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire
- M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
- M. le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique
- M. le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- M. le commandant de la zone maritime Atlantique
- M. le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- M. le directeur du muséum national d'histoire naturelle
- M. le directeur de l'agence des aires marines protégées
- M. le directeur de la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin Pertuis-Gironde

#### **Collège des collectivités territoriales**

- M. le président du conseil régional des Pays-de-la-Loire
- Mme la présidente du conseil régional de Poitou-Charentes
- M. le président du conseil général de la Vendée
- M. le président du conseil général de Charente-Maritime
- M. le président de l'association des maires de la Vendée
- M. le président de l'association des maires de la Charente-Maritime

#### **Collège des socioprofessionnels et usagers**

- M. le président du comité national des pêches et des élevages marins
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins des Pays-de-la-Loire
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Poitou-Charentes
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins d'Aquitaine
- M. le président de l'union nationale des associations de navigateurs
- M. le directeur du comité consultatif régional Sud
- M. le président du comité national de la fédération française des pêcheurs en mer
- M. le président de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
- M. le président d'armateurs de France
- M. le président de la fédération française d'études et de sports sous-marins
- M. le directeur du grand port maritime de la Rochelle

#### **Collège des associations de protection de l'environnement et des experts**

- M. le président de « Greenpeace France »
- M. le président de WWF France
- M. le président de « France Nature Environnement »
- M. le président de l'association « Robin des Bois »
- M. le président de la ligue pour la protection des oiseaux
- M. le responsable du centre de recherche sur les mammifères marins de la Rochelle
- M. le président directeur général de l'aquarium de la Rochelle
- M. le directeur du centre de la mer de Biarritz
- M. le directeur de la station de biologie marine de Concarneau
- M. le directeur de l'institut du littoral et de l'environnement et sociétés (LIENS) de l'université de La Rochelle

### **Copies intérieures**

Préfecture maritime Atlantique  
ADJ/AEM-CDIV/AEM-LITTORAL-SEC/AEM-Archives (3.8.4.)

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE  
DU SITE NATURA 2000

«PLATEAU DE ROCHEBONNE»  
AU TITRE DE LA DIRECTIVE "HABITATS"

A L'ESPACE ENCAN A LA ROCHELLE

Le mercredi 13 octobre 2010 à 16 h 00

*FICHE REPONSE PARTICIPANT*

*(merci de bien vouloir renseigner toutes les rubriques)*

Madame / Monsieur

Fonction .....

Structure.....

Téléphone.....Télécopie.....

Courriel .....

participera à la réunion.....

ne participera pas à la réunion.....

sera représenté par .....  
(nom, prénom, fonction)

\*\*\*

Fiche à retourner avant le mercredi 6 octobre 2010

-par fax au 02 98 22 13 19

-par mail [michel.boutet@premar-atlantique.gouv.fr](mailto:michel.boutet@premar-atlantique.gouv.fr)

-par téléphone au 02.98.37.75.21

## **Compte rendu du second comité de pilotage du site Natura 2000**

**« Plateau de Rochebonne » - La Rochelle - Mercredi 13 octobre 2010**

(la liste des présents est jointe en annexe)

Le préfet maritime introduit la séance en rappelant que le site du Plateau de Rochebonne est le premier site au-delà des 12 milles pour lequel l'élaboration du document d'objectifs est lancée.

**Le bureau d'étude Créocéan**, qui a été retenu pour réaliser la cartographie des habitats sur cette zone dans le cadre de l'appel d'offres engagé par l'Agence des aires marines protégées portant sur la cartographie des habitats des sites Natura 2000, présentera la méthodologie qui sera employée et les campagnes qui ont déjà été réalisées.

Il précise que le chargé de mission sera prochainement recruté par un jury composé de représentants du comité national des pêches et des élevages marins mais également de représentants de l'Etat. L'opérateur garde la prééminence dans le choix du candidat car celui-ci sera son employé. Cependant, les représentants de l'Etat pourront user d'un droit de veto lors de ce recrutement le cas échéant.

Il rappelle que les délais pour réaliser le document d'objectifs sont serrés (20 mois), même si le site est plus restreint que d'autres sites Natura 2000 marins. L'opérateur pourra d'ailleurs proposer une extension du site, qui sera soumise au comité de pilotage.

**M. Dachicourt**, Président du comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM), a rappelé que ce projet tient beaucoup à cœur des professionnels.

**Mme Perrine Ducloy** (chargée de mission au CNPMM) à l'issue de cette introduction, présente la démarche de l'opérateur (présentation jointe en annexe), en insistant notamment sur les points suivants :

- La démarche d'élaboration du document d'objectif (DOCOB) est basée sur la concertation,
- Trois groupes de travail différents auront pour but de débattre des éléments concrets à introduire dans le DOCOB, alors que le COPIL doit valider les différents éléments. Si la participation au COPIL est limitée aux membres listés dans l'arrêté préfectoral de désignation, la participation aux groupes de travail est ouverte à tous, qu'ils soient membres ou non du copil.
- Un chargé de mission sera embauché pendant 20 mois pour animer la réflexion.

Elle clôt sa présentation en indiquant que la démarche consistant à agréger les connaissances empiriques aux études commandées sur le site par l'AAMP et réalisées par CREOCEAN, n'a pas été retenue.

**M. Sébastien Chauvet**, du CLPMM de l'île d'Yeu intervient pour dire qu'il trouve dommage de ne pas mettre à contribution les observations tout au long de l'année des personnes travaillant sur le site du plateau de Rochebonne.

**Mme Fanny Brivoal**, chargée de mission au comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMM) des Pays-de-la-Loire tient à ajouter au débat l'expérience du chargé de mission du site plateau du Four, pour lequel le CRPMM est opérateur et qui pourrait servir ici. En effet, ce chargé de mission a élaboré une méthode participative d'associations de l'ensemble des membres du comité de pilotage mais aussi des usagers du site pour récupérer des observations empiriques, tout en couplant cette démarche avec la nécessité d'un inventaire conduit par des scientifiques.

**Mme Chevrier**, chargée de mission à la direction régionale de l'aménagement, du logement et de l'environnement (DREAL) de Poitou-Charentes précise que le bureau d'étude CREOCEAN a été retenu par l'agence des aires marines protégées (AAMP), dans le cadre d'un marché national, pour réaliser la cartographie des habitats dans ce secteur ainsi que celle des habitats d'espèces. A ce titre, la réalisation du diagnostic écologique se base sur l'acquisition de données selon des stratégies d'échantillonnage et des protocoles scientifiques permettant de répondre aux attentes européennes.

Dans ce cadre, l'acquisition de données par les usagers du site peut apparaître comme redondante à cette étape de l'élaboration du document d'objectifs en matière d'acquisition de données et leur analyse est particulièrement délicate. En revanche, elle précise que les données existantes seront prises en compte et qu'il serait intéressant de réfléchir lors de la définition des actions à l'implication future et à la mobilisation des connaissances empiriques suite à la mise en place de protocoles adaptés et de documents d'information sur la détermination d'espèces.

**M. le préfet maritime** intervient pour arbitrer ces échanges en partageant les propos de Mme Chevrier sur l'importance de ne pas créer de redondance et de ne pas laisser le chargé de mission perdre du temps en se lançant dans une démarche parallèle d'acquisitions de données en définitive déjà récoltées par ailleurs.

En revanche soulignant l'importance de la participation des acteurs à l'élaboration de la connaissance générale du site tant du point de vue des espèces rencontrées que des usages déployés, il demande à ce que les membres du comités de pilotage et les membres des groupes de travail, puissent apporter librement leurs contributions dans ces domaines, en compléments des études menées. Il retient pour exemple l'intervention du représentant des plongeurs lors du premier comité de pilotage du 22 avril dernier, demandant, au vu de ses connaissances, la prise en compte de la partie Sud Ouest du site du Plateau de Rochebonne, qui est aussi, au vu des plongées effectuées, un secteur particulièrement riche et homogène *a priori* avec le secteur désigné au Nord-Est.

A l'issue de ces premiers échanges, **M. Philippe Guibert, du bureau d'études Créocéan**, présente les premiers résultats des études menées sur le site du « Plateau de Rochebonne ». Il précise que ces travaux ont été réalisés dans le cadre du marché national de réalisation de l'état initial des sites Natura 2000 dont est chargé l'AAMP par l'administration centrale. Le site Natura 2000 du plateau de Rochebonne fait partie du lot n°2 de l'appel d'offres qui porte sur tous les sites Natura 2000 au large des côtes charentaises et l'Estuaire de la Gironde. Il présente également la carte du site d'étude.

**M. Marion**, chef du service nature, eau, sites et paysages, de la DREAL Poitou-Charentes, précise que sur la carte présentée, le site Natura 2000 désigné au titre de la directive « Habitat », initialement (premier site Pertuis-Gironde) s'étend bien jusqu'à la côte.

**M. Guibert** du bureau d'étude indique que la mission a démarré en juin 2010 et que la synthèse des connaissances existantes est en cours de réalisation. En complément de cette synthèse, des investigations sur le terrain sont programmées, avec une échéance du rendu de ces études pour juin 2012. Il ajoute que le site plateau de Rochebonne a été désigné comme site prioritaire en matière d'acquisition de connaissance dans le cadre de l'appel d'offres et qu'à cet effet, des campagnes à la mer ont d'ores et déjà été réalisées.

Les campagnes menées sont décrites dans la présentation aux participants (jointe en annexe). Elles portent sur la reconnaissance géophysique des fonds marins du site (campagne sonar), la description des habitats rocheux (plongées et ROV) et meubles (bennes). Une campagne à l'aide d'un robot sous-marin (R.O.V) a été réalisée au mois d'août dernier avec douze stations d'échantillonnage et relevés par vidéo sur des fonds de quinze à soixante mètres. Les données recueillies sont en cours de traitement. L'intérêt de cette exploration est de mieux connaître la nature des fonds grâce à ces observations. Il est prévu également de réaliser quinze plongées au total par des profondeurs de huit à cinquante mètres. La finalisation du premier rapport scientifique pour ces plongées réalisées par le laboratoire bio-littoral est prévue pour le mois de mai 2011, le bilan des investigations étant prévu pour le mois de mars. Ces plongées vont permettre de caractériser les habitats rocheux.

Enfin, au début du mois de septembre, des levées biophysiques sur le secteur ont été réalisées à l'aide d'un suivi par transects espacés de 400 mètres.

Une première carte bathymétrique du site précise va donc pouvoir être élaborée.

Parallèlement, lors de ces campagnes, un observateur de la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a réalisé 142 observations durant une mission d'une journée.

Ensuite, des échantillonnages bio-sédimentaires vont être réalisés durant une période de deux jours avec le navire «Cote de la Manche» au moyen de prélèvements par benne sur douze à quinze stations et des traits de drague Rallier du Baty avec des personnes du laboratoire LIENS de l'université de la Rochelle.

**M Guibert de Créocéan**, clôt son exposé sur les conditions de mer sont particulièrement difficiles sur ce site ce qui justifiera peut-être le report des autres travaux prévus début 2011.

Il expose ensuite les éléments de calendrier (cf. présentation jointe) en soulignant que l'état des lieux scientifiques et le recueil des données socio-économiques engendrent toujours des difficultés. C'est la raison pour laquelle la société Créocéan est preneuse des informations sur le site «Plateau de Rochebonne» dont effectivement les usagers seraient détenteurs.

**Le préfet maritime** invite donc les membres du comité de pilotage et les membres des groupes de travail à fournir leurs données notamment pour que le travail du chargé de mission, au final, ne soit pas pénalisé. Le chargé de mission devra veiller lui aussi à être vigilant sur ce point afin de combler ce déficit de connaissance sur le site.

**Le préfet maritime** explique que l'opérateur au vu des études et des diagnostics peut proposer parmi les actions du document d'objectifs l'extension du site avec un périmètre plus large. Cela ne sera toutefois qu'une proposition mais qui pourrait permettre de prendre en compte des éléments importants qui ne le seraient pas actuellement en termes d'habitat ou d'espèces. *(NB : la définition des périmètres se fait sur des critères scientifiques).*

**Mme Chevrier** de la DREAL Poitou-Charentes déclare que le cahier des charges précisait que les investigations devaient porter sur le site et ses alentours immédiats. En l'occurrence, des plongées sont prévues sur tous les hauts fonds du site dont ce secteur Sud-ouest et notamment la Congrée.

**M. Léauté, de l'Ifremer**, demande pourquoi les espèces halieutiques classiques n'ont pas été étudiées.

**CREOCEAN** explique en lien avec **Mme Chevrier** que la directive « Habitats » ne liste qu'un certain nombre d'habitats et d'espèces qui permettent de justifier la désignation d'un site au titre du réseau Natura 2000 et que seuls ceux-ci sont étudiés en priorité. Cependant, les interactions sur le milieu sont également examinées.

**Mme Chevrier** répond aussi à la question de la nécessité de faire se dérouler les études sur deux ans, afin de prendre en compte au minimum les aspects liés à la fluctuation des espèces en fonction des saisons voire des années. Elle expose le fait que ces éléments sont pris en compte et que, pour la directive « Oiseaux », un programme d'acquisition des connaissances impliquant un suivi des oiseaux à partir des navires de service public des douanes est mis en place depuis de nombreuses années.

**M. le préfet maritime** rappelle que les directives ne concernent qu'un certain nombre d'habitats ou d'espèces mais qu'il est nécessaire, dans le cadre des études diligentées, d'avoir une analyse aussi complète que possible des biotopes qui les hébergent.

**Le préfet maritime** intervient à nouveau sur la question du périmètre du site et le fait que tout le plateau n'y est pas incorporé. Il précise que l'Etat a retenu des échantillons d'espaces naturels particuliers. Tout n'est pas à classer. La demande de l'Union européenne est de classer des sites représentatifs des différents habitats, y compris des habitats où sont présentes les espèces listées, avec des surfaces suffisamment importantes par site pour créer un réseau européen cohérent.

La solution de tout désigner en mer territoriale et en zone économique exclusive est une solution en apparence satisfaisante. Cependant, dans les faits, il convient de rester pragmatique. Dans la démarche Natura 2000 telle que voulue par l'UE, il s'agit de protéger un réseau de sites cohérents tout en y expérimentant de meilleures pratiques pour ultérieurement les transposer à l'ensemble des eaux placées sous la juridiction ou la souveraineté de la France. L'enjeu de Natura 2000 c'est donc aussi de savoir faire changer les pratiques en contrôlant l'effectivité de ces changements.

**Le préfet maritime** prend l'exemple de la sécurité individuelle en mer des plaisanciers et des pêcheurs professionnels. Le port du VFI est à faire rentrer dans les pratiques. Mais, il est impossible de se lancer dans un dispositif de verbalisation systématique. Aussi, les phases de démonstration et d'expérimentation, comme les opérations de sensibilisation lors des journées « sécurité mer » sont des outils tout aussi utiles que le seul recours au volet répressif. Enfin, sur le découpage du site, il indique que tout n'est pas figé.

**M. Marion** précise que le découpage géométrique des sites permet de les rendre plus facilement identifiables en mer pour les navires. C'est une question de lisibilité.

**M. le préfet maritime** indique que cela pourrait être une solution. Il explique par ailleurs que les sites Natura 2000 ne sont pas des réserves intégrales et que dès lors, l'homme ne sera pas supprimé ni toutes les activités. Certes, certaines activités devront être adaptées pour mieux préserver le milieu mais toutes les activités ne seront pas interdites. C'est la même chose pour les parcs naturels marins. Par exemple, le projet de parc naturel marin d'Arcachon est un espace naturel préservé mais pas vidé des habitants. Il faut faire des efforts en matière de préservation tout en intégrant les activités humaines. Certaines activités devront cesser au besoin, mais normalement la plupart des activités moyennant des adaptations devraient pouvoir être poursuivies.

**M. David Bénateau**, pêcheur de l'île d'Yeu déclare qu'en quinze ans de pratiques de pêche dans ce secteur, il n'a pas vu de mammifères marins sur le plateau de Rochebonne proprement dit sur le trajet entre le continent et la côte parfois mais pas sur le plateau.

Le représentant du CRMM précise que le grand dauphin et certaines espèces de requins sont surtout présentes en périphérie du plateau.

**Mme Chevrier** indique que les données du MNHN, basée sur l'analyse de campagne de terrain menées de 1976 à 2002 à différentes périodes de l'année montre que le périmètre actuel se superpose à la zone de forte concentration du Grand dauphin. Elle précise également que lors du séminaire tenu à Galway par la Commission européenne, le réseau des sites Natura 2000 présenté par la France a été jugé représentatif à l'exception de quelques lacunes, notamment dues à des insuffisances de données comme par exemple sur le marsouin commun.

**Le préfet maritime** estime que les données doivent aussi prendre en considération la saisonnalité et que la principale difficulté des données marines est de parvenir à obtenir une série statistique suffisante.

**Mme Ducloy** précise que CREOCEAN va procéder à une compilation des données existantes sur les mammifères marins. Elle demande si le bureau d'études compte procéder à la compilation de ces données.

**CREOCEAN** indique que des laboratoires ont déjà effectivement un certain nombre d'informations.

**Le préfet maritime** invite à vérifier que lors des groupes de travail, les données disponibles détenues par l'ensemble des acteurs soient effectivement prises en compte dans la mesure du possible par CREOCEAN qui lui même devra donner l'ensemble de ces informations à l'opérateur et à son chargé de mission.

A la demande du préfet maritime, **Mme Ducloy** présente ensuite le calendrier de démarrage du travail du chargé de mission :

- Début novembre : recrutement du chargé de mission.
- Les réunions des groupes de travail débuteront en janvier après l'élaboration du site internet. Les réunions des groupes de travail «usages» et «patrimoine naturel» vont s'étaler sur près d'une année.
- En septembre 2011, lorsque le diagnostics seront finalisés par le chargé de mission pour le volet socio-économiques et par le travail de CREOCEAN pour le volet écologique, il y a aura alors, le croisement des enjeux de conservation et des effets favorables et moins favorables des activités humaines afin de définir les objectifs de développement durable et les grandes lignes d'actions envisagés pour ce site.
- En 2012, il sera procédé à la rédaction de la charte comme des propositions de mesures de gestion.

Le rythme des réunions sera d'environ trois réunions par groupe thématique puis une réunion globale pour mettre en perspective les diagnostics suivis de quatre réunions du groupe de travail « gestion ».

- Un rapport intermédiaire sera élaboré pour l'automne 2011 et un autre rapport au printemps 2012, avec une remise du DOCOB pour août 2012.

Ce calendrier est toutefois susceptible d'être décalé en fonction de la disponibilité du chargé de mission qui sera recruté et de la signature de la convention entre l'Etat et le CNPMMEM.

A l'issue de cette présentation du déroulement du travail des groupes et du calendrier d'élaboration du DOCOB par l'opérateur, le préfet maritime indique que la prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra en février/mars 2011, avant les élections cantonales en fonction de l'avancée des travaux. La convocation sera adressée sous forme électronique comme le compte rendu de ce comité de pilotage.

**M. Chauvet**, représentant du CLPMMEM de l'Ile d'Yeu demande à ce que les réunions se fassent le matin afin de prendre en compte les contraintes de transports.

**Mme Ducloy** précise que tous les documents seront adressés par courrier électronique.

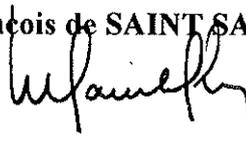
**Mme Singer** de la préfecture de Charente Maritime mentionne cependant la taille des boites. Attention aux tailles des boites mails, données à prendre en compte pour être certain de l'arrivée des courriels et des pièces jointes dans de bonnes conditions.

**Mme Ducloy** indique que pour satisfaire cette demande, les documents ne seront pas envoyés par courrier électronique mais téléchargeables sur le site Internet du site. Un message d'alerte sera toutefois adressé pour informer les membres de la mise à disposition d'un nouveau document sur le site, d'où la nécessité d'obtenir toutes les adresses électroniques des membres du comité de pilotage.

**Le préfet maritime** clôt la séance du comité de pilotage sur cette dernière précision.

**Le préfet maritime de l'Atlantique**

Anne-François de SAINT SALVY



PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le 12 mai 2011

N° 2-22852-2011 PREMAR ATLANT/AEM/NP



Division « action de l'Etat en mer »

Bureau environnement/littoral

Dossier suivi par :

Michel Boutet

Téléphone : 02.98.37.75.21

Fax : 02.98.22.13.19

E-mail :

nichel.boutet@premar-atlantique.gouv.fr

Le vice-amiral d'escadre Anne-François de Saint Salvy  
préfet maritime de l'Atlantique

à

destinataires in fine

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 FR5402012 «Plateau de Rochebonne» désigné au titre de la directive «Habitats».

-

Dans le cadre de la poursuite de la mise en oeuvre du réseau Natura 2000 en mer, nous avons l'honneur de vous inviter à la 3ème réunion du comité de pilotage du site d'importance communautaire «Plateau de Rochebonne» désigné au titre de la directive «Habitats» :

**le mardi 31 mai 2011 à 15 h 00**

**à la sous-préfecture des Sables d'Olonne (quai des Boucaniers)**

L'ordre du jour est le suivant :

- présentation des premiers résultats de l'élaboration du document d'objectifs :
  - a) le recensement des usages : état initial pêche, plongée sous-marine, nautisme, transport maritime
  - b) le recensement des données scientifiques : la cartographie habitats
- calendrier des groupes de travail.

Vous voudrez bien nous confirmer votre participation au moyen du bordereau ci-joint.

Destinataires

et

Voir in fine.

Copies

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE  
DU SITE NATURA 2000

«PLATEAU DE ROCHEBONNE»  
AU TITRE DE LA DIRECTIVE "HABITATS"

**le mardi 31 mai 2011 à 15 h 00**

**à la sous-préfecture des Sables d'Olonne  
(quai des boucaniers)**

*FICHE REPONSE PARTICIPANT*

*(merci de bien vouloir renseigner toutes les rubriques)*

Madame / Monsieur

Fonction .....

Structure .....

Téléphone..... Télécopie .....

Courriel.....

participera à la réunion.....

ne participera pas à la réunion.....

sera représenté par .....

(nom, prénom, fonction)

Fiche à retourner avant le mardi 24 mai 2011

-par fax au 02 98 22 13 19

-par mail [marie-france.kerneis@premar-atlantique.gouv.fr](mailto:marie-france.kerneis@premar-atlantique.gouv.fr)



## Invitation adressée par voie électronique

### Destinataires

- le préfet de région des Pays-de-la-Loire, préfet de Loire-Atlantique
- le préfet de région de Poitou-Charentes, préfet de la Vienne
- le préfet de département de Charente-Maritime
- le préfet de département de la Vendée
- le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire
- le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
- le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique
- le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
- le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime
- le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le commandant de la zone maritime Atlantique
- le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- le directeur du muséum national d'histoire naturelle
- le directeur de l'agence des aires marines protégées
- le directeur de la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin Pertuis-Gironde
- le président du conseil régional des Pays-de-la-Loire
- la présidente du conseil régional de Poitou-Charentes
- le président du conseil général de la Vendée
- le président du conseil général de Charente-Maritime
- le président de l'association des maires de la Vendée
- le président de l'association des maires de la Charente-Maritime
- le président du comité national des pêches et des élevages marins
- le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne
- le président du comité régional des pêches et des élevages marins des Pays-de-la-Loire
- le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Poitou-Charentes
- le président du comité régional des pêches et des élevages marins d'Aquitaine
- le président de l'union nationale des associations de navigateurs
- le directeur du comité consultatif régional Sud
- le président du comité national de la fédération française des pêcheurs en mer
- le président de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
- le président d'armateurs de France
- le président de la fédération française d'études et de sports sous-marins
- le directeur du grand port maritime de la Rochelle
- le président de « Greenpeace France »
- le président de WWF France
- le président de « France Nature Environnement »
- le président de l'association « Robin des Bois »
- le président de la ligue pour la protection des oiseaux
- le responsable du centre de recherche sur les mammifères marins de la Rochelle
- le président directeur général de l'aquarium de la Rochelle
- le directeur du centre de la mer de Biarritz
- le directeur de la station de biologie marine de Concarneau
- le directeur de l'institut du littoral et de l'environnement et sociétés (LIENS) de l'université de La Rochelle

### Copies extérieures

Préfecture maritime Atlantique  
ADJ/AEM-CDIV/AEM-LITTORAL

## Compte rendu de la réunion du comité de pilotage « Plateau de Rochebonne »

Sous-préfecture des Sables d'Olonne - 31 mai 2011

M. l'administrateur général Loïc Laisné, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique introduit la réunion en remerciant les membres du comité de pilotage de leur participation.

Il indique qu'il s'agit du troisième comité de pilotage. Le but de cette réunion du comité de pilotage est de valider la démarche de recueil des données «usages» et de présenter les premiers résultats obtenus. Il invite donc M. Jérôme Jourdain, chargé de mission, employé par l'opérateur qui est le comité national des pêches et des élevages marins, à présenter les six mois de travail qu'il a déjà effectué sur le recueil de ces données.

M. Jérôme Jourdain présente donc l'ensemble des résultats obtenus à ce jour en matière de recensement des usages (cf. présentation jointe). Il expose le fait qu'il s'est attaché à collecter les données.

Les points marquants de la présentation sur les usages sont :

- la confirmation d'une fréquentation importante du secteur par des navires de pêche professionnelle.
- une absence de fréquentation du secteur par les navires de commerce car il s'agit d'une zone très dangereuse pour la navigation. Les flux maritimes en provenance des principaux ports de la façade maritime Atlantique (Nantes, La Rochelle, Bordeaux) évitent donc le site. Les routes maritimes desservant ces ports passent au large de ce secteur.
- Les études sur la plongée (chasse sous-marine ou bouteilles) prouvent que le site est très peu fréquenté pour ces activités car le site est très éloigné de la côte (près de six heures de navigation en tout) et que les conditions de mer (houle, courants) ne permettent pas de pratiquer ce type d'activités souvent. Enfin la plongée dans un tel secteur est de fait réservée à des pratiquants particulièrement avertis.
- Les études sur la plaisance montrent là encore que le site est très éloigné des bassins de navigation, et que sa dangerosité fait qu'en définitive, il est relativement évité par les navigateurs. Il reste à quantifier la fréquentation du site par les navires de pêche-plaisance.

A l'issue de cette présentation, le débat s'engage sur ces différents points.

M. Philippe de Valence, représentant du conseil général de la Charente-Maritime. La première intervention porte sur les eaux de ballasts et les conséquences des rejets de ces eaux.

M. Pierre-Guy Sauriau, représentant de l'Université de la Rochelle pose la question du rôle du transport maritime dans l'introduction d'espèces envahissantes.

M. Loïc Laisné, adjoint du préfet maritime, répond que les opérations de remplissage des eaux de ballast sont règlementées. Les navires vidant ou remplissent leurs ballasts dans les eaux intérieures, puis sont tenus de relarguer ces eaux et de les remplir à nouveau dans les premiers milles vers le large. Le but est de procéder peu à peu au renouvellement de ces eaux en procédant à des transferts d'eau en réduisant autant que possible les apports exogènes. Il est certain que le procédé est difficile à mettre en œuvre pour les navires de commerce mais c'est la méthode désormais préconisée.

M. Jourdain intervient pour expliquer qu'un questionnaire sur la fréquentation du site par les navires de plaisance a été mis en place. Il existe plusieurs flux, mais qui parfois sont difficiles à quantifier, principalement pour les flux côtiers. Il n'y a pas d'indices chiffrés à ce stade pour chaque port de plaisance. La concentration des flux est due aux bons équipements des ports dans ce secteur de navigation. Ce qui est certain c'est que la navigation de plaisance sur le plateau de Rochebonne lui-même est en revanche très limitée du fait de la dangerosité du site en matière de navigation. Il reste à finir de collecter des données sur les escales. Il convient aussi de valider ces études par des observations sur le site, notamment à partir des navires de pêche qui eux sont constamment présents sur ce site.

Mme Rivière, de la mission d'étude du projet de parc naturel marin Pertuis-Gironde indique que l'association des ports de plaisance de la façade Atlantique peut aider à la collecte de données.

M. Jourdain les a contactés mais n'a pas eu de retour à ce jour.

Mme Rivière estime qu'effectivement le contact avec cette association à la présidence tournante peut être délicate.

M. Laurent Germain de l'agence des aires marines protégées intervient pour préciser qu'il n'est peut-être pas utile de creuser la question des routes de plaisance ou de commerce sur le plateau de Rochebonne.

M. Jourdain, indique qu'une démarche de questionnaire est mise en place pour la plongée sous-marine. Cette activité va être étudiée en lien avec le club de plongée, les capitaineries, les coopératives maritimes et la mission d'études du projet de PNM Pertuis-Gironde. Une enquête a été faite par téléphone auprès des 52 clubs. Ces clubs ont répondu en mettant en évidence pour nombre d'entre eux un éloignement très important de ce site et des courants trop violents comme la nécessité d'avoir des moyens matériels et financiers suffisants. Le plateau de Rochebonne nécessite trois heures aller et trois heures retour de navigation au minimum.

Six structures de plongée seulement vont sur le plateau de Rochebonne de une à trois fois dans l'année. Un questionnaire ciblé leur a donc été adressé et les réponses sont attendues pour les prochaines semaines.

M Laurent Germain de l'AAMP, explique qu'il n'y aura vraisemblablement pas beaucoup de réponses car les clubs ne verront pas l'utilité du questionnaire. Les clubs de plongée peuvent parfois estimer que cette activité de plongée en scaphandre autonome n'a pas d'impact de l'activité sur les habitats et les espèces Natura 2000 et qu'en conséquence ils ne participeront pas forcément à la démarche du questionnaire. L'AAMP a pu rencontrer ce problème de manière plus générale.

M. Jourdain argumente la démarche par le fait que l'intérêt du questionnaire est de recueillir aussi les connaissances des clubs de plongée sur le site. Les questionnaires peuvent aussi être remplis après un téléchargement sur internet, ce qui facilite l'interactivité en matière de collectes de données.

Mme Rivière rejoint cette argumentation.

M Jourdain revient sur sa présentation pour bien indiquer les secteurs où les plongeurs se rendent avec principalement une pratique centrée sur la tête de la Congrè. Il signale que pour la chasse sous-marine, les premiers éléments montrent que dans les discussions l'idée selon laquelle ce type de pêche serait très pratiqué sur Rochebonne s'avère assez éloignée de la réalité. En effet, tant les pêcheurs plaisanciers que les chasseurs sous-marins ne se rendent qu'épisodiquement sur Rochebonne tout au long de l'année.

A ce titre, M. Jourdain précise que la même méthode est appliquée que pour les activités de pêche à savoir des observations par des pêcheurs professionnels présents sur le secteur du plateau de Rochebonne, En effet, certains pêcheurs professionnels ont accepté d'effectuer ces comptages afin d'estimer la fréquentation.

M. Laurent Germain souhaite se faire confirmer que deux pêcheurs professionnels seulement effectuent ces comptages.

M. Jourdain répond qu'effectivement, il s'agit bien de deux navires de pêche à partir desquels ces données sont recueillies sur la base du volontariat des patrons de pêche qui souhaitent participer ainsi à leur niveau à la récolte des données.

M. José Jouneau, président du CRPMEM des Pays-de-La-Loire précise qu'il n'y a que deux navires mais que ces deux navires sont présents sur le plateau de Rochebonne toute l'année, à raison de quatre jours par semaine en moyenne, ce qui offre une présence sur site assez importante en termes d'observations sur une année.

### Le volet pêche maritime professionnelle

M. Jourdain indique qu'il s'agit du principal usage de la zone. Les navires peuvent venir de l'ensemble de la façade maritime Atlantique. Un questionnaire va être utilisé pour connaître précisément les différents types de pêche et la fréquence des navires sur ce site. Le but de la démarche est de décrire de la façon la plus représentative possible, cette fréquentation. Il existe une convention entre l'Ifremer et la DPMA pour traiter les données issues des dispositifs de positionnement des navires de pêche par satellite (vessels monitoring system - VMS), obligatoires pour les navires de plus de quinze mètres. Ces données alimentent le système d'information halieutique (SIH) de l'Ifremer.

L'adjoint au préfet maritime souhaite que cette enquête soit validée aussi par le CNPMEM.

M. José Jouneau, président du CRPMEM des Pays-de-la-Loire signale que certains pêcheurs ont pu répondre qu'ils travaillent sur le plateau de Rochebonne par souci de voir leurs activités être mentionnées pour ce secteur, alors qu'en définitive, cette fréquentation du site de leur part est bien plus sporadique que ne le laisserait penser le retour des questionnaires.

L'adjoint au préfet maritime confirme ce point et mentionne que c'est pour cela que le CNPMEM doit aider à affiner les réponses pour quantifier les durées réelles de présence sur ce site, cette étude ne servant pas à déterminer des droits liés à des quelconques antériorités. Les pêcheurs professionnels, en répondant aux questionnaires ne doivent pas s'inscrire dans la même logique que celle qui a prévalu pour les licences de précaution.

M. Crochet, président du CRPMEM Poitou-Charentes estime que cette attitude est assez logique au premier abord face à des risques d'exclusions potentielles. Aussi faut-il effectivement tenir compte du fait que certaines réponses tendent à fausser d'emblée l'enquête.

L'adjoint au préfet maritime confirme ce point et développe le fait qu'il appartient aux CRPMEM d'expliquer le but de l'étude aux pêcheurs professionnels notamment en exposant le fait que cette étude n'a pas pour but de mettre en place des contraintes. De plus, M. Laisné ajoute que le choix du CNPMEM comme opérateur a aussi été motivé par le fait qu'il est certainement le plus en capacité pour parvenir, une fois les réponses recueillies, à corriger grâce à ces contacts et à ces données, en lien avec les CRPMEM certaines réponses imprécises, notamment en terme de durée réelle par an sur le site par tel ou tel armement à la pêche.

M. Larzabal, président du CLPMEM de Bayonne répond qu'effectivement tout dépend du degré de précision demandé. Si la question est une présence d'une journée par an, la réponse sera oui. Il conviendrait d'identifier les navires qui ont une activité soutenue sur la zone.

M. Laurent Germain de l'AAMP rappelle que N.2000 n'est pas un outil de gestion de la ressource halieutique. C'est fait pour gérer les habitats.

M. Crochet président du CRPMEM Poitou-Charentes en convient mais que de toute façon la quantification des activités de pêche sur le secteur fait partie du recensement des usages et participe donc à l'étude générale.

Mme Perrine Ducloy, du CNPMEM estime qu'il faut travailler à l'aide des données des carrés statistiques. Le CNPMEM demande donc à l'adjoint du préfet maritime de voir avec la DPMA s'il est possible grâce à la convention avec l'Ifremer, de faciliter l'accès aux données VMS afin d'affiner l'étude.

M. Sébastien Chauvet du CLPMEM Ile d'Yeu reste quant à lui assez dubitatif sur la mention de la présence de chalutiers pélagiques sur Rochebonne. Il estime que là aussi c'est le reflet du débat sur les pondérations à apporter aux réponses aux questionnaires. Certains armements ont déclaré des présences très occasionnelles, qu'il convient de ne pas analyser « en présence permanente ».

M. Jérôme Jourdain indique qu'également des navires de pêche d'autres Etats membres, comme les navires de pêche espagnols par exemple fréquentent cette zone. Le comité consultatif régional Sud, membre du COPIL va donc contacter les pêcheurs étrangers pour avoir des compléments d'éléments de réponse sur leur fréquentation de ce secteur.

Mme Fanny Brivoal, du CRPMEM des Pays-de-la-Loire estime que cette tâche de caractériser la fréquentation pour l'ensemble des métiers est vraiment délicate et que M. Jourdain a déjà obtenu des résultats dans des délais très courts. Il reste effectivement désormais à affiner les données et notamment le temps de présence sur le site.

Les premiers éléments sur le bilan de l'état écologique du site sont ensuite présentés.

Les études réalisées par le bureau d'étude CREOCEAN mandaté par l'AAMP sont présentées. Le bureau d'étude explique qu'il y avait peu de connaissances scientifiques sur Rochebonne à ce jour. Les études menées tendent à prouver qu'il existe une certaine homogénéité des habitats sur les trois roches principales (cf. présentation jointe en annexe). Les investigations ont notamment été réalisées à l'aide d'un robot sous-marin équipé de caméra (ROV).

La richesse des habitats sur les roches du plateau est très importante. Parallèlement, les espèces vivant dans les sables autour du plateau sont nombreuses également. Il reste à savoir, avec l'aide d'autres spécialistes, si les autres têtes de roches seraient ou non aussi riches.

M. Laurent Germain estime également que le bureau d'étude aura fini au début de l'automne la synthèse sur le bilan écologique du site.

Mme Ducloy demande comment cela va-t-il se passer pour la partie Sud qui n'a pas été investiguée ? Les hauts fonds n'ont pas été investigués.

Le représentant du bureau d'études CREOCEAN estime que ces investigations complémentaires pourront être complétées par des plongées notamment.

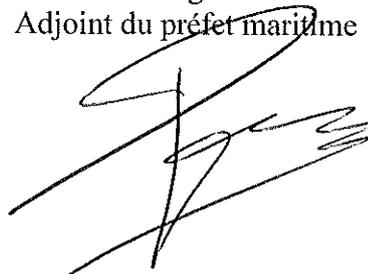
L'adjoint au préfet maritime à l'issue de cette dernière présentation procède à un dernier tour de table.

M. Jérôme Jourdain estime pouvoir finir le diagnostic socio-économique avant la fin du mois d'octobre avec une validation des diagnostics lors du prochain comité de pilotage au mois de novembre prochain.

Mme Françoise Guimas, de la DREAL Pays-de-la-Loire, pense qu'un travail très important a déjà été effectué par M. Jérôme Jourdain, chargé de mission. Elle estime donc qu'une validation des diagnostics d'ici la fin de l'année, afin de conclure la première étape d'élaboration du DOCOB, est une échéance raisonnable.

A l'issue de cette dernière précision, l'adjoint du préfet clôt la réunion.

M. L'administrateur général Loïc Laisné  
Adjoint du préfet maritime



**Liste de diffusion par voie électronique  
du compte rendu de la réunion du comité de pilotage « Plateau de Rochebonne » du 31 mai 2011**

**Destinataires**

- M. le préfet de région des Pays-de-la-Loire, préfet de Loire-Atlantique
- M. le préfet de région de Poitou-Charentes, préfet de la Vienne
- M. le préfet de département de Charente-Maritime
- M. le préfet de département de la Vendée
- M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire
- M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
- M. le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique
- M. le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- M. le commandant de la zone maritime Atlantique
- M. le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- M. le directeur du muséum national d'histoire naturelle
- M. le directeur de l'agence des aires marines protégées
- M. le directeur de la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin Pertuis-Gironde
- M. le président du conseil régional des Pays-de-la-Loire
- Mme la présidente du conseil régional de Poitou-Charentes
- M. le président du conseil général de la Vendée
- M. le président du conseil général de Charente-Maritime
- M. le président de l'association des maires de la Vendée
- M. le président de l'association des maires de la Charente-Maritime
- M. le président du comité national des pêches et des élevages marins
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins des Pays-de-la-Loire
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Poitou-Charentes
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins d'Aquitaine
- M. le président de l'union nationale des associations de navigateurs
- M. le directeur du comité consultatif régional Sud
- M. le président du comité national de la fédération française des pêcheurs en mer
- M. le président de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
- M. le président d'armateurs de France
- M. le président de la fédération française d'études et de sports sous-marins
- M. le directeur du grand port maritime de la Rochelle
- M. le président de « Greenpeace France »
- M. le président de WWF France
- M. le président de « France Nature Environnement »
- M. le président de l'association « Robin des Bois »
- M. le président de la ligue pour la protection des oiseaux
- M. le responsable du centre de recherche sur les mammifères marins de la Rochelle
- M. le président directeur général de l'aquarium de la Rochelle
- M. le directeur du centre de la mer de Biarritz
- M. le directeur de la station de biologie marine de Concarneau
- M. le directeur de l'institut du littoral et de l'environnement et sociétés (LIENS) de l'université de La Rochelle

**Copies extérieures**

Préfecture maritime Atlantique  
ADJ/AEM-CDIV/AEM-LITTORAL



PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le 03 février 2012

N°2.8698 - 2012 PREMAR ATLANT/AEM/NP



Division « action de l'Etat en mer »

Bureau environnement/littoral

Dossier suivi par :  
Michel Boutet

Téléphone : 02.98.37.75.21

Fax : 02.98.22.13.19

E-mail :  
nichel.boutet@premar-atlantique.gouv.fr

Le vice-amiral d'escadre Jean-Pierre LABONNE  
préfet maritime de l'Atlantique

à

destinataires in fine

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 FR5402012 «Plateau de Rochebonne» désigné au titre de la directive «Habitats».

-

Dans le cadre de la poursuite de la mise en oeuvre du réseau Natura 2000 en mer, nous avons l'honneur de vous inviter à la 4ème réunion du comité de pilotage du site d'importance communautaire «Plateau de Rochebonne» désigné au titre de la directive «Habitats» :

**le mardi 28 février 2012 à 14 h 00**  
**à l'école nationale supérieure maritime, 38 rue Gabriel Péri à Nantes**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) présentation du diagnostic socio-économique et validation,
- 2) présentation et débat sur le diagnostic écologique,
- 3) échéancier 2012.

Vous voudrez bien nous confirmer votre participation au moyen du bordereau ci-joint.

Le préfet maritime de l'Atlantique  
par ordre, l'administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe  
des affaires maritimes Loïc Laisné  
adjoint au préfet maritime

Destinataires

et

Voir in fine.

Copies

## Invitation adressée par voie électronique

### Destinataires

- le préfet de région des Pays-de-la-Loire, préfet de Loire-Atlantique
- le préfet de région de Poitou-Charentes, préfet de la Vienne
- le préfet de département de Charente-Maritime
- le préfet de département de la Vendée
- le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire
- le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
- le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique
- le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
- le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime
- le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le commandant de la zone maritime Atlantique
- le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- le directeur du muséum national d'histoire naturelle
- le directeur de l'agence des aires marines protégées
- le directeur de la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin Pertuis-Gironde
- le président du conseil régional des Pays-de-la-Loire
- la présidente du conseil régional de Poitou-Charentes
- le président du conseil général de la Vendée
- le président du conseil général de Charente-Maritime
- le président de l'association des maires de la Vendée
- le président de l'association des maires de la Charente-Maritime
- le président du comité national des pêches et des élevages marins
- le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne
- le président du comité régional des pêches et des élevages marins des Pays-de-la-Loire
- le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Poitou-Charentes
- le président du comité régional des pêches et des élevages marins d'Aquitaine
- le président de l'union nationale des associations de navigateurs
- le directeur du comité consultatif régional Sud
- le président du comité national de la fédération française des pêcheurs en mer
- le président de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
- le président d'armateurs de France
- le président de la fédération française d'études et de sports sous-marins
- le directeur du grand port maritime de la Rochelle
- le président de « Greenpeace France »
- le président de WWF France
- le président de « France Nature Environnement »
- le président de l'association « Robin des Bois »
- le président de la ligue pour la protection des oiseaux
- le responsable du centre de recherche sur les mammifères marins de la Rochelle
- le président directeur général de l'aquarium de la Rochelle
- le directeur du centre de la mer de Biarritz
- le directeur de la station de biologie marine de Concarneau
- le directeur de l'institut du littoral et de l'environnement et sociétés (LIENS) de l'université de La Rochelle

### Copies extérieures

Préfecture maritime Atlantique  
ADJ/AEM-CDIV/AEM-LITTORAL

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

DU SITE NATURA 2000

«PLATEAU DE ROCHEBONNE»

AU TITRE DE LA DIRECTIVE "HABITATS"

**le mardi 28 février 2012 à 14 h 00**

**à l'école nationale supérieure maritime  
38 rue Gabriel Péri à Nantes**

*FICHE REPONSE PARTICIPANT*

*(merci de bien vouloir renseigner toutes les rubriques)*

Madame / Monsieur

Fonction.....

Structure.....

Téléphone..... Télécopie.....

Courriel.....

participera à la réunion.....

ne participera pas à la réunion.....

sera représenté par .....

(nom, prénom, fonction)

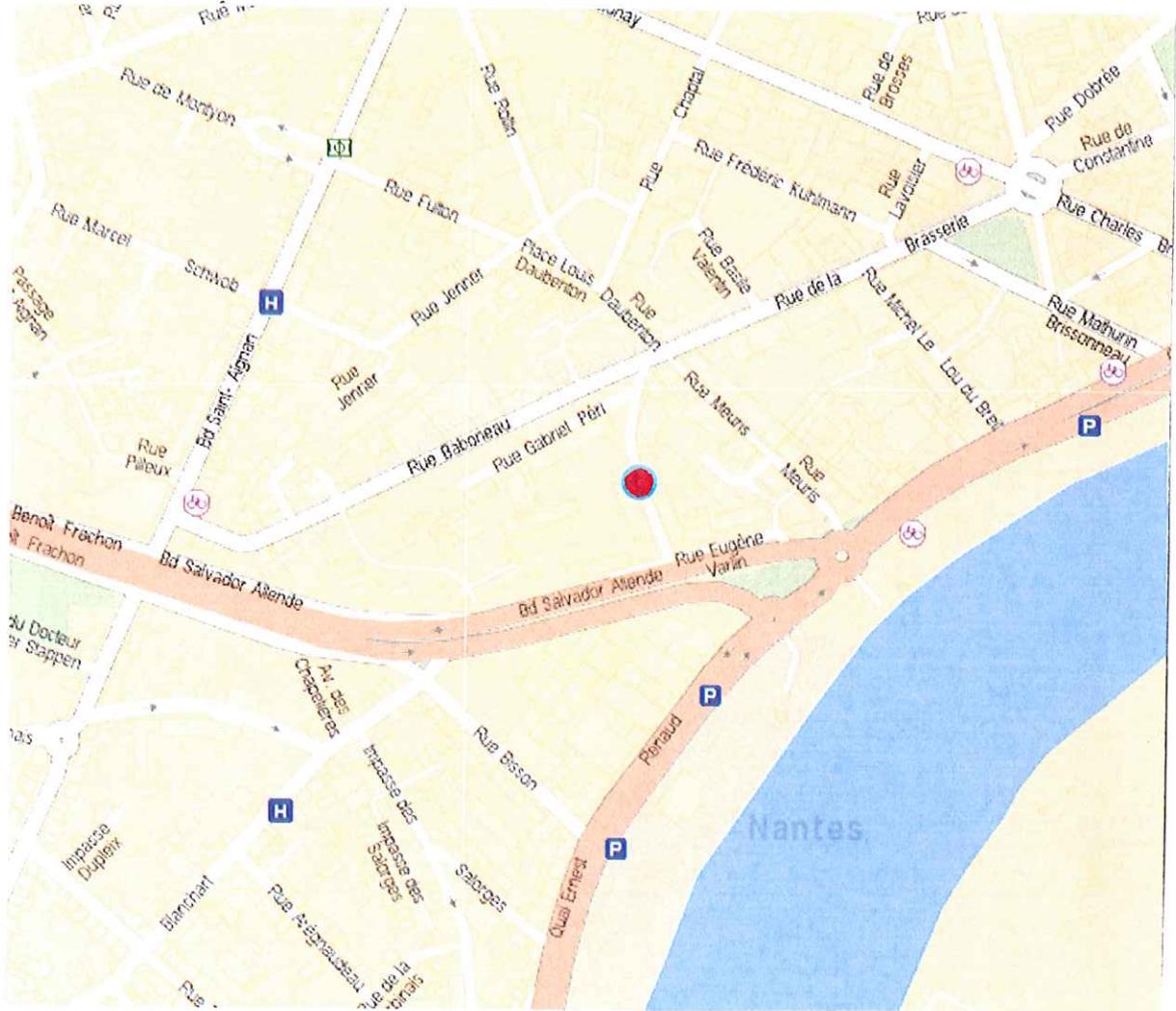
Fiche à retourner avant le mardi 21 février 2012

-par fax au 02 98 22 13 19

-par mail [marie-france.kerneis@premar-atlantique.gouv.fr](mailto:marie-france.kerneis@premar-atlantique.gouv.fr)

## Plan d'accès

### Ecole nationale supérieure maritime 38 rue Gabriel Péri à Nantes



## Compte-rendu du quatrième comité de pilotage du site Natura 2000 «Plateau de Rochebonne»

Ecole nationale supérieure de la marine marchande - Nantes - 28 février 2012

M. l'administrateur général **Loïc Laisné**, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique, remercie les participants de ce quatrième comité de pilotage du site du «Plateau de Rochebonne». Il remercie aussi l'opérateur, le comité national des pêches et des élevages marins, représenté par son directeur, M. Carré.

Il remercie enfin le chargé de mission pour son investissement et son travail remarquable à ce stade de l'élaboration du document d'objectifs.

Il déclare : nous allons examiner ensemble successivement le diagnostic socio-économique et le diagnostic environnemental réalisés. Avec la validation de ces deux diagnostics, c'est la première phase du DOCOB qui sera achevée. La présentation qui vous sera faite sera peut-être un peu différente de la version « papier » définitive du document. Mais, ce qui importe c'est que les données qui vont vous être présentées rendent bien compte des travaux réalisés, des résultats des groupes de travail et des échanges que vous avez eus.

Nous pourrions alors entamer dans les prochains mois les débats sur l'identification des enjeux du site puis, ultérieurement sur les éventuelles mesures de gestion à adopter. Nous n'en sommes pas encore là évidemment. Il nous faut donc étudier ensemble les éléments qui vont être présentés. Il nous appartient de valider ces éléments en commun. Aussi, comme pour le diagnostic socio-économique, si des ajouts ou des modifications doivent être apportés, vos propositions seront débattues puis éventuellement intégrées.

Ensuite, M. Jourdain nous présentera le projet de calendrier de la prochaine étape relative aux enjeux. Il ne s'agit pas pour nous de réaliser ce travail dans la précipitation. Mais, si nous souhaitons aboutir ensemble à un document d'objectifs réellement opérationnel, il nous incombe de respecter le rythme de réalisation fixé, c'est-à-dire dix huit mois, et ce pour ne pas enliser la démarche.

Or, je tiens justement à respecter la dynamique qui est créée autour de ce site en veillant à ce que la réalisation du document d'objectifs aboutisse dans des délais raisonnables pour tous.

Le site est globalement bien conservé alors même que des activités s'y déroulent. Les réglementations encadrant ces activités et préservant ce milieu, sont donc déjà un socle sur lequel il est possible de bâtir des pistes de réflexion pour poursuivre la préservation de ce secteur particulièrement riche.

Je donne la parole à M. Jérôme Jourdain pour sa présentation (cf. diaporama joint).

**M. Jérôme Jourdain**, chargé de mission Natura 2000 procède à la présentation de l'état des usages recensés dans et autour du périmètre du site Natura 2000 Plateau de Rochebonne désigné au titre de la directive « Habitat, Faune et Flore ». Il précise les derniers éléments recueillis afin d'élaborer le diagnostic sur les usages, abordés lors du précédent comité de pilotage et notamment les données sur les activités de pêche professionnelle. Il présente les résultats des études menées de mai à septembre 2011 sur la fréquentation du site par deux navires de pêche comme les observations relatives aux autres usages, sur ce site situé à environ 60 kilomètres des côtes.

**M. François Colas**, directeur de la mission d'étude pour le parc naturel marin Pertuis-Gironde, demande si les deux navires étaient à même de tout voir sur le site ?

**M. Jérôme Jourdain** répond par l'affirmative en précisant que les deux navires de pêche sont des palangriers. Il précise par ailleurs que ces deux navires sont situés le plus souvent de part et d'autre du site, leur donnant ainsi un positionnement permettant de voir effectivement tout le site.

**Mme Anne-Laure Barillé**, de Bio-Littoral confirme que les palangriers sont obligés de bien s'écarter de façon à ne pas emmêler leurs palangres. Dès lors, ils se positionnent de part et d'autre du site. Dans le même temps, les palangriers naviguent constamment le long de leurs palangres, une fois celles-ci posées. Cette mobilité sur tout le site leur permet de tout voir.

**Mme Ségolène Travichon**, de la ligue pour la protection des oiseaux (LPO), demande si les sorties effectuées par la LPO sur le site au mois de septembre ont été prises en compte. Si ce n'est pas le cas, elle suggère de les ajouter.

**M. Jérôme Jourdain** indique que chaque patron pêcheur a noté ce qu'il voyait en terme de présence de navires sur le site. Ces observations ont été complétées par des entretiens avec notamment le CROSS Etel, le pilote de la station des Sables d'Olonne, le Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF) ou encore le grand port maritime de la Rochelle. Comme il s'agit d'une zone de navigation à éviter compte tenu de sa dangerosité, ce secteur est peu fréquenté, hormis par les navires de pêche. Les enquêtes menées à ce sujet donnent donc les résultats suivants :

#### Plongée sous-marine

Les plongeurs sous-marins vont sur Rochebonne de façon très épisodique. Sur cinquante deux clubs existants susceptibles de fréquenter le site, **six seulement vont effectivement sur Rochebonne**. Les entretiens ont montré que les sorties sont en moyenne de trois par an compte tenu de la distance et des contraintes météorologiques.

#### Les pêcheurs professionnels

En définitive sur les 130 navires de pêche recensés initialement par une consultation écrite auprès des comités régionaux et locaux des pêches maritimes et des élevages marins, les navires de pêche allant uniquement à l'intérieur des limites du site ne sont que 43. Sur ce nombre, trente trois pratiquent une seule technique de pêche et dix pratiquent deux activités. Il est à noter par ailleurs que la majeure partie de ces navires ne fréquente pas le site de façon continue tout au long de l'année.

**Mme Ségolène Travichon**, demande si la fréquentation des chalutiers pélagiques est bien d'une durée de deux mois ?

**M. Jérôme Jourdain** lui répond en distinguant d'une part les chalutiers pêchant des espèces au chalut pélagique *stricto sensu* et ceux utilisant des chaluts à grande ouverture verticale (GOV). Ces derniers peuvent pêcher des espèces pélagiques, mais pas uniquement. Il est donc important d'opérer cette distinction.

**Mme Anne-Laure Barillé** demande si les pêcheurs professionnels sur la « Congrée » ont été également comptabilisés ?

**M. Jérôme Jourdain** répond par l'affirmative, car ils font partie des 130 navires initialement répertoriés.

**M. François Colas** demande si des données quantitatives existent en ce qui concerne les captures.

**M. Jérôme Jourdain** répond que non car les données statistiques existantes en terme de pêche sont disponibles à l'échelle de carrés statistiques de taille plus importante que celle du site de Rochebonne.

**M. François Colas** demande toutefois si des informations sur les espèces capturées existent.

**M. Jérôme Jourdain** explique que les principales espèces pêchées sont le bar, la bonite ou encore le lieu jaune et ce tant par les chalutiers pélagiques que par les palangriers. Les espèces ciblées par les différentes activités de pêche sont mentionnées dans le DOCOB.

**M. Jean-Pierre Leauté**, de l'Ifremer reprend les éléments relatifs aux statistiques. Il expose le fait que sur le plan de la comparaison des données, le site est trop petit par rapport à l'échelle des carrés statistiques utilisés dans le cadre des conventions en matière de données statistiques utilisées dans le golfe de Gascogne. Aussi, il n'est pas possible d'obtenir ce type de précisions à une échelle aussi petite. Cependant, compte tenu des études faites dans le golfe de Gascogne, il y a déjà une bonne information sur ce secteur.

**M. Guy Perrette** représentant de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France indique que l'activité de pêche plaisance en 2011 sur le site du « plateau de Rochebonne » a été assez faible compte tenu des conditions météorologiques défavorables notamment durant la période estivale. Aussi, les données du suivi de fréquentation ne sont pas représentatives et cela doit être spécifié dans le DOCOB.

**M. Jérôme Jourdain** explique que dès qu'un navire de pêche navigue à moins de 4,5 nœuds, il est considéré en activité de pêche. Et, les balises VMS (vessel monitoring system) n'étaient imposées qu'aux navires de plus de quinze mètres jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (plus de 12 mètres depuis). Ces balises sont obligatoires et permettent de positionner les navires de pêche y compris des navires de pêche des Etats membres de l'Union européenne. Avec ces informations, il a été déterminé que trente cinq navires ont été considérés actifs à la pêche sur le site en 2010 dont seulement huit navires ont eu une activité estimée à plus de 24 heures. Il est à noter que deux navires espagnols ont aussi fréquenté le site cette même année.

Toutefois, il convient de voir que les navires de moins de quinze mètres n'étaient pas soumis au VMS. Dans ce cadre, le comptage sur site par les deux palangriers était absolument indispensable.

Mme **Perrine Ducloy**, du CNPMEM, précise que seules les données de 2008 seront utilisées pour élaborer la fiche « secteur » (réalisée pour tous les sites Natura 2000 dans le cadre d'une convention entre la DPMA, l'Ifremer et l'AAMP), ce qui restreint certes le champ de l'étude mais donne un point de comparaison avec l'étude menée sur le site en 2011 (avec 2010 comme année de référence).

M. **Olivier Le Nezet**, président du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Morbihan informe qu'en dix ans la flottille a été divisée par deux, y compris les navires étrangers, réduisant l'activité d'autant.

M. **Loïc Laisné** ajoute qu'il est difficile d'obtenir les données par le système AIS (Automatic Identification System), car le site situé à 60 kilomètres au large est bien trop éloigné de la côte.

Mme **Ségolène Travichon** demande s'il n'y a pas là en définitive un problème de méthode. Dans la première analyse, ne manque-t-il pas les interactions sur les habitats ou les espèces désignées au titre des directives N.2000 ? Elle demande si cela ne devrait pas figurer dans la première phase du DOCOB.

M. **Jérôme Jourdain** informe la représentante de la LPO que ces éléments figureront dans la deuxième phase de l'élaboration du DOCOB.

Mme **Ségolène Travichon** le comprend mais demande à nouveau si ces éléments ne devraient pas être plutôt dès la première phase ?

Mme **Muriel Chevrier** de la DREAL Poitou-Charentes précise que des enquêtes socio-économiques ont été menées initialement. Aujourd'hui, c'est le diagnostic écologique qui est finalisé. Et, c'est au vu de ces deux diagnostics (première phase) que le croisement entre ces deux éléments permettra d'identifier les enjeux de conservation et donc les mesures de gestion à prévoir le cas échéant. C'est à ce stade que ces informations sont étudiées.

Mme **Ségolène Travichon** pose la question à nouveau de savoir pourquoi le document ne mentionne pas déjà les impacts potentiels.

Mme **Muriel Chevrier** rappelle que le rendu final du diagnostic écologique comprenant notamment les fiches par espèces va être finalisé pour fin mars mais que l'état des lieux en revanche est quand à lui bien achevé.

#### **Un débat s'engage sur ce point.**

Mme **Muriel Chevrier** synthétise les échanges en exposant le fait que cette première phase du DOCOB est un état des lieux et que cet aspect du DOCOB est bien réalisé. La définition des enjeux et l'analyse des interactions entre les activités et les habitats et les espèces justifiant la désignation du site seront réalisées dans les mois à venir pour une validation lors du prochain comité de pilotage.

M l'administrateur général **Loïc Laisné** demande s'il existe d'autres questions.

M **François Colas** indique que le trafic du port de Tonnav-Charente est à mentionner aussi dans l'étude.

#### **Pour le diagnostic écologique**

M. **Jérôme Jourdain** présente le diagnostic écologique, réalisé par CREOCEAN et ses collaborateurs dans le cadre du marché public CARTHAM porté par l'agence des aires marines protégées (AAMP). Il commence par la description des milieux rocheux en évoquant notamment les espèces algales. Au total, 55 espèces algales ont été recensées sur le site, dont une espèce rare (*Desmarestia dresnaya*), sans un inventaire exhaustif et la présence d'une algue assez rare en Atlantique. Un phénomène assez singulier existe sur ce site à savoir l'inversion de la répartition bathymétrique des algues : les hauts niveaux ne sont occupés que par les laminaires annuelles (*Saccorhiza polyschides*) alors qu'à la côte, ces algues se retrouvent plus en profondeur. Les autres laminaires (*Laminaria hyperborea*, espèce pluriannuelle) de Rochebonne atteignent elles -32m de profondeurs formant des forêts denses jusqu'à -28m. Cette répartition des algues serait dû au fort hydrodynamisme qui règne sur Rochebonne. Il informe que pour les principales laminaires dominantes (*S. polyschides* et *L. hyperborea*), le site est évalué à dire d'expert comme en bon état de conservation (comparaison avec des données de 1965).

**Mme Anne-Laure Barillé** indique que les laminaires sont utilisées pour qualifier les qualités des masses d'eau dans le cadre de la directive cadre sur l'eau. Elle confirme que *Desmarestia dresnaya* est une espèce d'algue autochtone rare en Atlantique mais commune sur la « Congrée ».

**M. Jérôme Jourdain** complète en citant des espèces animales assez rares comme les faciès à Brachiopodes et certains tapis d'hydrides, espèces classées comme déterminantes pour l'inventaire des ZNIEFF par les conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN) de Bretagne et de Poitou-Charentes.

**Mme Ségolène Travichon** demande si ces espèces se retrouvent aussi sur la Congrée ?

**Mme Anne-Laure Barillé** indique que non. Ces espèces sont plutôt sur les secteurs profonds du site. Elle précise que Rochebonne comprend des densités assez uniques de brachiopodes. Elle confirme que grâce aux données datant de 1964 et 1965, il existe des points de comparaison. Elle rappelle que les plongées sont complexes dans ce secteur compte-tenu de la courantologie et des phénomènes de houles et que son investigation a été complexe. Elle ajoute que le secteur se caractérise par la remontée d'espèces profondes et une très grande richesse biologique, également en ce qui concerne les éponges.

**M. Jérôme Jourdain** précise que « l'habitat récif » est considéré à dire d'expert comme en bon état de conservation. Les habitats sédimentaires ne présentent rien d'exceptionnel contrairement aux habitats rocheux. Il indique qu'il existe aussi des mégarides, preuves d'une forte houle dans le secteur.

Pour les espèces de mammifères marins, les données sont issues du travail mené par le centre de la Mer de Biarritz et l'analyse a porté sur les observations obtenues de 1976 à 2010. La présence du grand dauphin est notée au nord du site. Concernant le marsouin commun, les méthodes d'observations actuelles, à partir de bateaux, ne permettent pas d'observer cette espèce particulièrement farouche.

**Mme Muriel Chevrier** intervient pour indiquer qu'un marché public intitulé PACOMM a été lancé en 2011 par l'AAMP. Il porte notamment sur l'acquisition de données d'observations sur les oiseaux et les mammifères marins lors de campagnes aériennes dédiées réalisées à deux saisons (hiver et été), données disponibles en 2013. Ce marché apportera des informations sur la répartition des espèces à l'échelle du golfe de Gascogne, données très attendues pour le marsouin commun.

**M. Olivier Le Nezet** tient à relativiser le fait qu'à l'échelle du site, la présence du grand dauphin reste une donnée assez aléatoire par rapport à son aire de répartition dans le golfe de Gascogne. Il est toujours difficile de déterminer des zones propices pour ces mammifères marins dont la mobilité est importante et ce en fonction des variations des années, des saisons et de la fluctuation des sources de nourriture.

**Mme Muriel Chevrier** rappelle tout de même que la zone présentée pour le grand dauphin est le fruit de l'analyse d'un pool très important de données rassemblant plus de 30 ans d'observations réalisées au niveau du plateau continental du golfe de Gascogne.

**Mme Ségolène Travichon** se renseigne pour savoir s'il n'existe pas de bibliographie sur l'alimentation de cette espèce.

**M. Jérôme Jourdain** et **M Jean-Pierre Leauté** confirment que le centre de la mer de Biarritz, comme le centre de recherche sur les mammifères marins de la Rochelle, ont réalisé des études sur ces points.

**Mme Ségolène Travichon** demande pourquoi ne pas croiser le régime alimentaire des espèces et s'il n'existe pas une concurrence alimentaire avec la pêche.

**M Jean-Pierre Leauté** répond que cette étude à cette échelle n'a pas été entreprise mais que de toute façon il serait délicat de parvenir à inventorier sur un aussi petit secteur de telles interactions. Il affirme que ce type de données sur la pêche et les captures est insérés dans le DOCOB pour certaines espèces. Il ajoute également qu'il est difficile d'estimer des stocks halieutiques à plus grande échelle.

**Mme Muriel Chevrier** indique que le travail scientifique réalisé, y compris lors de la désignation des sites, a consisté au préalable à identifier les zones de concentration. Toutefois, lorsque que des données supplémentaires seront disponibles, elles seront intégrées au DOCOB et les mesures de gestion pourront être adaptées. Le DOCOB n'est pas figé, c'est un processus itératif. Par ailleurs, elle précise qu'il sera demandé à CREOCEAN de compléter le rapport final sur ces thèmes au vu des connaissances actuelles.

**Mme Anne-Laure Barillé** renchérit en expliquant les difficultés à modéliser un tel scénario sur un tel site par rapport à l'aire de répartition du grand dauphin où il y a une stratégie alimentaire opportuniste. Une telle étude est donc extrêmement délicate à mener.

**Mme Ségolène Travichon de la LPO** estime cependant qu'il faut aller plus loin.

**M. Olivier Le Nezet** apporte comme élément au débat le fait que les premiers signes de réchauffement climatique peuvent de plus engendrer des modifications de la répartition spatiale des clupéidés comme l'anchois, dont se nourrissent les grands dauphins.

**M.** l'administrateur général **Loïc Laisné** confirme ce point et explique que l'étude PACCOM, lancée en 2011 par l'AAMP, est justement là pour apporter à l'échelle du golfe de Gascogne des compléments de données sur l'étude de ces mammifères marins.

**M. François Colas** trouve que parmi les sites Natura 2000 celui du Plateau de Rochebonne est exceptionnel, notamment par son état de conservation. Il fera l'objet d'un suivi dans le cadre de Cartham (Cartographie des habitats marins) et sera pris en compte dans le programme PACOMM. Pour la directive « Oiseaux », ce site est aussi important. Il déclare par ailleurs, que le document de M. Jérôme Jourdain est de bonne facture. Il y a un bon investissement des scientifiques. Toutefois, il demande à ce que l'AAMP apparaisse plus dans le document, car elle est le maître d'ouvrage délégué pour le MEDDTL pour le travail de recueil des données.

**M.** l'administrateur général **Loïc Laisné** retient ces remarques qu'il trouve justifiées. Il demande ensuite de procéder à la validation de ces deux étapes de construction du document d'objectifs à savoir le diagnostic socio-économique d'une part et le diagnostic écologique d'autre part.

**Mme Ségolène Travichon** maintient ses remarques précédentes, à savoir la nécessité de mettre dans ces deux premières parties rédigées du document les éléments sur les interactions entre les espèces et les activités humaines. Elle ne peut donc participer à la validation des diagnostics en l'état. Elle comprend que la DREAL et le chargé de mission préfèrent étudier ces interactions au moment du croisement de ces deux diagnostics mais trouve cependant que l'évaluation initiale aurait déjà dû apporter ces éléments.

**M.** l'administrateur général **Loïc Laisné** demande aux membres du COPIL s'il y a d'autres observations.

Face à l'approbation de la salle sur cette première étape du document, M. Loïc Laisné les déclare validés, sauf par la représentante de la LPO.

**M. Jérôme Jourdain** informe les membres du COPIL que désormais il reste la deuxième phase d'élaboration du DOCOB à construire. Il convient de croiser les usages et les données écologiques et d'analyser les richesses du site et les interactions entre les activités pratiquées et les habitats. Il va falloir identifier les interactions et les pressions potentielles pour connaître les risques éventuels. C'est sur ces questions que les prochains groupes de travail vont se réunir, échanger et débattre, en tenant compte des variabilités interannuelles et pluriannuelles pour identifier les périodes de l'année où les enjeux sont les plus forts. Cette analyse va permettre de voir les enjeux et d'identifier ainsi les objectifs.

**Mme Ségolène Travichon** estime effectivement essentiel d'analyser l'effet sur les habitats et sur les espèces des différentes activités humaines présentes sur le site, y compris en tenant compte des habitats d'espèces.

**Mme Muriel Chevrier** indique que lorsqu'il y a ce type d'interactions, elles sont spatialisées et caractérisées. Désormais, le travail des mois à venir sera donc porté sur les interactions entre les activités et les espèces, les habitats justifiant la désignation du site.

**M. Jérôme Jourdain** annonce qu'un groupe de travail sur les enjeux et les objectifs se tiendra en mars 2012. Le prochain comité de pilotage pourrait se tenir en juin 2012 pour valider les enjeux qui auront ainsi été identifiés. La validation définitive de l'ensemble du DOCOB pourrait alors intervenir en septembre 2012.

**Mme Anne-Laure Barillé** expose le fait que les espèces ciblées sont celles listées par la directive « Habitats » comme le grand dauphin. Mais, bien évidemment, il existe d'autres espèces présentant un intérêt au titre d'une fonctionnalité complète.

**M. Loïc Laisné** corrobore ce point. C'est au titre de l'habitat « récifs » (habitat N.2000) que le site de Rochebonne a été désigné. Maintenant, c'est évidemment tout le site dans son ensemble et sa fonctionnalité

qui sont étudiés. Il sera géré dans cette optique. Mais, cela doit s'inscrire dans le temps et les éléments du patrimoine naturel qui seront inventoriés sur Rochebonne compléteront les connaissances déjà existantes.

**M. Pierre-Guy Sauriau**, de l'Université de la Rochelle, ajoute qu'il convient effectivement d'être vigilant quant à la mise à jour des formulaires standards de données.

**M. Michel Boutet**, de la préfecture maritime Atlantique rappelle que N.2000 ne s'intéresse pas qu'aux espèces listées dans les deux directives. Les Etats membres ont l'obligation de préserver les espèces ou les habitats listés en tenant compte au besoin de la nécessité de protéger les habitats dont les espèces dépendent.

**Pour Mme Ségolène Travichon** il conviendrait peut-être d'étudier une extension du site pour inclure d'autres têtes de roches et continuer les analyses.

**M. Guy Perrette**, demande pourquoi la roche la « Congrée » n'est pas comprise à l'intérieur du site.

**M. Loïc Laisné** indique que cette désignation s'est faite en 2008, avec les données existantes de l'époque, et qu'il s'agit peut-être d'une omission.

**Mme Anne-Laure Barillé** demande comment le site pourrait être adapté.

**M. Loïc Laisné** déclare qu'il convient à ce stade d'avancer sur l'élaboration du DOCOB et que c'est à la fin de cet exercice qu'une des mesures proposées pourrait être la révision du périmètre du site.

**Mme Muriel Chevrier** appuie ces propos. Il convient d'abord d'exploiter tous les éléments disponibles. Il est possible, comme cela s'est déjà fait sur des sites terrestres, de réviser et d'adapter le périmètre du site aux enjeux identifiés. Cette modification peut faire l'objet d'une action de gestion du DOCOB.

**M. Loïc Laisné** indique qu'il faut se garder de la tentation de tout classer au titre des seules considérations biologiques. Il prend l'exemple le cycle de l'anguille. Cette approche justifierait alors de classer tout l'océan Atlantique puisque cette espèce se reproduit au large du golfe du Mexique dans la mer des Sargasses. Il convient donc, à l'inverse, de rester pragmatique et qu'il est impératif de finir le travail commencé. Il procède à l'issue à un tour de table pour recueillir les dernières observations avant de clore la réunion.

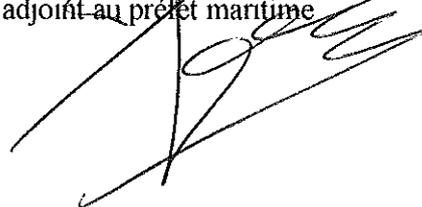
**Mme Anne-Laure Barillé** revient sur cette roche qu'est la « Congrée » en confirmant qu'il s'agit d'un site exceptionnel pour le bar avec un rôle de frayère très vraisemblablement. Donc c'est un site important à tout point de vue y compris sur le plan économique.

**Mme Fanny Brivoal**, du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Pays de la Loire intervient pour exposer le fait que d'autres outils existent en mer pour protéger les habitats ou les espèces ou réguler les activités économiques, à commencer par la politique commune des pêches. Elle précise que la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) vise à mettre en œuvre une politique globale plus intégrée, se souciant de l'ensemble de ces questions.

**Mme Muriel Chevrier** rejoint ce point et explique que Natura 2000 a vocation à protéger les espèces en danger et dont la conservation est urgente. Pour une gestion plus globale, il convient de s'appuyer effectivement sur d'autres outils juridiques comme la DCSMM.

**M. Loïc Laisné**, confirme ce point de vue, et sur cette dernière intervention clôt la séance en remerciant l'ensemble des membres du comité de pilotage présents de leur participation et en annonçant la tenue du prochain comité de pilotage à la fin du mois de juin 2012.

Le préfet maritime de l'Atlantique  
par ordre, l'administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe  
des affaires maritimes Loïc Laisné  
adjoind au préfet maritime





PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le 08 juin 2012

N° 2- 37667-2012 PREMAR ATLANT/AEM/NP



Division « action de l'Etat en mer »

Bureau environnement/littoral

Dossier suivi par :  
Marie-France Kerneis

Téléphone : 02.98.14.92.02

Fax : 02.98.22.13.19

E-mail :  
marie-france.kerneis@premar-  
atlantique.gouv.fr

Le vice-amiral d'escadre Jean-Pierre Labonne  
préfet maritime de l'Atlantique

à

Destinataires « in fine »

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 FR5402012 «Plateau de  
Rochebonne» désigné au titre de la directive «Habitats».

-

J'ai l'honneur de vous inviter à la cinquième réunion du comité de pilotage du site d'importance communautaire «Plateau de Rochebonne» désigné au titre de la directive «Habitats» :

**le mercredi 11 juillet 2012 à 14h00**

**Ecole Nationale Supérieure Maritime – 38 rue Gabriel Péri à Nantes  
Salle permis de plaisance**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) précisions scientifiques au sujet des mammifères marins ;
- 2) présentation et pré-validation des enjeux et objectifs de développement durable du site;
- 3) présentation des premières actions de gestion définies dans le cadre des groupes de travail ;
- 4) calendrier et questions diverses.

Vous voudrez bien nous confirmer votre participation au moyen du bordereau ci-joint.

Le préfet maritime de l'Atlantique  
par ordre, l'administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe  
des affaires maritimes Loïc Laisné  
adjoint au préfet maritime,

Destinataires

et : Voir in fine.

Copies

D:\Natura2000\Dossiers des sites N.2000 par département\Préfecture\17 Charente-Maritime\Rochebonne\55 copil Rochebonne du 11 juillet 2012\invitation 55 copil Rochebonne le 11 juillet 2012 v1.doc

BCRM Brest - préfecture maritime de l'Atlantique - CC46 - 29240 Brest cedex 9

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE  
DU SITE NATURA 2000

«PLATEAU DE ROCHEBONNE»  
AU TITRE DE LA DIRECTIVE "HABITATS"

**Le mercredi 11 juillet 2012 à 14 h 00**

**A l'École Nationale Supérieure Maritime**  
**38 rue Gabriel Péri à Nantes**

*FICHE REPONSE PARTICIPANT*

*(merci de bien vouloir renseigner toutes les rubriques)*

Madame / Monsieur

Fonction

Structure

Téléphone.....Télécopie.....

Courriel.....

participera à la réunion.....

ne participera pas à la réunion.....

sera représenté par .....  
(nom, prénom, fonction)

\*\*\*

Fiche à retourner avant le mercredi 04 juillet 2012

-par mail: [marie-france.kerneis@premar-atlantique.gouv.fr](mailto:marie-france.kerneis@premar-atlantique.gouv.fr)

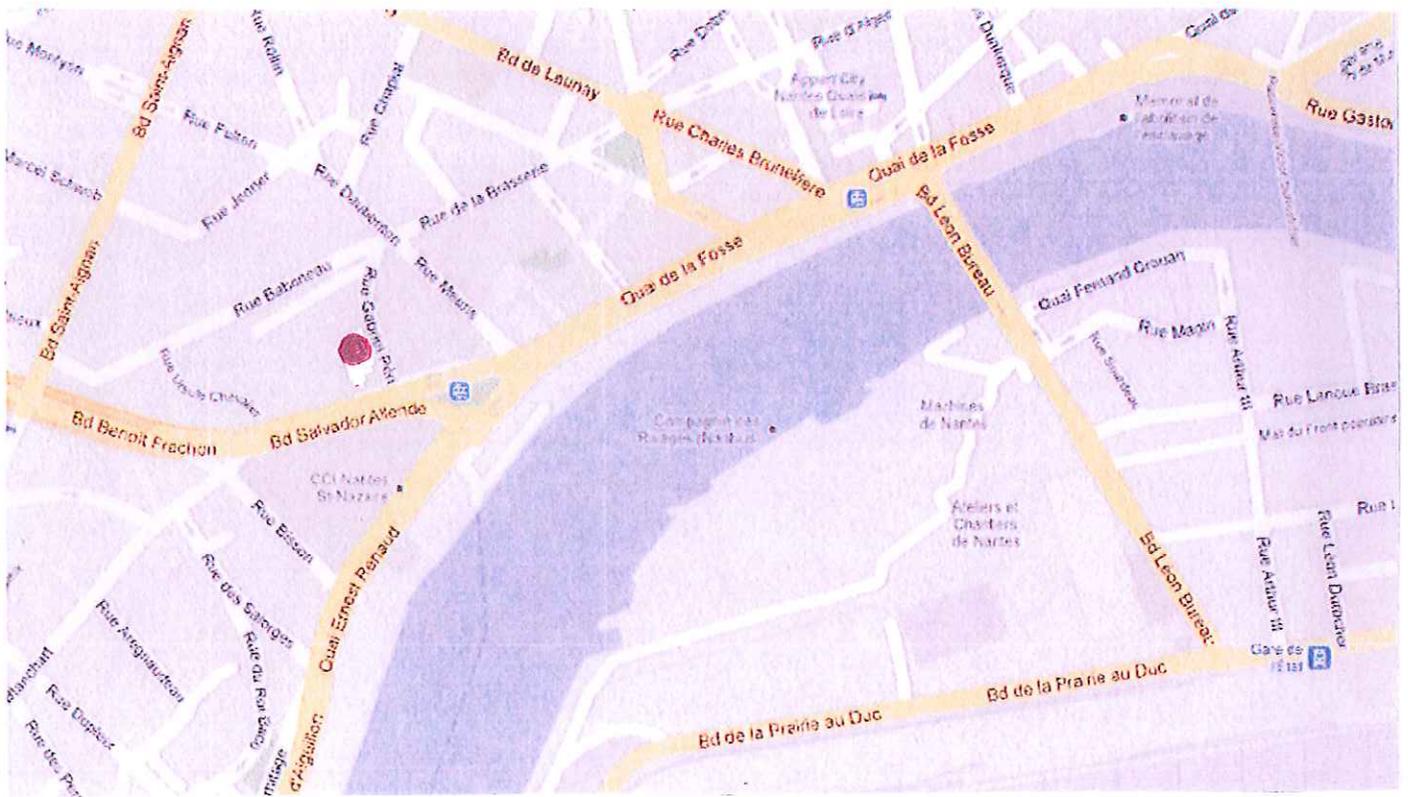
-par téléphone au : 02.98.14.92.02

-par fax au : 02.98.22.13.19

## Plan d'accès

Ecole Nationale Supérieure Maritime

38 rue Gabriel Péri à Nantes



## Invitation adressée par voie électronique

### Destinataires

- le préfet de région des Pays-de-la-Loire, préfet de Loire-Atlantique
- le préfet de région de Poitou-Charentes, préfet de la Vienne
- le préfet de département de Charente-Maritime
- le préfet de département de la Vendée
- le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire
- le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
- le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique
- le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
- le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime
- le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le commandant de la zone maritime Atlantique
- le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- le directeur du muséum national d'histoire naturelle
- le directeur de l'agence des aires marines protégées
- le directeur de la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin Pertuis-Gironde
- le président du conseil régional des Pays-de-la-Loire
- la présidente du conseil régional de Poitou-Charentes
- le président du conseil général de la Vendée
- le président du conseil général de Charente-Maritime
- le président de l'association des maires de la Vendée
- le président de l'association des maires de la Charente-Maritime
- le président du comité national des pêches et des élevages marins
- le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne
- le président du comité régional des pêches et des élevages marins des Pays-de-la-Loire
- le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Poitou-Charentes
- le président du comité régional des pêches et des élevages marins d'Aquitaine
- le président de l'union nationale des associations de navigateurs
- le directeur du comité consultatif régional Sud
- le président du comité national de la fédération française des pêcheurs en mer
- le président de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
- le président d'armateurs de France
- le président de la fédération française d'études et de sports sous-marins
- le directeur du grand port maritime de la Rochelle
- le président de « Greenpeace France »
- le président de WWF France
- le président de « France Nature Environnement »
- le président de l'association « Robin des Bois »
- le président de la ligue pour la protection des oiseaux
- le responsable du centre de recherche sur les mammifères marins de la Rochelle
- le président directeur général de l'aquarium de la Rochelle
- le directeur du centre de la mer de Biarritz
- le directeur de la station de biologie marine de Concarneau
- le directeur de l'institut du littoral et de l'environnement et sociétés (LIENS) de l'université de La Rochelle

### Copies extérieures

Préfecture maritime Atlantique

ADJ/AEM - CDIV/AEM – LITTORAL – SEC/AEM – Archives (3.8.4)



## PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

### Compte-rendu du cinquième comité de pilotage du site Natura 2000 «Plateau de Rochebonne»

Ecole nationale supérieure de la marine marchande - Nantes - 11 juillet 2012

M. l'administrateur général **Loïc Laisné**, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique, remercie les participants de ce cinquième comité de pilotage (COFIL) du site du Plateau de Rochebonne. Il remercie aussi l'opérateur, le comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM), représenté par son directeur, M. Carré ainsi que le directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de la Marine Marchande pour la mise à disposition de la salle de réunion. Après avoir rappelé l'ordre du jour de la réunion, notamment la présentation et la pré-validation des enjeux et des objectifs de développement durable du site, M. l'administrateur général demande au chargé de mission de faire un point sur les travaux menés par l'agence des aires marines protégées (AAMP) lors de sa présentation.

**M. Jérôme Jourdain**, chargé de mission Natura 2000, procède à la présentation (cf. diaporama joint). Il explique que le but de ce COFIL est de valider les enjeux et objectifs de développement durable discutés et définis lors des groupes de travail, sous réserve de validation complète du diagnostic écologique (en attente de la livraison de l'étude pilotée par l'AAMP).

Il rappelle dans un premier temps les différentes phases de la démarche employée pour élaborer le document d'objectifs (DOCOB) du site du Plateau de Rochebonne. Au sujet des travaux menés par l'AAMP, M. Jérôme Jourdain indique que la livraison des données et du diagnostic écologique par le bureau d'études Créocéan à l'AAMP n'est pas effective au 11/07/2012, seul le rapport « Flore et faune benthique de la roche subtidale » du bureau d'étude Bio-Littoral, présenté lors du dernier COFIL, a été mis à jour. Néanmoins, l'AAMP a précisé à l'opérateur que le diagnostic écologique du site, élaboré en partie dans le cadre du programme CARTHAM de l'AAMP, sera validé en priorité au mois d'août 2012.

**M. Jérôme Jourdain** précise que l'opérateur du site, le CNPMM, a en outre sollicité l'ensemble des experts scientifiques nationaux sur les mammifères marins pour apporter des réponses aux questions soulevées lors du dernier COFIL. Il présente ensuite les données complémentaires collectées sur les distributions spatiales et les régimes alimentaires des deux espèces d'intérêt communautaire du site : le grand dauphin et le marsouin commun.

Il commence par le grand dauphin : l'effectif de cette espèce est en augmentation dans le secteur sud du golfe de Gascogne avec des concentrations supérieures à la normale au nord et en dehors du site Natura 2000 (source : Centre de la Mer de Biarritz), mais rien n'indique à ce jour que le secteur du Plateau de Rochebonne héberge un groupe résident de grands dauphins (source : Centre de Recherche sur les Mammifères Marins (CRMM)). Le régime alimentaire du grand dauphin est opportuniste, c'est-à-dire qu'il possède un spectre alimentaire particulièrement large et qu'il montre une grande adaptation aux fluctuations de type et quantité de proies, essentiellement composé de petits poissons (merlu, chinchard, mullet, etc.). A ce sujet, M. Jérôme Jourdain indique que cette espèce consomme environ 3 kg de poisson par jour pour assurer ses besoins énergétiques. Il complète cette information en rappelant que les divers résultats issus de la bibliographie sont à prendre avec beaucoup de précautions et à replacer dans les études correspondantes.

**Mme Ségolène Travichon**, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), demande si l'on sait à quelle période de l'année le grand dauphin fréquente le site et pourquoi ?

**M. Jérôme Jourdain** répond que les histogrammes du Centre de la Mer de Biarritz permettent d'analyser la fréquentation de l'espèce par mois de l'année dans la zone de concentration située au nord du site : cette espèce est présente à la fin de l'hiver et au début du printemps. Il n'y a pas d'éléments de réponse de la part des scientifiques pour expliquer cette fréquentation saisonnière. Il est en effet difficile de dissocier les animaux de passage des animaux en alimentation. Il souligne le fait que ces informations seraient intéressantes pour améliorer les connaissances et la gestion du site, mais elles n'existent pas actuellement.

**M. Jean-Pierre Léauté**, de la station Ifremer de La Rochelle, précise que de telles études à l'échelle d'un seul site représenteraient un coût trop important pour les résultats attendus, « il faut privilégier une approche à plus large échelle ».

**M. Jérôme Jourdain** présente ensuite les données collectées sur l'espèce du marsouin commun. Il indique que c'est une espèce rarement observée le long des côtes françaises par les moyens actuellement mis en œuvre, puisque c'est une espèce réputée farouche et craintive. Il précise que son régime alimentaire est composé de petits poissons démersaux et pélagiques : sardines, chinchard, petit merlu, etc.

En conclusion, il existe des données sur l'espèce grand dauphin issues des travaux du Centre de la Mer de Biarritz et en complément, du CRMM. En ce qui concerne l'espèce marsouin commun, ces données sont limitées et insuffisantes. Les résultats du programme d'acquisition de connaissances sur les oiseaux et les mammifères marins (PACOMM), lancé par l'AAMP en 2011 et dont les résultats seront disponibles en 2013/2014, compléteront certaines de ces données, notamment pour le marsouin commun. Il existe également un manque de connaissance sur les caractéristiques et fonctionnalités du site (habitat Récif et espèces d'intérêt communautaire). Les orientations de gestion du DOCOB du site Plateau de Rochebonne doivent donc prendre en compte ce critère « manque de connaissance ».

**M. Jérôme Jourdain** rappelle ensuite les différents outils de protection existants à plus large échelle pour ces deux espèces et les réglementations en vigueur en matière de protection des cétacés aux échelles nationale et internationale.

Il présente les paramètres utilisés pour identifier les enjeux du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne (voir diaporama).

**Mme Ségolène Travichon** demande si la notion « fonctionnalité du site » fait partie des critères analysés ?

**M. Jérôme Jourdain** répond qu'elle n'en fait pas partie puisqu'il s'est limité aux données à disposition. Il indique que le programme CARTHAM (Cartographie des habitats marins) de l'AAMP doit permettre d'initier une réflexion à ce sujet.

Il présente ensuite les différentes étapes ayant permis d'analyser le site (patrimoine naturel et activités socio-économiques) pour identifier ces enjeux (voir diaporama) :

- Etape 1 : définir une valeur patrimoniale du site par une analyse écologique de la flore et de la faune du site.
- Etape 2 : prendre en compte l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site (récif, grand dauphin et marsouin commun). Il précise qu'un état de conservation qualifié « défavorable inadéquat » est principalement lié à un manque de connaissances.
- Etape 3 : Analyser les pressions potentielles extraites des référentiels pour la gestion des activités dans les sites Natura 2000 réalisés par l'AAMP (applicables à tous les sites Natura 2000) et les caractéristiques locales des activités réellement pratiquées sur le site pour en dégager les pressions avérées.

**M. Michel Crochet**, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes, s'étonne de voir que l'engin de pêche « chalut de fond » est à l'origine d'une pression potentielle sur l'espèce grand dauphin.

**M. Jérôme Jourdain** répond qu'il s'agit d'une pression potentielle liée au risque de capture accidentelle pour cette espèce. Ces pressions potentielles sont issues d'une lecture bibliographique à l'échelle nationale et internationale. Il souligne donc l'importance d'analyser ces pressions potentielles à l'échelle locale.

**Mme Ségolène Travichon** indique qu'il n'existe pas de pression identifiée sur la ressource alimentaire. Elle ajoute qu'il existe *a priori* une zone de frayère pour le bar sur le site.

**M. Jérôme Jourdain** explique qu'il est nécessaire, dans un premier temps, de connaître la ou les fonctionnalité(s) de l'habitat Récif pour la zone de concentration des grands dauphins située au nord du site. Si cet habitat joue un rôle dans le maintien de cette zone de concentration (il donne pour exemple un champ de laminaire à l'origine d'une production primaire importante elle-même à l'origine d'une abondance de poissons fourrages), il serait nécessaire de protéger cet habitat dans son intégrité en tant qu'habitat d'espèce pour le grand dauphin et non protéger l'ensemble du réseau trophique (plancton, poissons fourrages, frayère de bar, etc.). Il ajoute que le bar n'est pas une proie consommée par le grand dauphin et le marsouin commun.

**Mme Fanny Brivoal**, coordinatrice du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire, ajoute qu'il n'existe pas de lien entre les zones de frayère et le réseau Natura 2000. L'objectif est bien de maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. La frayère de bar doit être gérée dans une autre politique que Natura 2000.

**M. l'administrateur général Loïc Laisné** rappelle que le grand dauphin a un régime alimentaire opportuniste. Il ajoute que rien ne laisse penser que la présence du grand dauphin est liée à la présence du bar.

**M. Jean-Pierre Léauté** confirme ces propos.

**M. Franck Evrat**, de l'organisation de producteurs Pêcheurs de Bretagne et représentant du Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales, indique que c'est le bon état de conservation de l'habitat récif qui peut potentiellement maintenir ces fonctionnalités.

**M. Jérôme Jourdain** précise que l'amélioration des connaissances sur les fonctionnalités de l'habitat Récif fera l'objet de l'une des lignes d'actions à mener dans le cadre du DOCOB.

**M. Michel Crochet** demande où se pratique le chalut de fond dans le périmètre du site.

**M. Jérôme Jourdain** répond que cette activité est pratiquée au nord du site Natura 2000, sur des fonds sablo-vaseux, d'octobre à mars.

**Mme Perrine Ducloy**, chargée de mission au CNPMM, précise que les navires qui utilisent le chalut à grande ouverture verticale (GOV) ont été ventilés entre les activités « chalut de fond » et « chalut pélagique » faute de définition précise de cet engin de pêche. Il faut donc faire attention à la lecture des données présentées.

**Mme Ségolène Travichon** demande si cet engin de pêche (GOV) est réglementé sur le site au même titre que l'engin « chalut pélagique ».

**M. Jérôme Jourdain** répond que non.

**M. Patrice Blaise**, représentant de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM), demande si le secteur d'étude socio-économique est plus large que les limites du triangle Natura 2000, la tête de roche « La Congrée » étant en dehors du site ?

**M. Jérôme Jourdain** confirme que les têtes de roche extérieures au site sont intégrées à l'étude socio-économique (voir diaporama COPIL n°4 du 28 février 2012).

**Mme Ségolène Travichon** demande à ce que les pressions qualifiées de nulles ou négligeables des activités socio-économiques sur l'habitat Récif soient indiquées en italique au même titre que les pressions sur les espèces d'intérêt communautaire puisque le caractère « fonctionnalité » n'a pas été étudié.

**M. Jérôme Jourdain** confirme ce point de vue d'un manque général de connaissances en mer. Néanmoins, il précise que c'est l'intégrité de l'habitat Récif qu'il est nécessaire de maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation. Si les pressions et impacts des activités socio-économiques sont nuls ou négligeables sur l'intégrité de l'habitat Récif, par logique ils seront les mêmes sur les fonctionnalités de cet habitat.

Il présente ensuite les enjeux et objectifs de développement durable (ODD) identifiés pour l'habitat Récif et les espèces d'intérêt communautaire lors des groupes de travail (GT) « Gestion » (voir diaporama).

**M. Ségolène Travichon** demande si elle est la seule à avoir reçu un document de travail datant du 30/03/2012. Elle souligne que les ODD ne sont pas les mêmes que présentés dans le diaporama.

**M. Jérôme Jourdain** répond que les documents de travail envoyés aux membres du COPIL sont les documents de travail et les comptes-rendus des GT « Gestion ». Les ODD ont été discutés et retravaillés en GT et présentés dans ces comptes-rendus.

Il demande au comité de pilotage de procéder à la pré-validation de ces enjeux et objectifs de développement durable, sous réserve de validation définitive du diagnostic écologique fin août 2012 par l'AAMP.

Pas d'observations des membres du COPIL. La pré-validation des enjeux et des objectifs de développement durable du site « Plateau de Rochebonne » est adoptée par le COPIL.

**M. Jérôme Jourdain** présente ensuite les premières lignes d'action de gestion discutées lors du dernier GT « Gestion ». Il précise que 22 propositions d'actions ont été présentées et regroupées en lignes d'actions.

**M. Loïc Laisné** demande combien de GT se sont tenus à ce sujet.

**Mme Perrine Ducloy** répond qu'un seul GT a eu pour ordre du jour les actions de gestion du site. Le prochain GT gestion se réunira le 26 juillet 2012.

**M. Loïc Laisné** demande au chargé de mission de donner quelques exemples.

**M. Jérôme Jourdain** indique que chaque action sera détaillée sous forme de « fiche action », avec une planification de l'action, sa justification, sa description, les outils mis en œuvre, les coûts, etc.

Il prend en exemple les lignes d'actions suivantes :

- « Suivre l'évolution de l'ensemble des usages et de leur fréquentation du site » : il explique qu'un suivi de fréquentation annuel (ou biennuel) pourrait être réalisé comme le suivi de fréquentation *in situ* réalisé par des usagers-observateurs en 2011, etc.
- « Sensibiliser les usagers et acteurs aux richesses du site ainsi qu'à la démarche Natura 2000 » : il pourrait être réalisé des plaquettes et/ou des lettres d'information à destination des usagers, etc.
- « Améliorer les connaissances sur les habitats, espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site » : inciter à obtenir de nouvelles connaissances, se donner les moyens de placer le site Plateau de Rochebonne comme site pilote dans des projets ou programmes d'intérêt pour le site, etc.

**Mme Françoise Guimas**, chargée de mission à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire, indique qu'une réflexion sur le périmètre du site est à mener. Un consensus a été trouvé en GT pour intégrer la tête de roche « La Congrée » dans le périmètre du site.

**M. Loïc Laisné** indique que l'adaptation du périmètre d'un site Natura 2000 est une étape ultérieure à l'élaboration du DOCOB.

**M. Pierrick Marion**, chef du service Nature, Eau, Sites et Paysages de la DREAL Poitou-Charentes, précise que l'adaptation du périmètre d'un site Natura 2000 constitue l'une des recommandations pouvant figurer dans un DOCOB.

**M. Patrice Blaise** remarque que cette demande d'adaptation du périmètre avait déjà été soulignée dès le premier COPIL. Il note avec satisfaction que ces remarques ont été prises en compte dans les COPIL et le GT.

**M. Loïc Laisné** explique que les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB vont aboutir à cette demande d'adaptation du périmètre aux seules zones où il y a des enjeux avérés.

**M. Jérôme Jourdain** présente le calendrier prévisionnel de la fin d'élaboration du DOCOB. Il rappelle que l'AAMP validera techniquement et scientifiquement les données du bureau d'étude pour le diagnostic écologique, au mois d'août 2012. Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) devrait être consulté en octobre 2012.

**M. Loïc Laisné** ajoute qu'il a sensibilisé M. Laroussinie, directeur de l'AAMP, au sujet de la validation du diagnostic écologique. Il propose d'envoyer un courrier pour officialiser cette demande de validation pour les sites « Plateau de Rochebonne » et « Plateau du Four ».

**Mme Ségolène Travichon** demande quel CSRPN validera le DOCOB du Plateau de Rochebonne.

**M. Jérôme Jourdain et M. Pierrick Marion** répondent que ce sera le CSRPN Poitou-Charentes qui assurera la validation scientifique du DOCOB.

**M. Loïc Laisné** propose de fixer la date du 11 octobre 2012 pour valider en COPIL le DOCOB.

**Mme Perrine Ducloy** rappelle que la date du passage du DOCOB en CSRPN n'est pas fixée.

**M. Loïc Laisné** précise que la validation du DOCOB en COPIL se fera après passage en CSRPN.

**M. Pierrick Marion** ajoute que l'installation officielle du CSRPN Poitou-Charentes sera effective au mois de septembre 2012. Plusieurs dossiers sont en attente de passage en CSRPN, le mois de septembre 2012 est donc déjà chargé.

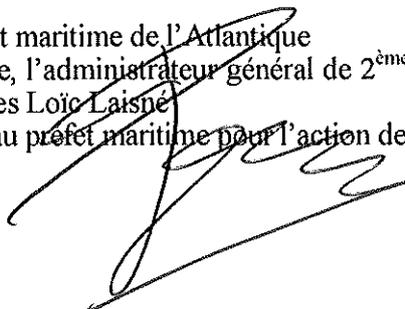
**Mme Fanny Brivoal** explique qu'actuellement les scientifiques sont dans l'impossibilité d'estimer certains états des lieux d'habitats marins. Elle donne en exemple l'état des lieux des fonds sableux pour le site du Plateau du Four.

**M. Loïc Laisné** répond qu'il est nécessaire de prioriser les demandes aux scientifiques en fonction des enjeux. L'enjeu des fonds sableux est actuellement plus faible que celui des fonds rocheux.

**M. Pierrick Marion** indique que pour certains sites terrestres, des enjeux de conservation ne sont pas encore déterminés par le Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN) bien que ces sites aient un DOCOB validé. Les états de conservation et les DOCOB peuvent être validés indépendamment.

**M. Loïc Laisné** souhaite que le DOCOB du site Plateau de Rochebonne ne tarde pas à être validé constatant que les travaux sont bien avancés. Sur cette dernière intervention il clôt la séance en remerciant l'ensemble des membres du comité de pilotage présents de leur participation.

Le préfet maritime de l'Atlantique  
par ordre, l'administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe des affaires  
maritimes Loïc Laisné  
adjoint au préfet maritime pour l'action de l'Etat en mer,





PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le 23 octobre 2012

N° 2-68339-2012 PREMAR ATLANT/AEM/NP



Division « action de l'Etat en mer »

Bureau environnement/littoral

Dossier suivi par :

Marie-France Kerneis

Téléphone : 02.98.14.92.02

Fax : 02.98.22.13.19

E-mail :

marie-france.kerneis@premar-atlantique.gouv.fr

Le vice-amiral d'escadre Jean-Pierre Labonne  
préfet maritime de l'Atlantique

à

Destinataires « in fine »

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 FR5402012 «Plateau de Rochebonne» désigné au titre de la directive «Habitats».

J'ai l'honneur de vous inviter à la sixième réunion du comité de pilotage du site d'importance communautaire «Plateau de Rochebonne» désigné au titre de la directive «Habitats» :

**le mardi 13 novembre 2012 à 14h00**

**Ecole Nationale Supérieure Maritime – 38 rue Gabriel Péri à Nantes**

**Salle n° 11**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Présentation et validation des fiches actions
- 2) Présentation et validation de la Charte Natura 2000
- 3) Validation du document d'objectifs (DOCOB)
- 4) Perspectives pour l'animation du DOCOB
- 5) Questions diverses

Vous voudrez bien nous confirmer votre participation au moyen du bordereau ci-joint.

Le préfet maritime de l'Atlantique  
par ordre, l'administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe  
des affaires maritimes Loïc Laisné  
adjoint au préfet maritime.

Destinataires

et : Voir in fine.

Copies

D:\Natura2000\Dossiers des sites N.2000 par département\Préfecture\17 Charente-Maritime\Rochebonne\6è copil Rochebonne 13 novembre 2012\Invitation 6è copil Rochebonne le 13 novembre 2012 v1.doc

## Invitation adressée par voie électronique

### Destinataires

- le préfet de région des Pays-de-la-Loire, préfet de Loire-Atlantique
- le préfet de région de Poitou-Charentes, préfet de la Vienne
- le préfet de département de Charente-Maritime
- le préfet de département de la Vendée
- le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire
- le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
- le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique
- le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
- le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime
- le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le commandant de la zone maritime Atlantique
- le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- le directeur du muséum national d'histoire naturelle
- le directeur de l'agence des aires marines protégées
- le directeur de la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin Pertuis-Gironde
- le président du conseil régional des Pays-de-la-Loire
- la présidente du conseil régional de Poitou-Charentes
- le président du conseil général de la Vendée
- le président du conseil général de Charente-Maritime
- le président de l'association des maires de la Vendée
- le président de l'association des maires de la Charente-Maritime
- le président du comité national des pêches et des élevages marins
- le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne
- le président du comité régional des pêches et des élevages marins des Pays-de-la-Loire
- le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Poitou-Charentes
- le président du comité régional des pêches et des élevages marins d'Aquitaine
- le président de l'union nationale des associations de navigateurs
- le directeur du comité consultatif régional Sud
- le président du comité national de la fédération française des pêcheurs en mer
- le président de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
- le président d'armateurs de France
- le président de la fédération française d'études et de sports sous-marins
- le directeur du grand port maritime de la Rochelle
- le président de « Greenpeace France »
- le président de WWF France
- le président de « France Nature Environnement »
- le président de l'association « Robin des Bois »
- le président de la ligue pour la protection des oiseaux
- le responsable du centre de recherche sur les mammifères marins de la Rochelle
- le président directeur général de l'aquarium de la Rochelle
- le directeur du centre de la mer de Biarritz
- le directeur de la station de biologie marine de Concarneau
- le directeur de l'institut du littoral et de l'environnement et sociétés (LIENS) de l'université de La Rochelle

### Copies extérieures

Préfecture maritime Atlantique

ADJ/AEM - CDIV/AEM – LITTORAL – SEC/AEM – Archives (3.8.4)

**REUNION DU COMITE DE PILOTAGE  
DU SITE NATURA 2000**

**«PLATEAU DE ROCHEBONNE»  
AU TITRE DE LA DIRECTIVE "HABITATS"**

**Le mardi 13 novembre 2012 à 14 h 00**

**à l'Ecole Nationale Supérieure Maritime**

**38 rue Gabriel Péri à Nantes**

**Salle n° 11**

*FICHE REPONSE PARTICIPANT*

*(merci de bien vouloir renseigner toutes les rubriques)*

Madame / Monsieur .....

Fonction.....

Structure .....

Téléphone.....

Courriel .....

- participera** à la réunion
- ne participera pas** à la réunion
- sera représenté** par  
(nom, prénom, fonction)

\*\*\*

Fiche à retourner avant **le jeudi 08 novembre 2012**

*-par mail: [marie-france.kerneis@premar-atlantique.gouv.fr](mailto:marie-france.kerneis@premar-atlantique.gouv.fr)*

*-par téléphone au : 02.98.14.92.02*

*-par fax au : 02.98.22.13.19*

# Plan d'accès

## Ecole Nationale Supérieure Maritime

38 rue Gabriel Péri à Nantes





## PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

### Compte-rendu du sixième comité de pilotage du site Natura 2000 « Plateau de Rochebonne »

Ecole nationale supérieure de la marine marchande - Nantes - 13 novembre 2012

#### Ordre du jour :

- 1) Présentation et validation des fiches actions
- 2) Présentation et validation de la Charte Natura 2000
- 3) Validation du document d'objectifs (DOCOB)
- 4) Perspectives pour l'animation du DOCOB
- 5) Questions diverses

M. l'administrateur général **Loïc Laisné**, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'Etat en mer, introduit la séance en remerciant les participants à ce sixième comité de pilotage (COFIL) du site du «Plateau de Rochebonne». Il rappelle les différentes étapes d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) et présente l'ordre du jour.

#### **1) Présentation et validation des fiches actions**

M. Jérôme Jourdain, chargé de mission au Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMM), opérateur du site, rappelle les conclusions des deux derniers COFIL dont les enjeux et objectifs de développement durable du site.

Il présente ensuite les fiches actions du site, définies lors des deux derniers groupes de travail « Gestion » tenus après le cinquième COFIL de juillet 2012.

M<sup>me</sup> Ségolène Travichon, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), demande à l'opérateur des précisions sur les budgets alloués aux différents projets ou programmes identifiés dans les fiches actions.

M. Jérôme Jourdain répond que le COFIL d'animation du DOCOB, qui se réunira une fois par an, permettra de préciser les besoins et d'affiner les budgets nécessaires. La structure animatrice pourra proposer des budgets annuels au COFIL. Les fiches actions constituent ainsi une base de travail pour l'animation du site.

M. Christophe Monnier, représentant du Commandant de la zone maritime Atlantique, demande des précisions sur les autorisations d'occupation du milieu marin en zone économique exclusive (ZEE), qui ne fait pas partie du domaine public maritime (DPM – jusqu'au 12 milles nautiques). M. l'administrateur général Loïc Laisné indique qu'il semble exister un vide juridique sur la question actuellement, qui devrait être comblé par un décret en cours d'élaboration.

**Les membres du COFIL valident les fiches actions du site.**

## **2) Présentation et validation de la Charte Natura 2000**

M. Jérôme Jourdain présente la charte Natura 2000 élaborée lors des groupes de travail « Gestion ».

M. Christophe Monnier demande s'il existe une base réglementaire afin de faire surveiller correctement l'application de la charte Natura 2000.

M. l'administrateur général Loïc Laisné répond qu'il n'existe pas de base juridique contraignantes aux engagements génériques de la charte : ce sont des engagements volontaires. Il n'y a donc pas de points de contrôle prévus pour l'instant dans la charte du Plateau de Rochebonne, puisqu'elle ne comporte pas à ce stade d'engagements spécifiques. Il précise qu'au-delà de la charte Natura 2000, il existe déjà des outils réglementaires à faire appliquer.

M. l'administrateur général Loïc Laisné demande à M. José Jouneau, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) des Pays de la Loire si les structures professionnelles des pêches signeront les chartes Natura 2000.

M. José Jouneau répond que les structures professionnelles ne signeront pas les chartes Natura 2000 en mer en tant que structures collectives, pour ne pas rendre obligatoire l'adhésion des pêcheurs aux engagements et recommandations définis. Cette décision doit rester individuelle. Néanmoins le CNPMEM et les CRPMEM sensibiliseront les patrons pêcheurs à l'importance d'adhérer aux chartes Natura 2000 et ainsi conserver la dynamique lancée par l'élaboration des DOCOB par les structures professionnelles des pêches.

**Les membres du COPIL valident la charte Natura 2000 du site du Plateau de Rochebonne.**

## **3) Validation du document d'objectifs (DOCOB)**

M. Jérôme Jourdain présente le dispositif de suivi et d'évaluation du DOCOB.

M<sup>me</sup> Ségolène Travichon précise que le document d'objectifs a remarquablement évolué tout au long de son élaboration et tient à souligner que malgré les critiques apportées au cours de son élaboration, le document est bien abouti.

M. l'administrateur général Loïc Laisné remercie M<sup>me</sup> Ségolène Travichon pour cette remarque et souligne que les critiques constructives sont toujours les bienvenues.

**Les membres du COPIL valident le DOCOB du site Plateau de Rochebonne.**

## **4) Perspectives pour l'animation du DOCOB**

Une discussion s'en suit sur la phase d'animation du DOCOB.

M. Pierrick Marion, chef du Service Nature, Eau, Sites et Paysages de la DREAL Poitou-Charentes explique que le Code de l'Environnement prévoit en effet une phase d'animation du DOCOB après son élaboration et approbation par arrêté préfectoral. Il indique que dans le contexte actuel de restrictions budgétaires, le ministère en charge de l'écologie établit des priorités pour mettre en

adéquation les différents budgets. La DREAL Poitou-Charentes a déjà fait une demande de crédit au ministère pour mettre le site du Plateau de Rochebonne en animation dès 2013. La réponse est en attente.

M. l'administrateur général Loïc Laisné indique que la dynamique lancée sur les sites Natura 2000 en mer en France est considérée comme positive à l'échelle communautaire, notamment par une bonne appropriation de la démarche par les acteurs. Face aux contraintes budgétaires, ce message a été relayé par les préfets au ministère en charge de l'écologie (Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB)). La réponse apportée est : moins de crédits alloués à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 et nécessité d'être plus efficient. Il invite donc les opérateurs de sites Natura 2000 à rechercher des synergies pour animer les sites.

M. Hubert Carré, directeur général du CNPMMEM, explique que les pêcheurs français se sont pleinement investis dans la démarche Natura 2000 en mer et, malgré des débuts difficiles (phase de désignation des sites en mer), le CNPMMEM et certains CRPMMEM se sont portés opérateurs de sites. Le souhait de la profession est de continuer à s'investir dans les COPIL et l'animation des DOCOB élaborés par les structures professionnelles des pêches. Dans ce contexte de budget limité, les comités des pêches se sont mis d'accord pour une animation partagée des sites Natura 2000 en mer. Néanmoins, il indique que le Président du CNPMMEM a écrit à la DEB pour avoir des explications sur les rumeurs indiquant que l'Agence des aires marines protégées (AAMP) deviendrait structure opératrice et animatrice de tous les sites Natura 2000 en mer. Ces rumeurs inquiètent les professionnels.

M. l'administrateur général Loïc Laisné précise que l'AAMP constitue un outil technique de l'Etat et qu'il ne doit pas y avoir d'inquiétude sur ce sujet. L'association des acteurs dans la gestion des sites Natura 2000 en mer doit se poursuivre pour permettre l'efficacité de la démarche.

M<sup>me</sup> Nathalie Metzler, chef de l'antenne Atlantique de l'AAMP, répond que la DEB a demandé la réduction des coûts des sites Natura 2000 et une plus forte implication de l'AAMP dans la gestion des sites. Des scénarii ont été montés sans pour autant vouloir casser la dynamique lancée sur les sites Natura 2000 en mer par les professionnels. L'AAMP ne pourrait pas supporter la prise en charge de l'ensemble des sites Natura 2000. Des synergies entre l'AAMP et les acteurs sont à trouver.

M. l'administrateur général Loïc Laisné demande au CNPMMEM s'il souhaite être animateur du site du Plateau de Rochebonne.

M. Hubert Carré répond que les structures professionnelles des pêches ont la volonté d'être animateur de tous les sites dont la profession a été opérateur. Le CNPMMEM se porte ainsi candidat à l'animation du site Plateau de Rochebonne, et une animation en partenariat avec le CRPMMEM des Pays de la Loire pour les sites du Plateau du Four et du Plateau de Rochebonne est envisagée.

M. François Colas, chef de la mission d'étude pour un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis Charentais, souhaite connaître les modalités de lancement de la phase d'animation du site.

M. Pierrick Marion répond que les modalités pour la phase d'animation sont identiques à celles de la phase d'élaboration du DOCOB. Ainsi, pour un site entièrement marin, le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs peut être confié, si le préfet maritime le décide, pour tout ou partie et par voie de convention, par le préfet maritime à un ou plusieurs membres du comité de pilotage, sur proposition de ce comité. Le ou les candidats devront répondre au cahier des charges établi par la DREAL. Ces démarches ne seront toutefois lancées qu'après la validation des budgets. Ainsi, la phase liée aux procédures administratives peut être longue.

M. François Colas demande s'il y aura un arrêté préfectoral pour acter la validation du DOCOB.

M. Loïc Laisné répond que l'approbation du DOCOB sera faite par un arrêté du Préfet Maritime de l'Atlantique.

M. José Jouneau souligne une forte volonté de la profession à devenir animateur de site Natura 2000 en mer. Après plus de deux ans d'implication en tant que structures opératrices, les structures professionnelles souhaitent continuer sur cette dynamique. Il remercie M. Jérôme Jourdain de la qualité de son travail et de son implication, qui du coup rejailit positivement sur le milieu de la pêche.

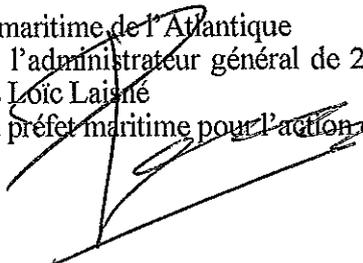
M<sup>me</sup> Ségolène Travichon demande si une date de passage du DOCOB en Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Poitou-Charentes est programmée.

M. Pierrick Marion répond que la date du 6 décembre 2012 est retenue.

M. Loïc Laisné remercie l'ensemble des membres du comité de pilotage présents, l'opérateur du site pour le travail réalisé ainsi que son chargé de mission auquel il laisse clore la séance.

M. Jérôme Jourdain clôt la séance en remerciant l'ensemble des acteurs s'étant impliqués de près comme de loin dans l'élaboration du DOCOB, pour le travail fructueux qu'ils ont réalisé et le CRPMEM des Pays de la Loire pour son accueil au sein de ses locaux aux Sables d'Olonne.

Le préfet maritime de l'Atlantique  
par ordre, l'administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe des affaires  
maritimes Loïc Laisné  
adjoint au préfet maritime pour l'action de l'Etat en mer,



**- GROUPES DE TRAVAIL -**



---

## Site Natura 2000 en mer « Plateau de Rochebonne » (SIC)

---

### Compte-rendu du 1<sup>er</sup> Groupe de travail « Usages » du 24 février 2010, salle du comité local des pêches des Sables d'Olonne

---

Réf. : HC/JJ/3b-2011

De : Jérôme Jourdain  
Tél : 02.51.22.31.57  
Mail : [jjourdain@comite-peches.fr](mailto:jjourdain@comite-peches.fr)

#### **Ordre du jour :**

- Rappel de la démarche Natura 2000,
- Présentation des objectifs du groupe de travail « Usages »,
- Présentation des usages et activités identifiés sur le site Natura 2000 *Plateau de Rochebonne*,
- Présentation des données existantes,
- Proposition et validation des méthodes de collecte de données à mettre en place,
- Présentation des calendriers.

---

Début de la réunion : 14h15.

Le chargé de mission Natura 2000 en mer accueille les participants en les remerciant d'avoir répondu présent à l'invitation, et propose de commencer la réunion par un tour de table (cf. liste des présents/absents/excusés *in fine*).

**Jérôme Jourdain**, chargé de mission Natura 2000 *Plateau de Rochebonne* au Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPME), démarre la séance en rappelant la mise en place du réseau Natura 2000 et de ses objectifs qui sont de favoriser le maintien d'un bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Il rappelle que le site Natura 2000 en mer *Plateau de Rochebonne* a été désigné au titre de la directive européenne « Habitats, Faune et Flore » pour la présence de l'habitat Récif et de deux espèces de mammifères marins : le Marsouin commun et le Grand Dauphin.

**Muriel Chevrier**, chargée de mission Natura 2000 à la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Poitou-Charentes, précise que le site Natura 2000 *Plateau de Rochebonne* est intégralement inclus dans le site Natura 2000 *Pertuis Charentais/Plateau de Rochebonne* désigné au titre de la directive européenne « Oiseaux ». Ce site n'a pas encore d'opérateur.

1

---

#### Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z  
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : [cnpmem@comite-peches.fr](mailto:cnpmem@comite-peches.fr)

Elle précise que le Document d'Objectifs (DOCOB) du site *Plateau de Rochebonne* prendra en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire de la directive « Habitats, Faune et Flore ». Toutefois, les actions définies dans le document d'objectifs de ce site devront être compatibles avec les objectifs de conservation du site désigné au titre de la directive Oiseaux et inversement.

**Perrine Ducloy**, chargé de mission pêche/environnement au CNPMEM, indique qu'en ce qui concerne le Grand Dauphin, c'est l'habitat de l'espèce qui a également permis de désigner le site *Plateau de Rochebonne*, et non pas seulement l'espèce en elle-même. Seuls deux sites en France ont été désignés ainsi.

**Jérôme Jourdain** rappelle ensuite que la démarche Natura 2000 nécessite la réalisation d'un état des lieux écologique du site et un état des lieux des usages, et que le croisement de ces données permettra l'identification des enjeux de conservation et donc la définition des objectifs de gestion durable. Il rappelle que l'état des lieux écologique du site est réalisé par le bureau d'étude Créocéan de La Rochelle dans le cadre du marché national « *Cartographie des habitats Natura 2000* » lancé par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP). Des prospections ont déjà eu lieu en 2010 et se poursuivront en 2011 sur le *Plateau de Rochebonne*.

En attendant les résultats du bureau d'étude, on se concentre donc sur l'état des lieux des activités. Jérôme Jourdain replace ensuite le groupe de travail « Usages » dans le contexte de la démarche Natura 2000 : nous sommes au tout début de l'élaboration de l'état initial du site, ce groupe de travail sera ensuite suivi de deux autres groupes de travail sur les thématiques « Patrimoine naturel » et « Gestion du site ».

Il est indispensable d'appréhender l'ensemble des usages sur la zone et de pouvoir répondre aux questions élémentaires telles que qui, quand, où et comment. L'objectif de ce groupe de travail « Usages » est donc de contribuer à la réalisation de cet état des lieux en participant à la construction des protocoles d'enquête et d'inventaire et en communiquant sur les données disponibles. Ce diagnostic socio-économique contribuera à l'identification des enjeux de conservation et réflexion sur les mesures de gestion du site.

**Jérôme Jourdain** présente ensuite les usages identifiés comme étant pratiqués sur le site Natura 2000 en mer *Plateau de Rochebonne* ainsi que dans sa périphérie directe. Il rappelle également les principaux représentants de ces activités, membres du COPIL.

En ce qui concerne les activités de défense, **Muriel Chevrier** précise que malgré le peu de données disponibles et leur difficulté d'accessibilité, il est nécessaire de prendre en compte ces activités au même titre que les autres usages.

- **Les transports maritimes :**

Le Grand Port Maritime de la Rochelle possède des données locales sur les suivis environnementaux des activités du port, notamment les travaux d'immersion des boues portuaires. Avec Armateurs de France, ils peuvent identifier les principales voies de navigations aux alentours du site.

**José Jouneau**, Président du Comité Régional des Pêches des Pays de la Loire, du Comité Local des Pêches des Sables d'Olonne et ancien marin pêcheur, mentionne le fait qu'il existe bien du trafic

maritime à l'intérieur du triangle - notamment au nord de ce dernier - délimitant le site Natura 2000 en mer *Plateau de Rochebonne*.

Sous proposition de **Patrick Kerverdo**, représentant d'Armateurs de France, le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvegarde de l'Atlantique (CROSSA) d'Etel peut fournir des données sur l'intensité de fréquentation de ces voies de navigation ainsi que leur répartition spatiale de manière agrégée.

**Jacques Lebrevelec**, Directeur de la Division Mer et Littoral (DML) de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Vendée, prend note de cette proposition en vue de mettre en relation le chargé de mission du site Natura 2000 *Plateau de Rochebonne* avec le CROSSA Etel.

**Patrick Kerverdo** indique que des données peuvent être collectées via les AIS (Système d'Identification Automatique) des navires. Il propose également au chargé de mission de contacter directement les pilotes de navires via les stations de pilotage telles que La Rochelle.

**Jérôme Jourdain** conclut que la caractérisation de l'activité « Transports maritimes » va s'élaborer principalement par les données issues du CROSSA Etel et, des principaux chiffres délivrés par les ports maritimes de Nantes, de La Rochelle et de Bordeaux.

- **La navigation de plaisance :**

L'Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN) peut fournir des informations sur les clubs des différents départements pouvant être concernés par le site Natura 2000 *Plateau de Rochebonne*. De même, les Comités Départementaux du Tourisme (Loire-Atlantique, Vendée et Charente Maritime) peuvent fournir des données sur la plaisance (études de fréquentation, nombre d'anneaux dans les ports de plaisance, etc.). Ces derniers n'ont pas encore été contactés.

Selon les premières prises de contacts avec les usagers concernés par cette activité, **Jérôme Jourdain** indique que cette dernière est très peu pratiquée sur le site Natura 2000 en mer *Plateau de Rochebonne*. La navigation est naturellement limitée vu que le site est éloigné de la côte (35 miles nautiques au plus près) et que les conditions météorologiques ne sont pas toujours favorables à la pratique de ce type d'activité.

D'ailleurs, il suffit de lire la carte marine du SHOM pour se rendre compte que l'ensemble du *Plateau de Rochebonne* est classé en « zone à éviter ».

**Muriel Chevrier** indique que des données peuvent se trouver dans les archives des anciens services de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE).

**Tiphaine Rivière** de la mission d'étude du Parc Naturel Marin *Estuaire de la Gironde/Pertuis Charentais*, mentionne le fait qu'il existe une étude sur les trajets réalisés par les plaisanciers lors de leurs sorties. Cette étude de l'université de La Rochelle reste toutefois côtière (intra-Pertuis) et ne sera ainsi sûrement pas utile pour le *Plateau de Rochebonne*.

**Jérôme Jourdain** conclut que la caractérisation de l'activité « navigation de plaisance » va s'élaborer via les données des différentes études issues du travail de bibliographie et, par la rencontre de personnes dites « ressources », c'est-à-dire ayant une bonne connaissance de la pratique à l'échelle locale.

- **La pêche maritime récréative :**

**Jérôme Jourdain** précise qu'il a été choisi de ne pas intégrer la pratique de la chasse sous-marine dans le terme « pêche maritime récréative » afin de la traiter à part entière.

Il explique que la pêche maritime récréative est limitée sur le site du *Plateau de Rochebonne* pour les mêmes raisons que la navigation de plaisance (distance à la côte et conditions météorologiques).

Les représentants de cette activité - Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM) et Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF) - précisent que peu de pêcheurs plaisanciers s'aventurent à une telle distance de la côte. Beaucoup d'entre eux sont des retraités évoluant dans les limites « côtières ». Pour les quelques personnes se rendant sur le site Natura 2000 *Plateau de Rochebonne*, ces structures ont déjà communiqué au chargé de mission les personnes dites « ressources ». **Guy Perrette**, Président du Comité Vendéen de la FNPPSF, précise qu'il n'a pour connaissance qu'une seule personne allant dans le secteur du *Plateau de Rochebonne*.

**Tiphaine Rivière** ajoute qu'elle aussi peut fournir des données « personnes ressources » puisque la thématique « pêche maritime récréative » a été abordée dans le cadre de la mission d'étude du Parc Naturel Marin. Elle indique également que les principaux ports pouvant être concernés pour cette activité sur le site sont Jard sur Mer, La Tranche sur Mer et St Denis d'Oléron.

**Jérôme Jourdain** conclut que la caractérisation de l'activité «pêche maritime récréative» va s'élaborer par un travail bibliographique et d'entretien avec des personnes « ressources ».

**Perrine Ducloy** émet la possibilité de mettre en place un questionnaire à destination des pêcheurs non adhérents d'association ou de clubs de pêche afin de cibler l'ensemble des pratiquants potentiels du site. Ces questionnaires pourraient être diffusés dans les lieux fréquentés habituellement par les pêcheurs plaisanciers, c'est-à-dire les coopératives maritimes, les magasins de fournitures, etc.

↳ **Calendrier prévisionnel Transports maritimes/Navigation de plaisance/Pêche maritime récréative :**

Des entretiens préliminaires avec les principaux représentants de ces trois activités ont déjà été réalisés par le chargé de mission. Ces activités étant les moins pratiquées en termes de nombre de pratiquants et de fréquentation sur le site *Plateau de Rochebonne*, les caractérisations socio-économiques de ces activités peuvent être traitées plus rapidement.

Ainsi ce travail va commencer dès le mois de mars 2011 et une première version de ces trois diagnostics sera présentée au membre du groupe de travail « Usages » au mois de juin ou juillet 2011. Concernant la pêche récréative, les membres du groupe de travail souhaitent que l'enquête puisse être prolongée jusqu'en septembre afin de prendre en compte la saison estivale.

- **La plongée et la chasse sous marine**

**Jérôme Jourdain** présente les principales sources de données existantes concernant les activités de plongée et de chasse sous-marine. Ces deux activités ont volontairement été regroupées puisqu'elles ciblent de manière générale des pratiquants de bons niveaux (sachant évoluer dans des conditions difficiles et sur des sites éloignés des côtes) qui sont pour la majorité adhérents de clubs de plongée et/ou de chasse sous-marine.

Le site *Plateau de Rochebonne* est un site reconnu dans le milieu de la plongée pour la richesse de sa biodiversité. C'est également un haut spot de chasse, où les records de « grosses prises » (gros reproducteurs, parfois des espèces rares) s'illustrent sur le web.

Jérôme Jourdain précise alors qu'il est nécessaire de définir la fréquentation et de caractériser ces deux pratiques sur le site Natura 2000 puisqu'en dehors des clubs, ces pratiques ne sont pas organisées. Il propose alors de mettre en place plusieurs méthodologies de collecte de données :

- La première consiste à mettre en place un questionnaire à destination des clubs adhérents de la FFESSM (avec lettre de recommandation de cette dernière) dont le but est de cibler et de caractériser leur(s) potentielle(s) activité(s) sur le site Natura 2000 *Plateau de Rochebonne*.

Le chargé de mission Natura 2000 présente les composantes du questionnaire et la grille de fréquentation des sites de plongée.

**Tiphaine Rivière** indique que les stagiaires de la mission du Parc Naturel Marin *Estuaire de la Gironde/Pertuis Charentais* ont élaboré une étude similaire, notamment sur la présentation des clubs et de leurs activités. Les stagiaires ont également sollicité Patrice Blaise, du Comité Départemental Charente-Maritime de la FFESSM, afin d'obtenir une note de recommandation pour la réalisation de ces enquêtes. Ces dernières vont être expédiées au début de mois de mars 2011 pour avoir des réponses fin mars/début avril 2011. Tiphaine Rivière s'inquiète du fait que les deux démarches de mise en œuvre d'enquête auprès des mêmes clubs limitent réciproquement le taux de réponse de ces derniers.

**Jacques Lebrevelec** précise qu'il est nécessaire de différencier auprès des acteurs la démarche Natura 2000 en mer du futur périmètre du Parc Naturel Marin *Estuaire de la Gironde/Pertuis Charentais*.

**Tiphaine Rivière** ajoute que la limite ouest du périmètre de la mission d'étude du PNM inclue la totalité du *Plateau de Rochebonne*. Elle propose d'associer à leur enquête une question permettant de savoir si oui ou non le club pratique une activité sur le *Plateau de Rochebonne*. Les résultats de cette enquête devant parvenir fin mars/début avril 2011, la mission d'étude PNM pourrait alors transmettre les noms des clubs ayant répondu positivement à cette question.

**Perrine Ducloy** et **Jérôme Jourdain** indiquent que la démarche de collecte de données auprès des clubs doit cependant débuter assez rapidement pour respecter le calendrier fixé pour l'élaboration du DOCOB.

Des réflexions sont à mener entre le chargé de mission Natura 2000 et la mission d'étude du PNM.

**Muriel Chevrier** demande s'il est possible d'inclure une question sur les macro-déchets aux observations environnementales du questionnaire.

**Fanny Brivoal**, chargée de mission pêche/environnement au Comité Régional des Pêches des Pays de la Loire, explique que cela peut orienter les réponses lors de l'entretien et qu'il ne faut pas cibler les réponses attendues.

**Tiphaine Rivière** invite le chargé de mission à contacter l'association *Chasse sous-marine passion* qui peut avoir des données sur ces deux activités, ainsi que la Fédération Nationale d'apnée.

**Anne-Laure Barillé**, directrice de BioLittoral (start-up de l'université de Nantes), participant aux investigations du marché national « *Cartographie des habitats Natura 2000* » (dont fait partie le site Natura 2000 en mer *Plateau de Rochebonne*) lancé par l'AAMP, indique qu'elle peut fournir au chargé de mission Natura 2000 des contacts de personnes « ressources » exerçant une activité sur le *Plateau de Rochebonne*. Elle précise également qu'il est nécessaire de faire un point sur les clubs non adhérents de la FFESSM : quelle est leur proportion ?

Elle conseille au chargé de mission Natura 2000 de contacter par téléphone ces différents clubs à partir d'un recensement à l'échelle départementale (site internet, pages jaunes) pour savoir si oui ou non les clubs pratiquent une activité sur le *Plateau de Rochebonne*. C'est ensuite que le questionnaire pourra être lancé.

- La seconde méthodologie proposée par le chargé de mission Natura 2000, est de mettre parallèlement en place un suivi *in situ* de la fréquentation du site *Plateau de Rochebonne* par les embarcations de plongeurs, chasseurs sous-marins et autres (navire de plaisance, pêche récréative, etc.). Le but de ce suivi est de limiter les biais du questionnaire et d'enrichir le diagnostic socio-économique par des données de fréquentation du site.

**Jérôme Jourdain** invite alors **Fanny Brivoal** à expliquer brièvement la mise en place de ce suivi sur le site Natura 2000 *Plateau du Four* (44) dont le CRPMEM Pays de la Loire est opérateur.

Elle explique que ce suivi s'est réalisé via l'implication de quelques usagers présents régulièrement sur le site, dont des professionnels, qui ont rempli des fiches d'observations réalisées et distribuées par le chargé de mission Natura 2000 *Plateau du Four*.

**Jérôme Jourdain** explique que ce suivi de fréquentation peut être adapté au site Natura 2000 en mer *Plateau de Rochebonne* bien que les activités et les enjeux n'y soient pas les mêmes. Il est nécessaire de s'appuyer sur les autres expériences Natura 2000 en mer telle que le *Plateau du Four* et *Roches de Penmarc'h* (29), sites dont on peut d'ores et déjà avoir un premier retour. Jérôme Jourdain sollicite ainsi les différents usagers se rendant régulièrement sur le site *Plateau de Rochebonne* à se manifester pour mettre en place ce suivi.

- Enfin, il peut être envisagé de mettre en place des enquêtes de terrain (via des questionnaires) dans les principaux ports concernés (port de départ des embarcations), afin d'affiner l'ensemble des données collectées par les autres méthodes. Cette enquête peut également intégrer des questions sur les activités « pêche maritime récréative » et « navigation de plaisance ».

Comme pour les autres activités, **Jérôme Jourdain** invite les membres du groupe de travail « Usages » à lui fournir des contacts de personnes « ressources » dont ils peuvent avoir connaissance.

## ↳ Calendrier prévisionnel Plongée et chasse sous-marine :

Des entretiens préliminaires ont déjà été réalisés par le chargé de mission Natura 2000 avec les principaux représentants de ces activités.

Les questionnaires seront adressés dès le mois de mars après avoir ciblé plus précisément les clubs concernés.

L'étude de fréquentation du site *Plateau de Rochebonne* se déroulera sur la période estivale, de mai à septembre. **Perrine Ducloy** précise que ce calendrier est prévisionnel et qu'en fonction des premiers retours des clubs, la période de suivi pourra être adaptée. Elle indique également que la restitution prévue au mois de septembre pourra être complétée par la suite.

### - La pêche maritime professionnelle

**Jérôme Jourdain** présente les principales sources de données existantes concernant les activités de pêche professionnelle.

Les représentations spatiales des différents métiers de pêche restent encore limitées voire inexistantes à l'échelle du site Natura 2000. Il existe néanmoins un principal référent au niveau national en termes de suivi et d'analyse des pêches professionnelles : l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), qui a développé un Système d'Information Halieutique (SIH).

Pour cela, l'Ifremer a signé une convention « Statistiques de pêche » avec la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) qui lui permet d'accéder aux données déclaratives et administratives des pêches :

- Les données déclaratives sont les données issues des log-books (pour les navires de plus de 10 mètres) et des fiches de pêche (pour les moins de 10 mètres). Elles permettent de disposer d'informations unitaires par navire et par sortie en mer (engin de pêche, secteur, effort de pêche, prises par espèces),
- Les données administratives concernent principalement les données VMS (Vessel Monitoring System) pour les navires de plus de 15 mètres. Ces données sont traitées et agrégées à l'échelle des rectangles statistiques CIEM pour améliorer la spatialisation de l'information halieutique.

Ces informations sont publiques et peuvent être téléchargées directement sur le site internet du SIH Ifremer ([www.ifremer.fr/sih/](http://www.ifremer.fr/sih/)). Mais ces données ne sont pas adaptées à l'échelle du site Natura 2000 en mer *Plateau de Rochebonne* qui couvre seulement 97 km<sup>2</sup>.

Il est pourtant possible d'extraire ces mêmes données à l'échelle du *Plateau de Rochebonne* mais, ces données appartenant à la DPMA, une convention doit être signée pour y avoir accès, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Certaines données peuvent également être collectées auprès des différents représentants de la pêche professionnelle dont les comités des pêches (locaux, régionaux et national) et les organisations de producteurs.

Les administrations d'Etat, notamment les DIRM et les DDTM, réalisent chaque année des monographies des activités de pêche professionnelle qu'il est intéressant d'étudier.

Il y a un besoin réel et urgent de spatialiser les zones de pêche et de mieux connaître les pratiques sur le site *Plateau de Rochebonne*, d'autant plus que cette activité représente le principal usage exercé sur la zone.

L'objectif global du diagnostic socio-économique est de spatialiser et de caractériser les zones de pêche des professionnels dans la zone Natura 2000, afin d'être en mesure de répondre aux questions élémentaires :

- Comment ? Quels sont les engins utilisés, et plus globalement quel est l'effort de pêche produit ?
- Quoi ? Quelles sont les principales espèces pêchées ?
- Où ? Quelles sont les zones de pêche ?
- Quand ? A quelles périodes ces métiers sont pratiqués ?
- Combien ? Combien de navires pratiquent tel métier dans telle zone et avec quelle fréquence ? Nombre de jours de mer ?

Le chargé de mission Natura 2000 propose alors de mettre en place un questionnaire à destination des pêcheurs professionnels directement concernés par le site. Il explique que le premier travail consiste à inventorier et localiser les activités de pêche présentes dans la zone Natura 2000. Le site du *Plateau de Rochebonne* étant localisé au centre du golfe de Gascogne, les flottilles de pêches présentes sur place peuvent se caractériser par une grande polyvalence des navires ainsi que par des origines portuaires différentes : ensemble des ports des façades maritimes françaises (Atlantique et Manche/Mer du Nord) et étrangères (Espagne, Belgique).

Dans cette optique, un diagnostic préliminaire est en cours depuis début février 2011 par le biais d'un courrier envoyé à l'ensemble des comités locaux et régionaux des pêches de la façade Atlantique. Les premiers résultats permettent d'identifier les navires ayant une potentielle activité sur le site Natura 2000 *Plateau de Rochebonne*.

**Jérôme Jourdain** présente alors le questionnaire élaboré afin de réaliser les entretiens avec les patrons pêcheurs.

**José Jouneau** demande au chargé de mission Natura 2000 ce que signifie le terme « espèces annexes capturées ». Il est répondu qu'il correspond aux espèces capturées hors la principale d'entre elles qui détermine le métier pratiqué. Pour une meilleure compréhension, une modification sera apportée au questionnaire : ce terme « espèces annexes capturées » sera remplacé par le terme « captures ».

**Hugues Casabonnet**, du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), demande pour quelles raisons le périmètre du site Natura 2000 en mer *Plateau de Rochebonne* ne figure pas sur la carte présentée dans le questionnaire. Il ajoute que cela peut constituer un manque d'information et de transparence pour la personne enquêtée.

Il est répondu que ce questionnaire est semi-directif et qu'il ne constitue qu'une base de réflexion pour les entretiens. Ces rencontres seront également l'occasion d'expliquer la démarche Natura 2000 et d'y intégrer les pêcheurs. La délimitation du site sera présentée à part et fera l'objet d'une transparence totale.

L'objectif est de cartographier les activités dans le site et aux alentours, il est donc important que le pêcheur ne se focalise pas sur le site uniquement. Toutefois, la carte insérée actuellement dans le questionnaire est très large et un zoom doit être fait pour ne pas inclure des alentours trop larges.

**Muriel Chevrier** ajoute qu'il est préférable de ne pas faire figurer la délimitation du site afin de ne pas influencer les représentations spatiales des zones de pêche.

**Amélie Boué**, responsable du programme FAME de la Ligue de Protection des Oiseaux, demande s'il peut être intégré au questionnaire des observations sur les oiseaux marins.

**Perrine Ducloy** et **Muriel Chevrier** recadrent le contexte en expliquant que le site Natura 2000 en mer *Plateau de Rochebonne* est un site désigné uniquement au titre de la directive européenne « Habitats, Faune et Flore » et que faire un focus spécial sur les oiseaux nuirait à la lisibilité de la démarche. La thématique « observation mammifères marins/oiseaux » sera quand même traitée par le questionnaire puisque les oiseaux peuvent intervenir dans une stratégie de pêche.

#### ↳ Calendrier prévisionnel Pêche maritime professionnelle :

Les diagnostics préliminaires ont déjà été adressés aux différents comités des pêches. Les entretiens seront eux réalisés en fonction des réponses issues de ce diagnostic préliminaire, de mars à juillet 2011.

La restitution du diagnostic socio-économique « pêche maritime professionnelle » est prévue pour le mois de septembre 2011.

- **Questions/remarques diverses :**

**Fanny Brivoal** indique que, de manière générale, le calendrier fixé est relativement court pour permettre de réaliser les différents diagnostics socio-économiques du site Natura 2000 *Plateau de Rochebonne* par rapport aux autres sites déjà lancés.

**Perrine Ducloy** signale que le MNHN mène actuellement un travail au niveau national sur l'évaluation des risques de dégradation des habitats et espèces Natura 2000 par les activités de pêche et leur capacité de résilience suite au passage des engins de pêche.

**Hugues Casabonnet**, du MNHN, précise alors que le site Natura 2000 en mer *Plateau de Rochebonne* est un site pilote pour la mise en application de cette méthodologie et, que des prospections y seront menées courant l'année 2011. Afin d'éviter de solliciter plusieurs fois les pêcheurs professionnels, des questions supplémentaires nécessaires à cette étude méthodologique pourront être intégrées au questionnaire pêche professionnelle.

Pour conclure, le chargé de mission Natura 2000 indique que le site internet dédié à Natura 2000 en mer *Plateau de Rochebonne* (<http://plateauderochebonne.n2000.fr>) sera effectif la première quinzaine de mars 2011. Il explique que ce site internet servira de plate-forme d'échange et de mise à disposition des différents documents.

Fin de la réunion : 16h45

Liste des présents/absents/excusés :

Prénom NOM	Structure	Fonction	Emargement
<b>Administration d'Etat et organismes publics</b>			
Alde GRANPIERRE	DDTM 17	Représentant	<i>Excusé</i>
Michèle JOSSIER	DDTM 85	Chargée de mission "Biodiversité"	<i>Excusée</i>
Jacques LEBREVELEC	DDTM 85	Délégué à la Mer et au Littoral	<b>Présent</b>
Delphine LEGUERRIER	DIRM Atlantique-Manche Ouest		<i>Excusée</i>
Eric DEHAVAGNE	DIRM Sud Atlantique		<i>Excusé</i>
Kristell SIRET JOLIVE	DML 17		<i>Absente</i>
Pascal NAULLEAU	DML 85	Chargé de mission environnement marin	<b>Présent</b>
Françoise GUIMAS	DREAL Pays de la Loire	Chargée de Mission N2000	<b>Présente</b>
Muriel CHEVRIER	DREAL Poitou-Charentes	Chargée de Mission N2000	<b>Présente</b>
Jean-Pierre LEAUTE	Ifremer	Représentant Station La Rochelle	<i>Absent</i>
Tiphaine RIVIERE	Mission d'étude PNM Pertuis Gironde	Chargé de mission	<b>Présente</b>
Hugues CASABONNET	MNHN	Service Patrimoine Naturel	<b>Présent</b>
Michel BOUTET	Préfecture maritime de l'Atlantique	Représentant AEM	<i>Excusé</i>
Corinne SINGER	Préfecture de Charente-Maritime		<i>Absente</i>
Eric CAGNEAUX	Préfecture de la Vendée	Chargée de mission N2000	<i>Absent</i>
<b>Collectivités territoriales</b>			
	Association des maires de Charente-Maritime		<i>Absent</i>
Louis GUEDON	Association des maires de Vendée	Député-maire des Sables d'Olonne	<b>Présent</b>
Philippe DEVELENCE	Conseil Général de Charente- Maritime	Chargé de mission	<i>Excusé</i>
Isabelle FEURPRIEUR	Conseil Régional des Pays de la Loire		<i>Excusée</i>
Anne-Sophie CHAPLAIN	Conseil Régional des Pays de la Loire	Chargée de mission Biodiversité	<i>Excusée</i>
	Conseil Régional Poitou-Charentes		<i>Absent</i>
<b>Socio-professionnels</b>			
Patrick KERVERDO	Armateur de France	Représentant	<b>Présent</b>
	CLPMEM Aquitaine		<i>Excusé</i>
Eric Guilbert	CLPMEM Marennes-Oléron	Vice-président	<i>Excusé</i>
Alexandre LE BRUN	CLPMEM La Turballe	Secrétaire Général	<i>Excusé</i>
Daniel LE GALL	CLPMEM Le Croisic	Président	<b>Présent</b>
José JOUNEAU	CLPMEM Les Sables d'Olonne	Président	<b>Présent</b>
	CRPMEM Pays de la Loire	Président	
Olivier LE NEZET	CLPMEM Lorient/Etel	Président	<i>Excusé</i>
Claude HERBRETEAU	CLPMEM St Gilles Croix de Vie	Président	<b>Présent</b>
Sébastien CHAUVET	CLPMEM Yeu	Secrétaire Général	<b>Présent</b>
Perrine DUCLOY	CNPMEM	Chargée de mission	<b>Présente</b>
Jérôme JOURDAIN	CNPMEM	Chargé de mission N2000	<b>Présent</b>
Francis FAVROUL	CRPMEM Aquitaine	Président	<i>Excusé</i>
Joël BROSSIER	CRPMEM Bretagne	Vice-président	<b>Présent</b>
Fanny BRIVOAL	CRPMEM Pays de la Loire	Chargée de mission	<b>Présent</b>

**Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins**

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z  
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : cnpmem@comite-peches.fr

Michel CROCHET	CRPMEM Poitou-Charentes	Président	<b>Présent</b>
Laurie DURAND	CRPMEM Poitou-Charentes	Chargée de mission	<b>Présente</b>
Michel AUBERT	FFESSM	Trésorier CODEP ESSM 17	<b>Présent</b>
Alain GAZEILLE	FFPM	Président Poitou-Charentes	<b>Présent</b>
Annick DANIS	FNPPSF	Représentante 17	<b>Présente</b>
Guy PERRETTE	FNPPSF	Représentant 85	<b>Présent</b>
Bernard PLISSON	Grand Port Maritime de la Rochelle	Pôle environnement	<i>Absent</i>
Nolwenn GACE RIMAUD	CCR Sud	Chargée de mission à PMA	<i>Excusée</i>
Talchian MURA	UNAN	Représentant 85	<b>Présent</b>
Gérard BRUNEAU	UNAN	Correspondant Aiguillon s/mer	<b>Présent</b>
André DUCHENE	UNAN	Représentant 17	<b>Présent</b>
Anthony HORIN		Patron Pêcheur	<b>Présent</b>
Landry BLANCHARD		Patron Pêcheur	<b>Présent</b>
Thierry ARMAND		Patron Pêcheur	<b>Présent</b>
Dominique RICHARD		Patron Pêcheur	<b>Présent</b>
<b>Associations et experts</b>			
Pascal COUTANT	Aquarium de la Rochelle	Directeur	<i>Excusé</i>
Charlotte NITHARD	Association Robin des Bois	Directrice	<i>Absente</i>
Anne-Laure BARILLE	Bio-Littoral	Directrice	<b>Présente</b>
Iker CASTEGE	Centre de la mer de Biarritz		<i>Absent</i>
Emeline PETTEX	CRMM	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
Jean-Pierre BOISNARD	France Nature Environnement		<i>Excusé</i>
	Greenpeace France		<i>Absent</i>
Sylvain LAMARRE	LIENS (Université de La Rochelle)	Directeur	<i>Absent</i>
Amélie BOUE	LPO	Responsable programme FAME	<b>Présente</b>
André BARZIC	LPO	Vice-président LPO Vendée	<b>Présent</b>
Etienne OUVRARD	LPO	Chargé de mission LPO Vendée	<b>Présent</b>
Sandrine DERRIEN	Station Biologique de Concarneau	Chargée de recherche	<i>Excusée</i>
	WWF		<i>Absent</i>



---

## Site Natura 2000 en mer « Plateau de Rochebonne » (SIC)

---

### Compte-rendu du 2<sup>nd</sup> Groupe de travail « Usages »

Le 6 juillet 2011, salle de réunion du comité régional des pêches de Poitou-Charentes, La Rochelle.

---

Réf. : HC/JJ/40-b

De : Jérôme Jourdain  
Tél : 02.51.22.31.57  
Mail : [jjourdain@comite-peches.fr](mailto:jjourdain@comite-peches.fr)

#### Ordre du jour :

- Rappel de la démarche Natura 2000,
- Présentation du suivi de fréquentation *in situ* (multi-activité),
- Présentation des premiers résultats :
  - Transport maritime,
  - Navigation de plaisance,
  - Pêche récréative,
  - Chasse sous-marine.
- Présentation des travaux en cours :
  - Plongée sous-marine,
  - Pêche professionnelle : résultats du diagnostic préliminaire.
- Discussions et suites du travail à mener,
- Calendrier prévisionnel,
- Questions diverses.

---

Début de la réunion : 10h10

Le chargé de mission Natura 2000 en mer accueille les participants en les remerciant d'avoir répondu présent à l'invitation (cf. liste des présents/absents/excusés *in fine*).

**Jérôme Jourdain**, chargé de mission Natura 2000 Plateau de Rochebonne au Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPME), démarre la séance en rappelant la mise en place du réseau Natura 2000 et de ses objectifs qui sont de favoriser le maintien d'un bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Il rappelle que le site Natura 2000 en mer Plateau de Rochebonne a

1

---

#### Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z  
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : [cnpmem@comite-peches.fr](mailto:cnpmem@comite-peches.fr)

été désigné au titre de la directive européenne « Habitats, Faune et Flore » pour la présence de l'habitat Récif et de deux espèces de mammifères marins : le Marsouin commun et le Grand Dauphin.

Il présente ensuite les conclusions du 1<sup>er</sup> groupe de travail « Usages » tout en soulignant le fait que les comptes rendus et autres documents de travail sont téléchargeables sur le site internet <http://plateauderochebonne.n2000.fr>. Le but de ce second groupe de travail « Usages » est de présenter les résultats de la caractérisation des activités considérées comme étant les moins présentes sur le site à ce premier groupe de travail : transport maritime, chasse sous-marine, navigation de plaisance et pêche récréative.

Le chargé de mission détaille l'ordre du jour et débute sa présentation par le suivi de fréquentation *in situ* pour éviter les redondances puisque ce dernier concerne plusieurs activités.

### **Le suivi de fréquentation in situ :**

Depuis mi-mai 2011, un suivi de la fréquentation du site Natura 2000 en mer *Plateau de Rochebonne* par tout type d'embarcation a été mis en place. Le but de ce suivi est de limiter les biais des différents questionnaires et d'enrichir le diagnostic socio-économique par des données quantitatives de fréquentation.

Les usagers se rendant régulièrement sur le site *Plateau de Rochebonne* sont les pêcheurs professionnels. Deux d'entre eux, qualifiés de « sentinelles », réalisent ce suivi de fréquentation *in situ*. Le chargé de mission explique les différentes composantes du formulaire de fréquentation et précise que ce suivi va se poursuivre jusqu'au mois de septembre, période à laquelle un premier retour pourra être fait.

### **Le transport maritime :**

Plusieurs constats avaient pu être dressés lors du 1<sup>er</sup> GT Usages concernant le transport maritime sur le Plateau de Rochebonne : distance à la côte, bathymétrie et sécurité sont 3 facteurs qui, de bon sens, limitent certaines activités dont le transport maritime sur le site Natura 2000 *Plateau de Rochebonne*.

Le chargé de mission présente la démarche employée, les personnes rencontrées et contactées pour l'aider à décrire l'activité sur le site. Il présente les principaux transits effectués par les grands ports maritimes de Nantes/St Nazaire, La Rochelle et Bordeaux. Aucune donnée n'a pour le moment pu être collectées par le chargé de mission auprès des DDTM, du CROSS Etel, des sémaphores et de la Préfecture Maritime de l'Atlantique. L'identification des grandes voies maritimes doit donc être vérifiée et validée.

**Bernard Plisson** du Grand Port Maritime de La Rochelle souhaite que soit vérifié les dires que certains navires puissent passer au nord-est du site Natura 2000. Jérôme Jourdain indique que le suivi de fréquentation *in situ* pourra permettre de confirmer ou infirmer la présence de ces navires mais qu'il faut trouver une solution « technique » qui puisse prouver la véracité de ces observations de terrain. Bernard Plisson précise alors que le CROSS Etel doit être en mesure de fournir des données agrégées permettant de savoir si des navires de commerce passent réellement à l'intérieur du site Natura 2000 et à quelles distances de ce dernier.

**Jean-Pierre Léauté** de la station Ifremer de La Rochelle propose au chargé de mission de se rapprocher des douanes aériennes (Nantes et Bordeaux) qui alternent avec la Marine Nationale des survols dans le secteur du Plateau de Rochebonne.

### **La navigation de plaisance :**

Les constats soulevés par la navigation liée aux transports maritimes sur le site Plateau de Rochebonne sont partagés pour la pratique de la navigation de plaisance, d'autant plus que le site Natura 2000 en mer Plateau de Rochebonne est inclus dans un périmètre « zone à éviter » édité sur les cartes marines du SHOM utilisées par les navigateurs.

Très peu de passage sont réalisés à l'intérieur du site Natura 2000. Le suivi de fréquentation *in situ* permettra d'apporter des données quantitatives à la carte des flux de navigation présentée dans le diaporama.

### **La pêche maritime récréative :**

**Jérôme Jourdain** précise la difficulté à pouvoir caractériser cette pratique puisque qu'elle reste autonome et non-organisée. De plus, il n'existe pas de déclaration préalable à la pratique de la pêche récréative, ce qui rend l'identification des pratiquants encore plus délicate.

Des échanges et un entretien ont été réalisés avec les membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Plateau de Rochebonne et une personne dite « ressource » pratiquant cette activité sur le site.

Un questionnaire à destination des pêcheurs récréatifs (embarqués et chasseurs sous-marins) a été déposé dans les coopératives maritimes et/ou capitaineries des ports de Jard sur Mer, Talmont St Hilaire (port Bourgenay), St Denis d'Oléron, Les Sables d'Olonne, l'île d'Yeu et St Gilles Croix de Vie. Pour cibler et diffuser l'information à un plus large panel de pêcheurs récréatifs, ce même questionnaire est téléchargeable sur le site internet <http://plateauderochebonne.n2000.fr>.

**André Duchêne** de l'Union Nationale des Associations de Navigateurs Charente maritime propose de mettre en lien ce questionnaire sur les sites internet des clubs ou associations de pêche récréative.

**José Jouneau**, Président du Comité Local (Sables d'Olonne) et Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire propose d'afficher sur les pontons des ports ciblés par l'enquête des affiches expliquant l'existence de cette dernière.

Jérôme Jourdain indique que pour le moment il n'y a eu aucun retour de questionnaire. **Jean-Pierre Boisnard** de Nature Environnement Charente maritime explique que pour exercer cette activité sur le Plateau de Rochebonne, il faut être organisé : si les pêcheurs récréatifs n'y vont pas, la raison peut être qu'ils ne sont pas expérimentés et/ou non formés aux secteurs hauturiers. Il ajoute qu'il faut que tout le monde « joue le jeu » pour caractériser l'activité sur le site Natura 2000. Ce constat est partagé par **André Duchêne** qui explique que s'il n'y a pas de retour des pêcheurs récréatifs, les raisons peuvent être qu'ils ne jouent effectivement pas le jeu, qu'ils sont très peu nombreux à pratiquer cette activité sur le site ou qu'ils n'y vont tout simplement pas.

**Muriel Chevrier** de la DREAL Poitou-Charentes précise qu'il ne s'agit là que d'un premier état des lieux et qu'il faut attendre les résultats du suivi de fréquentation *in situ* pour avoir des données quantitatives. L'état des lieux est non figé et le Document d'Objectifs peut évoluer en fonction des résultats que l'on obtiendra par la suite.

L'ensemble des membres présents au 2<sup>nd</sup> groupe de travail partagent le même constat qui est de trouver une solution pour impliquer davantage les pêcheurs récréatifs dans la démarche Natura 2000.

### **La chasse sous-marine :**

Les difficultés à pouvoir caractériser cette pratique sont les mêmes qu'observées pour la pêche récréative : la chasse sous marine est une pratique qui peut s'exercer hors clubs ou associations et sans autorisation préalable (déclaration aux Affaires Maritimes non obligatoire depuis 2009).

Par le biais des différents échanges avec les fédérations et clubs de plongée, le chargé de mission présente une description de l'activité sur le site Natura 2000 en mer Plateau de Rochebonne : particularités du site, organisation des sorties, les contraintes naturelles et réglementaires, les principales espèces ciblées par les chasseurs sous-marins et les zones propices pour pratiquer l'activité.

**José Jouneau**, explique que le Plateau de Rochebonne étant réputé poissonneux, il est possible que des compétitions puissent être organisées ; il serait donc intéressant de regarder les calendriers.

Les résultats du suivi de fréquentation *in situ* pourront apporter des données quantitatives complémentaires.

### **La plongée sous-marine :**

Un questionnaire à destination des clubs de plongée avait été présenté au précédent groupe de travail « Usages ». Un questionnaire similaire était mis en œuvre par la mission d'étude du PNM Pertuis Charentais/Estuaire de la Gironde (PCEG). Ce constat a conduit les deux aires marines protégées (AMP) à collaborer pour éviter de solliciter deux fois les mêmes clubs de plongées. Ainsi, la mission d'étude du PNM PCEG a ajouté à son questionnaire la question « exercez-vous votre activité sur le Plateau de Rochebonne ? » sans cité la démarche Natura 2000 en mer lancée sur ce dernier pour ne pas déstabiliser les enquêtés et dissocier clairement les objectifs respectifs des deux AMP.

Un premier retour des questionnaires au PNM PCEG a permis d'identifier 3 clubs de plongée se déclarant pratiquer la plongée sur le Plateau de Rochebonne. Pour compléter ces résultats, le chargé de mission Natura 2000 en mer a contacté par téléphone l'ensemble des 52 clubs recensés par la mission d'étude du PNM PCEG dans les départements de la Vendée, de la Charente maritime et de la Gironde. Cette démarche a conduit à identifier 3 structures de plongée supplémentaires.

Les points communs entre ces 6 structures de plongée sont qu'elles possèdent les moyens matériels, humains et financiers nécessaires pour pratiquer la plongée sur le site Natura 2000 en mer Plateau de Rochebonne. Par ce résultat, le CNPMEM a choisi de réaliser des entretiens plutôt que des questionnaires avec ces différentes structures. Les premiers entretiens révèlent que la plongée sous-marine reste peu exercée sur le site Natura 2000 Plateau de Rochebonne avec une moyenne de 3 à 4 sorties par année et par clubs.

Trois entretiens restent à mener par le chargé de mission. Les résultats du suivi de fréquentation *in situ* devront être traités avant de pouvoir présenter une caractérisation complète de l'activité sur le site.

### **La pêche maritime professionnelle :**

Jérôme Jourdain rappelle qu'un diagnostic dit préliminaire a été engagé entre le CNPMEM et les Comités Locaux et Régionaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la façade Atlantique pour identifier les navires travaillant potentiellement dans le périmètre du site Natura 2000 *Plateau de Rochebonne*. Ce diagnostic s'est déroulé entre les mois de décembre 2010 et avril 2011 et un premier résultat fait état d'une présence potentielle de 130 navires dans la zone.

Les comités des pêches présents au comité de pilotage du site Natura 2000 Plateau de Rochebonne, tenu le 31 mai 2011 à la sous-préfecture des Sables d'Olonne, ont bien souligné que ce nombre était très élevé et ne représentait pas l'activité réelle sur le site.

Jérôme Jourdain explique que ce chiffre peut résulter d'un amalgame entre le secteur du Plateau de Rochebonne et le site Natura 2000 « Plateau de Rochebonne » (97 km<sup>2</sup>) ou bien d'une surreprésentation des flottilles par craintes des finalités Natura 2000. Il remercie les comités des pêches pour leur implication dans la démarche et précise que cette liste de 130 navires va être affinée par l'opérateur pour réaliser des enquêtes de terrain.

Pour ce faire, le CNPMEM a déjà sollicité la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) pour qu'elle puisse valider la liste des navires par analyse des données VMS (système de surveillance des navires). En attendant une réponse de la DPMA, le chargé de mission a contacté les navires listés pour leur envoyer un courrier explicatif de la démarche Natura 2000 en mer dont une carte précise de la délimitation du site sur le Plateau de Rochebonne (avec coordonnées géographiques). Dans les semaines à venir, Jérôme Jourdain contactera l'ensemble des patrons-pêcheurs de ces 130 navires pour savoir s'ils sont effectivement concernés par le site Natura 2000.

En fonction du nombre de navires recensés sur la liste finale (affinée), les enquêtes de terrain pourront être exhaustives ou issues d'un échantillonnage par flottille de pêche. Des réunions avec les marins-pêcheurs pourront être organisées conjointement avec les comités locaux des pêches.

**José Jouneau** et **Fanny Brivoal**, chargée de missions au CRPME Pays de la Loire, indiquent qu'il faut trouver conjointement un indice de dépendance des navires au site. Ceci permettra par la suite de hiérarchiser les enjeux par flottille de pêche.

En ce qui concerne les navires de pêche étrangers, le Conseil Consultatif Régional pour les eaux occidentales australes (CCR Sud) a contacté ses membres pour connaître la fréquentation du site Natura 2000 en mer par les navires étrangers.

Les comités des pêches observent le même souci que pour les navires français : il faut affiner la liste des navires proposée par les autres Etats membres, jugée trop importante, par des données VMS pour connaître les navires réellement présents sur le site Natura 2000.

**Fanny Brivoal** propose au chargé de mission de se rapprocher de l'AZTI (Centre technique de la mer et de l'alimentation basé au Portugal) pour savoir ce qu'il est possible de collecter comme informations concernant les navires étrangers.

### **Conclusion :**

Les activités les moins présentes sur le site Natura 2000 en mer Plateau de Rochebonne (transport maritime, navigation de plaisance, pêche récréative embarquée et chasse sous-marine) sont considérées comme caractérisées au vu des enjeux pressentis sur le site Natura 2000 en mer Plateau de Rochebonne. Le diagnostic socio-économique va se poursuivre par la plongée sous-marine et se concentrer dorénavant sur l'activité de pêche professionnelle.

Néanmoins, l'ensemble des membres du groupe de travail « Usages » s'accordent à dire qu'il faut approfondir les données quantitatives pour ces activités les moins présentes. Le suivi de fréquentation *in situ* permettra d'apporter des données supplémentaires qui seront additionnées aux données déjà collectées.

Jérôme Jourdain clôture le second groupe de travail « Usages » en appelant les membres présents à ne pas hésiter à lui faire part des différents contacts à avoir pour collecter ces données quantitatives.

Fin de la réunion : 12h15

Liste des présents/absents/excusés :

Prénom NOM	Structure	Fonction	Emargement
<b>Administration d'Etat et organismes publics</b>			
Alde GRANPIERRE	DDTM 17	Représentant	<b>Présent</b>
Michèle JOSSIER	DDTM 85	Chargée de mission "Biodiversité"	<i>Excusée</i>
Jacques LEBREVELEC	DDTM 85	Délégué à la Mer et au Littoral	<i>Excusé</i>
Delphine LEGUERRIER	DIRM Atlantique-Manche Ouest		<i>Excusée</i>
Eric DEHAVAGNE	DIRM Sud Atlantique		<i>Excusé</i>
Kristell SIRET JOLIVE	DML 17		<i>Excusé</i>
Pascal NAULLEAU	DML 85	Chargé de mission environnement marin	<i>Excusé</i>
Françoise GUIMAS	DREAL Pays de la Loire	Chargée de Mission N2000	<b>Présente</b>
Muriel CHEVRIER	DREAL Poitou-Charentes	Chargée de Mission N2000	<b>Présente</b>
Jean-Pierre LEAUTE	Ifremer	Représentant Station La Rochelle	<b>Présent</b>
Guillaume PAQUIGNON	Mission d'étude PNM Pertuis Gironde	Chargé de mission	<b>Présent</b>
Hugues CASABONNET	MNHN	Service Patrimoine Naturel	<i>Excusé</i>
Michel BOUTET	Préfecture maritime de l'Atlantique	Représentant AEM	<i>Excusé</i>
Corinne SINGER	Préfecture de Charente-Maritime		<i>Absente</i>
Eric CAGNEAUX	Préfecture de la Vendée	Chargée de mission N2000	<i>Absent</i>
<b>Collectivités territoriales</b>			
	Association des maires de Charente-Maritime		<i>Absent</i>
M. AUVINET	Association des maires de Vendée		<i>Excusé</i>
Philippe DEVELENCE	Conseil Général de Charente- Maritime	Chargé de mission	<i>Excusé</i>
Isabelle FEURPRIEUR	Conseil Régional des Pays de la Loire		<i>Absente</i>
Anne-Sophie CHAPLAIN	Conseil Régional des Pays de la Loire	Chargée de mission Biodiversité	<i>Absente</i>
	Conseil Régional Poitou-Charentes		<i>Absent</i>
<b>Socioprofessionnels</b>			
Patrick KERVERDO	Armateur de France	Représentant	<i>Excusé</i>
M. BERBUDEAU	CLPMEM Marennes-Oléron	Président	<i>Excusé</i>
Alexandre LE BRUN	CLPMEM La Turballe	Secrétaire Général	<i>Absent</i>
Daniel LE GALL	CLPMEM Le Croisic	Président	<i>Excusé</i>
José JOUNEAU	CLPMEM Les Sables d'Olonne	Président	<b>Présent</b>
	CRPMEM Pays de la Loire	Président	
Olivier LE NEZET	CLPMEM Lorient/Etel	Président	<i>Excusé</i>
Claude HERBRETEAU	CLPMEM St Gilles Croix de Vie	Président	<b>Présent</b>
Sébastien CHAUVET	CLPMEM Yeu	Secrétaire Général	<i>Absent</i>
Perrine DUCLOY	CNPMEM	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
Jérôme JOURDAIN	CNPMEM	Chargé de mission N2000	<b>Présent</b>
Francis FAVROUL	CRPMEM Aquitaine	Président	<i>Excusé</i>
Joël BROSSIER	CRPMEM Bretagne	Vice-président	<i>Excusé</i>
Fanny BRIVOAL	CRPMEM Pays de la Loire	Chargée de mission	<b>Présente</b>
Michel CROCHET	CRPMEM Poitou-Charentes	Président	<b>Présent</b>
Laurie DURAND	CRPMEM Poitou-Charentes	Chargée de mission	<b>Présent</b>

**Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins**

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z  
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : cnpmem@comite-peches.fr

Anne VALLADE	CRPMEM Poitou-Charentes	Chargée de mission	<b>Présente</b>
	FFESSM		<i>Absent</i>
Alain GAZEILLE	FFPM	Président Poitou-Charentes	<i>Excusé</i>
Annick DANIS	FNPPSF	Représentante 17	<i>Absente</i>
Guy PERRETTE	FNPPSF	Représentant 85	<i>Absent</i>
Bernard PLISSON	Grand Port Maritime de la Rochelle	Pôle environnement	<b>Présent</b>
Talchian MURA	UNAN	Représentant 85	<i>Absent</i>
André DUCHENE	UNAN	Représentant 17	<b>Présent</b>
Anthony MORIN		Patron Pêcheur	<b>Présent</b>
<b>Associations et experts</b>			
Pascal COUTANT	Aquarium de la Rochelle	Directeur	<i>Absent</i>
Charlotte NITHARD	Association Robin des Bois	Directrice	<i>Absente</i>
Anne-Laure BARILLE	Bio-Littoral	Directrice	<i>Excusée</i>
Iker CASTEGE	Centre de la mer de Biarritz		<i>Absent</i>
Emeline PETTEX	CRMM	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
Jean-Pierre BOISNARD	France Nature Environnement		<b>Présent</b>
	Greenpeace France		<i>Absent</i>
Sylvain LAMARRE	LIENS (Université de La Rochelle)	Directeur	<i>Absent</i>
Amélie BOUE	LPO	Responsable programme FAME	<b>Présente</b>
Fabien MERCIER	LPO	LPO 17	<b>Présent</b>
Etienne OUVRARD	LPO	Chargé de mission LPO Vendée	<b>Présent</b>
Sandrine DERRIEN	Station Biologique de Concarneau	Chargée de recherche	<i>Excusée</i>
	WWF		<i>Absent</i>



---

## Site Natura 2000 en mer « Plateau de Rochebonne » (SIC)

---

### Compte-rendu du 3<sup>ème</sup> Groupe de travail « Usages »

Le 17 novembre 2011, DDTM Vendée, La Roche sur Yon.

---

Réf. : HC/JJ/67-b/2011

De : Jérôme Jourdain

Tél : 02.51.22.31.57

Mail : [jjourdain@comite-peches.fr](mailto:jjourdain@comite-peches.fr)

#### Ordre du jour :

- Présentation des résultats du suivi de fréquentation *in situ* (multi-activité),
  - Présentation et avis des membres du groupe de travail sur le diagnostic socio-économique du site Natura 2000,
  - Synthèse des rencontres avec les acteurs et identification des enjeux socio-économiques sur le site Natura 2000,
  - Synthèse du diagnostic écologique (éléments mis à disposition),
  - Discussions et perspectives sur les suites de l'élaboration du Docob Natura 2000.
- 

Début de la réunion : 14h

Le chargé de mission Natura 2000 en mer accueille les participants en les remerciant d'avoir répondu présent à l'invitation et excuse les personnes n'ayant pu faire le déplacement (cf. liste des présents/excusés *in fine*).

Il démarre la séance en rappelant que ce groupe de travail est le troisième et dernier groupe de travail axé sur les usages du site. Il rappelle le positionnement de cette réunion dans le calendrier fixé pour l'élaboration du document d'objectifs (Docob) Natura 2000 (voir diaporama).

Il présente ensuite les points clés abordés lors des précédents groupes de travail « Usages ». Le but de ce troisième et dernier groupe de travail « Usages » est de présenter à ses membres les résultats du suivi de fréquentation *in situ*, mené entre les mois de mai et de septembre 2011 et, de recueillir leurs avis sur la présentation de la partie socio-économique du Docob.

### **Le suivi de fréquentation in situ :**

Entre le 16 mai et le 20 septembre 2011, soit près de 5 mois sur cette année, un suivi de la fréquentation du site Natura 2000 en mer *Plateau de Rochebonne* par tout type d'embarcation a été réalisé. Le but de ce suivi est de connaître la fréquentation du site à son échelle, sur la période ainsi considérée, en obtenant des données quantitatives (nombre d'embarcations) et d'être en mesure d'identifier les secteurs les plus fréquentés, en complément des différentes méthodologies d'acquisition de connaissance ayant été menées pour réaliser le diagnostic socio-économique.

Ce suivi a permis de mettre en exergue que la principale activité pratiquée dans le secteur est la pêche professionnelle, représentant plus de 90% du nombre total d'embarcations comptabilisées sur la période du suivi. Les principales zones fréquentées sont, sans surprise, les têtes de roches de « La Congrée » et du « Plateau du Sud-Est ».

Pour clarifier l'interprétation des résultats issus de cette étude, le chargé de mission rappelle que ce suivi de fréquentation constitue une méthode « expérimentale » (bien que déjà menée sur le site Natura 2000 *Plateau du Four*) appliquée sur une période bien définie de l'année 2011 (la disponibilité des observateurs sur le site limite de fait le suivi) et, qu'il n'est par conséquent pas représentatif des activités pratiquées à l'année sur le site. Néanmoins, sur avis général des membres du groupe de travail, ce suivi de la fréquentation mérite d'être reconduit par la suite afin d'en suivre l'évolution. Un tel suivi pourra être repris dans la suite du Docob, comme proposition d'action à mettre en œuvre lors de la gestion du site.

### **Présentation du diagnostic socio-économique :**

Le chargé de mission rappelle les différentes méthodes d'acquisition de données mis en œuvre pour réaliser le diagnostic socio-économique du site Natura 2000 en mer du Plateau de Rochebonne (méthodologies détaillées lors des groupes de travail précédents, voir comptes-rendus).

- La pêche récréative (embarquée et chasse sous-marine)

La diffusion d'un questionnaire à destination des usagers récréatifs du site (par leurs lieux de passage et les sites internet d'associations), des échanges avec des représentants de l'activité et, la rencontre d'usagers référents pratiquant cette activité sur le site, ont été réalisés. Le chargé de mission précise la difficulté à pouvoir caractériser ces pratiques puisque qu'elles sont autonomes et non-organisées.

D'après les différents échanges réalisés et les conclusions des précédents groupes de travail « Usages », la pêche récréative embarquée se limite à une vingtaine de sorties par année et, la chasse sous-marine à une dizaine de sorties par année. D'après le suivi de fréquentation *in situ*, 27 embarcations (18 de pêche embarquée et 9 de chasse sous-marine) ont été comptabilisées entre les mois de mai et de septembre 2011.

**André Duchêne** de l'Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN) Charente maritime indique que ces données sont en adéquation avec le peu d'activités récréatives pouvant être pratiquées sur le site (distance à la côte, conditions météo-océaniques, coût des consommables, etc.).

Bien que ces activités récréatives soient uniquement pratiquées sur les têtes de roches du Plateau de Rochebonne (seulement « La Congrée » pour les chasseurs sous-marins du fait d'une bathymétrie avantageuse pour cette pratique), **Eric Guérit**, Président du GIE Pêcheurs d'Oléron et, pêcheur

professionnel, indique que les pêcheurs récréatifs sont plus nombreux sur ces zones que ce qu'indiquent les données issues du suivi de fréquentation. En effet, les mauvaises conditions météorologiques de la période estivale (année 2011) sont à l'origine d'une limitation de la fréquentation du site par ces usagers, ceci en comparaison avec les années précédentes.

**Jérôme Jourdain** précise que les données issues du suivi de fréquentation concernent seulement l'année 2011, l'élaboration du Docob ayant démarré fin 2010. Il est nécessaire de reconduire ce suivi de la fréquentation au cours des prochaines années pour *in fine* en suivre l'évolution et ne pas en avoir une seule interprétation, à un instant T (de mai à septembre 2011).

**Guy Perrette**, représentant de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF) s'étonne du découpage particulier du site Natura 2000 qui n'intègre pas « La Congrée », pointement rocheux particulièrement fréquenté par les différents usagers. **Perrine Ducloy**, chargée de mission au CNPMM, précise que la délimitation du site a ainsi été fixée par l'Etat pour permettre une bonne représentativité des habitats Natura 2000 (habitat « récif » en ce qui concerne la désignation du Plateau de Rochebonne en site Natura 2000) à l'échelle nationale et non son exhaustivité.

- Navigation de plaisance

Le site Natura 2000 en mer Plateau de Rochebonne est réputé dangereux pour la navigation, il est notamment identifié comme « zone à éviter » sur les cartes marines du SHOM utilisées par les navigateurs.

Les passages d'embarcations de plaisance (voiliers ou moteur, hors pêche récréative) restent ainsi très limités à l'intérieur du site Natura 2000. Le suivi de fréquentation *in situ* a permis de relever 5 passages de voiliers en route (en déplacement) à l'intérieur du site Natura 2000, entre les mois de mai et de septembre 2011.

Pas de remarque des membres du GT.

- La plongée sous-marine :

Après un premier recensement de 52 clubs de plongée réalisé par la mission d'étude du PNM EGPC dans les départements de la Vendée, de la Charente maritime et de la Gironde, le chargé de mission Natura 2000 en mer a contacté l'ensemble de ces clubs pour identifier ceux ayant une activité sur le site. Seuls 6 d'entre eux ont répondu se rendre sur le site du Plateau de Rochebonne.

Les entretiens menés auprès de ces clubs révèlent que la plongée sous-marine reste peu exercée sur le site Natura 2000 Plateau de Rochebonne avec une moyenne de 1 à 3 sorties par année et par club, ce qui correspond à une quinzaine de sorties réalisées par année (les sorties des clubs étant mutualisées). Néanmoins, une seule embarcation de plongée a été relevée lors du suivi de fréquentation, vraisemblablement en relation avec les mauvaises conditions météo-océaniques de l'année 2011. Comme les autres activités de loisir (pêche récréative et navigation de plaisance), la plongée sous-marine est « naturellement » limitée sur le site (conditions d'accès).

Pas de remarque des membres du GT.

- Les transports maritimes

Au second GT « Usages », **Bernard Plisson**, représentant du Grand Port Maritime de La Rochelle, avait souhaité que soient vérifiés auprès du CROSS Etel les différents passages des navires de commerce en périphérie du site. Jérôme Jourdain indique que cette demande a été formulée auprès du CROSS Etel et de la Préfecture maritime de l'Atlantique. Aucune donnée, même agrégée, permettant de savoir si des navires de commerce passent réellement à l'intérieur du site Natura 2000 n'a pu être collectée.

Néanmoins, les données présentées dans le diagnostic socio-économique sur l'activité « transports maritimes » ont été jugées suffisantes par ces services de l'Etat pour décrire l'activité. Aucun navire de commerce n'a été observé dans la zone lors du suivi de fréquentation.

Pas de remarque des membres du GT.

- La pêche maritime professionnelle :

Jérôme Jourdain rappelle les différentes méthodes de collecte de données mises en œuvre concernant la caractérisation des activités de pêche professionnelle (voir diaporama et comptes-rendus précédents).

Le chargé de mission Natura 2000 indique que 43 navires ont été identifiés comme ayant une activité de pêche pratiquée à l'intérieur du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne et que des entretiens ont été menés avec ces derniers.

Eric Guérit, pêcheur professionnel et armateur de deux navires ayant une activité sur le site, indique au chargé de mission ne pas avoir été contacté et que ses deux navires ne figurent pas dans les navires identifiés sur le site. Jérôme Jourdain indique que ces affirmations seront vérifiées et que des entretiens restent possibles si ces navires ont réellement été oubliés du diagnostic préliminaire *[après vérification, il s'avère que ces deux navires avaient été identifiés lors du diagnostic préliminaire. M. Guérit a bien été contacté et informé de la démarche Natura 2000 au mois de juin 2011 et enquêté par téléphone, faute de disponibilité, au mois de juillet 2011].*

Le chargé de mission Natura 2000 présente ensuite les données issues du bilan annuel des données VMS (système obligatoire de suivi pour les navires de plus de 15 mètres) de l'année 2010 (*source : DPMA et Ifremer*) : 35 navires ont été considérés actifs à la pêche sur l'année 2010, dont deux navires espagnols.

**Michel Crochet**, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Poitou-Charentes, et Eric Guérit s'étonnent des données issues de l'administration, notamment en ce qui concerne le nombre de navires étrangers. Eric Guérit précise qu'il y aurait « *plus d'une vingtaine de navires espagnols à venir sur le site, coupant tous leur VMS* ». Michel Crochet propose alors d'informer l'administration du biais de ses données en adressant une lettre à la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) *[après vérification du CRPME de Poitou-Charentes, il s'avère que les accusations portées à l'encontre de navires espagnols sur le site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne ne sont pas fondées ; il demande à ne pas tenir compte des propos mentionnés à ce sujet].*

Jérôme Jourdain indique avoir sollicité les membres du Conseil Consultatif Régional Sud (CCR Sud), dont les représentants espagnols, pour avoir des données sur leurs navires. Le suivi de fréquentation *in situ* a relevé la présence d'un seul navire espagnol entre les mois de mai et de septembre 2011.

Le chargé de mission présente ensuite les activités de pêche professionnelle pratiquées sur le site Natura 2000. Il rappelle les biais pouvant être rencontrés quant à leur interprétation (voir diaporama).

Pas de remarque des membres du GT sur la description des activités. Jérôme Jourdain présente ensuite les données complémentaires qui pourront être apportées par la fiche standardisée « pêche professionnelle », réalisée pour l'ensemble des sites Natura 2000 et des Parcs Naturels Marins et issue d'une convention tripartite entre l'Ifremer, la DPMA et l'AAMP. Les informations présentées dans cette fiche standardisée sont basées sur les données existantes du Système d'Information Halieutique (SIH), issues en majorité des données VMS. Ces données seront d'autant plus intéressantes pour le site du Plateau de Rochebonne puisque les navires concernés ont majoritairement (77%) une longueur supérieure à 15 mètres (obligatoirement équipés de VMS). Cette fiche devrait être disponible pour l'opérateur courant le mois de décembre 2011.

### **Synthèse des usagers vis-à-vis des enjeux socio-économiques :**

Jérôme Jourdain présente, en retour des différents échanges réalisés, un tableau de synthèse des différentes attentes des usagers concernant le site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne (voir diaporama). Certaines de ces propositions peuvent constituer des enjeux socio-économiques, d'autres dépassent les objectifs propres aux sites Natura 2000, notamment en ce qui concerne la gestion de la ressource. Le chargé de mission rappelle alors que les objectifs de développement durable qui seront définis dans le cadre du Docob ne répondront pas directement aux enjeux socio-économiques. Ils pourront contribuer à les satisfaire dans la mesure où ils n'ont pas d'impact négatif sur les habitats naturels et les espèces concernées par le site Natura 2000.

**Annick Danis** et **Guy Perrette**, représentants de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF), indique que les pêcheurs récréatifs soutiennent également un renforcement du contrôle en mer des activités.

Pas de remarque supplémentaire des membres du GT.

### **Conclusion**

**Guillaume Paquignon**, chargé de mission d'étude du Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais, s'interroge sur le volet économique des activités professionnelles de la pêche (chiffre d'affaire) qui n'est pas détaillé dans le diagnostic.

Les pêcheurs professionnels présents au groupe de travail répondent qu'il est difficile de pondérer une zone d'un chiffre d'affaire, d'autant plus que le site du Plateau de Rochebonne représente une faible superficie. Le Plateau de Rochebonne constitue pour la majorité d'entre eux une zone de pratique parmi d'autres, limitée à un nombre de jours de mer sur une année. Le volet économique du diagnostic doit passer par la représentation sociale de la filière pêche professionnelle (nombre d'emplois directs et indirects).

Le chargé de mission propose aux membres du groupe de travail de fixer une date limite pour leur permettre de faire un retour sur le diagnostic socio-économique. La date du **9 décembre 2011** est ainsi fixée.

En fin de séance, Jérôme Jourdain présente une synthèse des données écologiques actuellement en sa possession (voir diaporama). Il précise que le travail mené par le Muséum National d'Histoire Naturelle

(MNHN) sur l'évaluation des risques de dégradations des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêches maritimes est actuellement en cours, pour lequel le site du Plateau de Rochebonne est un site pilote.

La présentation du diagnostic écologique et le travail d'identification des enjeux de conservation du site feront l'objet d'un prochain groupe de travail « Patrimoine naturel et enjeux de conservation » dont la date est à fixer pour la première quinzaine du mois de janvier 2012, avant le 4<sup>ème</sup> comité de pilotage qui aura pour objectif de valider les deux diagnostics du site et de présenter ses enjeux de conservation.

Fin de la réunion : 16h20

Liste des présents/excusés :

Prénom NOM	Structure	Fonction	Emargement
<b>Administration d'Etat et organismes publics</b>			
Mathieu BRUNET	DDTM 17	Chargé d'études N2000	<b>Présent</b>
Thierry GROULT	DDTM 85	Unité Nature et Biodiversité	<b>Présent</b>
Jacques LEBREVELEC	DDTM 85	Délégué à la Mer et au Littoral	<i>Excusé</i>
Pascal NAULLEAU	DDTM/DML 85	Chargé de mission environnement marin	<b>Présent</b>
Françoise GUIMAS	DREAL Pays de la Loire	Chargée de Mission N2000	<b>Présente</b>
Muriel CHEVRIER	DREAL Poitou-Charentes	Chargée de Mission N2000	<i>Excusée</i>
Jean-Pierre LEAUTE	Ifremer	Représentant Station La Rochelle	<b>Présent</b>
Guillaume PAQUIGNON	Mission d'étude PNM Pertuis Gironde	Chargé de mission	<b>Présent</b>
Michel BOUTET	Préfecture maritime de l'Atlantique	Représentant AEM	<i>Excusé</i>
<b>Collectivités territoriales</b>			
Philippe DE VALENCE	Conseil Général de Charente-Maritime		<b>Présent</b>
<b>Socio-professionnels</b>			
Julien LAMOTHE	CCR Sud	Représentant	<b>Présent</b>
M. BERBUDEAU	CLPMEM Marennes-Oléron	Président	<i>Excusé</i>
Alexandre LE BRUN	CLPMEM La Turballe	Secrétaire Général	<i>Excusé</i>
Daniel LE GALL	CLPMEM Le Croisic	Président	<b>Présent</b>
José JOUANEU	CLPMEM Les Sables d'Olonne	Président	<i>Excusé</i>
	CRPMEM Pays de la Loire	Président	
Olivier LE NEZET	CLPMEM Lorient/Etel	Président	<i>Excusé</i>
Claude HERBRETEAU	CLPMEM St Gilles Croix de Vie	Président	<b>Présent</b>
Perrine DUCLOY	CNPMEM	Chargée de mission	<b>Présente</b>
Jérôme JOURDAIN	CNPMEM	Chargé de mission N2000	<b>Présent</b>
Alice KHAYATI	CRPMEM Aquitaine	Chargée de mission MAIA	<i>Excusée</i>
Gwennaëlle DANIEL	CRPMEM Aquitaine	Chargée de mission N2000	<b>Présente</b>
Joël BROSSIER	CRPMEM Bretagne	Vice-président	<b>Présent</b>
Fanny BRIVOAL	CRPMEM Pays de la Loire	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
Michel CROCHET	CRPMEM Poitou-Charentes	Président	<b>Présent</b>
Anne VALLADE	CRPMEM Poitou-Charentes	Chargée de mission	<b>Présente</b>
Annick DANIS	FNPPSF	Représentante 17	<b>Présente</b>
Guy PERRETTE	FNPPSF	Représentant 85	<b>Présent</b>
Eric GUERIT	GIE Pêcheurs d'Oléron	Président	<b>Présent</b>
Bernard PLISSON	Grand Port Maritime de la Rochelle	Pôle environnement	<i>Excusé</i>
André DUCHENE	UNAN	Représentant 17	<b>Présent</b>
<b>Associations et experts scientifiques</b>			
Anne-Laure BARILLE	Bio-Littoral	Directrice	<i>Excusée</i>
Jean-Pierre BOISNARD	France Nature Environnement		<i>Excusé</i>
Amélie BOUE	LPO	Responsable programme FAME	<i>Excusée</i>
Etienne OUVRARD	LPO	Chargé de mission LPO Vendée	<b>Présent</b>



---

## Site Natura 2000 en mer « Plateau de Rochebonne » (SIC)

---

### Compte-rendu du Groupe de travail « Patrimoine Naturel »

Le 30 janvier 2012, DDTM Vendée, La Roche sur Yon.

---

Réf. : HC/JJ/6b/2012

De : Jérôme Jourdain

Tél : 02.51.22.31.57

Mail : [jjourdain@comite-peches.fr](mailto:jjourdain@comite-peches.fr)

#### Ordre du jour :

- Résultats des campagnes de collecte de données réalisées sur le site dans le cadre du marché national cartographique de l'Agence des Aires Marines Protégées :
  - Caractérisation des habitats Natura 2000 ;
  - Flore et faune benthique ;
  - Etat des connaissances sur les mammifères marins.
- Etat de conservation du site,
- Réflexions sur les pressions potentielles des activités humaines sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire en vue de la définition des enjeux de conservation du site.

---

Début de la réunion : 13h30

Le chargé de mission Natura 2000 en mer, **M. Jérôme Jourdain** accueille les participants en les remerciant d'avoir répondu présents à l'invitation et excuse les personnes n'ayant pu faire le déplacement (cf. liste des présents/excusés *in fine*).

Il démarre la séance en rappelant que le groupe de travail « Patrimoine Naturel » a pour but de présenter à ses participants les campagnes et résultats des prospections scientifiques menées sur le site du Plateau de Rochebonne dans le cadre du marché national porté par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) intitulé « Inventaires biologiques et analyse écologique – Natura 2000 en mer ». Le titulaire du marché portant sur les pertuis charentais et le plateau de Rochebonne est le bureau d'études Créocéan, associé de référents scientifiques. Pour ce lot, le programme de cartographie des habitats marins (CARTHAM) a démarré en juin 2010 et doit se terminer à la fin du premier semestre 2012.

1

---

#### Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z  
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : [cnpmem@comite-peches.fr](mailto:cnpmem@comite-peches.fr)

- Résultats des campagnes de collecte de données : habitats Natura 2000 et faune et flore benthiques

M. Jérôme Jourdain présente ensuite les différentes campagnes scientifiques menées sur le site dans le cadre du marché de l'AAMP entre 2010 et 2011. Ces travaux ont été coordonnés par le bureau d'étude Créocéan (La Rochelle) pour en assurer leur mise en œuvre à l'échelle du sud Gascogne (le site du Plateau de Rochebonne a été considéré prioritaire pour la récolte et l'analyse des données, l'élaboration du document d'objectifs ayant débuté) :

- Campagne de reconnaissance géophysique (Créocéan) ;
- Prélèvements et analyse biosédimentaire des habitats sédimentaires (LIENS) ;
- Plongées d'inventaire et caractérisation des habitats rocheux (Bio-Littoral).

*(Les différentes méthodologies sont présentées et détaillées dans les diaporamas).*

- Campagne de reconnaissance géophysique :

Cette campagne a permis de collecter les informations nécessaires pour établir une cartographie bathymétrique et différencier les roches des sédiments meubles (sur la zone explorée, qui ne porte pas sur la totalité du site). Sans être une bathymétrie aux normes du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), elle apporte des précisions majeures par rapport aux sondes ponctuelles existantes de la carte marine SHOM. La différenciation des roches et des sédiments a quant à elle guidé la localisation des plongées et des prélèvements biosédimentaires.

**M. Jérôme Jourdain** invite ensuite les scientifiques à présenter leurs travaux aux participants du GT *(seules les conclusions des travaux sont présentées ci-dessous).*

- Prélèvements et analyse biosédimentaire des sédiments meubles :

**M. Pierre-Guy Sauriau**, chargé de recherche CNRS au LIENS (Littoral, Environnement et Sociétés, Université de La Rochelle), présente aux participants les travaux menés par son équipe sur le site *(voir diaporama GTPN\_PGS).*

Ses conclusions sont les suivantes :

- Le site du Plateau de Rochebonne possède une **richesse spécifique élevée** avec pas moins de 100 espèces répertoriées sur les 8 stations explorées ;
- Il existe un **équilibre faunistique** entre ces stations avec peu d'espèces dominantes (<5%) et une présence d'espèces considérées comme « sensibles » majoritaires ;
- Ce dernier point signifierait que ces espèces sont majoritairement présentes puisqu'il n'y aurait **pas de perturbation physique**, notamment d'origine anthropique (y compris pas de perturbation par engins de pêche trainants au niveau des secteurs prospectés).

Malgré l'absence de méthode et d'indices permettant de conclure sur l'état de conservation du site, M. Pierre-Guy Sauriau tend à se prononcer en faveur d'un **bon état de conservation des habitats sédimentaires sur le site du Plateau de Rochebonne.**

- Plongées d'inventaire et caractérisation des habitats rocheux :

M<sup>me</sup> Anne-Laure Barillé, directrice du bureau d'études Bio-Littoral (Nantes), présente à son tour les missions de plongée réalisées sur le site (voir diaporama GTPN\_ALB). Elle précise que les données antérieures connues sur le Plateau de Rochebonne sont rares du fait de son accès difficile et des conditions météo-océaniques du secteur, peu favorables à la mise en place de missions d'exploration.

Les conclusions sont les suivantes :

↳ *Composition floristique*

- Etagement particulier des ceintures algales : les espèces annuelles (*S. polyschides*) dominent les hauts niveaux car elles repoussent rapidement suite à l'**arrachement lié à l'hydrodynamisme violent sur la zone** ;
- **Les ceintures de laminaires atteignent -32m de profondeur** et forment des forêts denses jusqu'à -28m, ce qui est plus profond que les laminaires de l'île de Groix, par exemple ;
- Ces forêts de laminaires sont jugées en **bon état de conservation** puisqu'elles présentent une stabilité temporelle en comparaison des données antérieures (datant de 1966 et 1973) ;
- Sans avoir réalisé un inventaire poussé et exhaustif, 55 espèces d'algues ont été répertoriées dont **23 des 24 espèces caractéristiques** de Manche occidentale, Bretagne et Pays de la Loire (en comparaison : site du Pillier 19 et l'île d'Yeu 16) ;
- **Une espèce rare** a été identifiée (*Desmarestia dresnayi*)

↳ *Composition faunistique*

- Le Plateau de Rochebonne présente une **biodiversité très importante de spongiaires** (éponges), avec notamment des éponges dressées caractéristiques de platiers du circalittoral profond ;
- Très **grande biodiversité avec la remontée d'espèces profondes** ;
- Plusieurs îlots rocheux du Plateau de Rochebonne présentent d'importants **faciès à Brachiopodes, espèces rares et d'importance nationale**, ainsi que des **tapis d'hydriaires rares** ;
- Homogénéité des habitats rocheux entre les îlots avec un gradient de complexité vers le large.

De part les éléments cités ci-dessus, le Plateau de Rochebonne, **seul faciès de tombants profonds de la région Poitou-Charentes**, constitue donc un véritable **intérêt régional pour la faune et la flore marine**. M<sup>me</sup> Anne-Laure Barillé se prononce en faveur d'un **bon état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire « Récif »** sur le site du Plateau de Rochebonne en précisant qu'aucune pression anthropique ne semble altérer le site (à dire d'expert).

Après présentation des travaux scientifiques, Jérôme Jourdain invite les participants du GT Patrimoine Naturel à en débattre.

M<sup>me</sup> Anne-Laure Barillé explique, grâce à sa connaissance du site, que les courants de Rochebonne sont forts jusqu'à l'atteinte d'une thermocline (limite de température) positionnée entre 7 et 10 mètres de profondeur. En dessous de cette limite il y a peu de courant. De plus, au regard des photographies de **M. Yves Gladu**<sup>1</sup> (constatation d'eaux turbides et verdâtres sur les dix premiers mètres de plongée), elle indique qu'il serait intéressant de comprendre le fonctionnement du cycle phytoplanctonique au niveau du Plateau de Rochebonne.

<sup>1</sup> M. Yves Gladu est un photographe professionnel qui a réalisé une campagne de photographies sur le site du Plateau de Rochebonne au mois d'avril 2011 pour le compte de l'Agence des Aires Marines Protégées.

**M. Pascal Naulleau**, chargé de mission environnement marin à la Délégation à la Mer et au Littoral de la DDTM Vendée, demande si les paramètres abiotiques sont pris en compte dans le document d'objectifs. Jérôme Jourdain répond qu'effectivement ces données sont présentées dans le Docob. Néanmoins ces données restent générales à l'échelle du golfe de Gascogne. Les paramètres physico-chimiques seraient à prendre en considération à l'échelle du site si l'on veut en suivre leur évolution éventuelle.

M. Pierre Guy Sauriau ajoute que les prospections scientifiques menées jusqu'à présent sur le Plateau de Rochebonne ne concernent que le benthos, c'est-à-dire le fond marin, et qu'aucune donnée existe aujourd'hui sur l'état écologique de la colonne d'eau. En effet, « *si l'on se place dans un contexte de changement climatique, l'augmentation de la température de l'eau peut impacter directement son fonctionnement et potentiellement celle du benthos* ».

M. Pascal Naulleau demande si des espèces invasives ou introduites ont été répertoriées sur le site. M. Pierre-Guy Sauriau et M<sup>me</sup> Anne-Laure Barillé répondent qu'aucune de ces espèces n'a été observée lors des missions réalisées sur le site à ce jour. La situation éloignée des côtes de ce plateau en est une des raisons.

**M<sup>me</sup> Tiphaine Rivière**, chargée de mission d'étude au Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et Pertuis Charentais, demande quel peut être l'intérêt de l'habitat à brachiopodes découvert sur le site. M<sup>me</sup> Anne-Laure Barillé lui répond que la fonctionnalité d'un habitat est difficile à exprimer. La première question à laquelle il faudrait pouvoir répondre est « pourquoi cet habitat se trouve à cet endroit ? » : est-ce une espèce devenue sciaphile<sup>2</sup> avec le temps ? -Est-ce un endroit où elle trouve un équilibre entre lumière et profondeur ?

**M. Jean-Pierre Léauté**, de la station Ifremer de La Rochelle, émet l'hypothèse que le platier à brachiopodes se trouve à cet endroit puisqu'il n'y a pas de chalutage de fond dans ce secteur. Lors de précédentes campagnes de recherche à bord de la Thalassa (navire océanographique de l'Ifremer), des brachiopodes ont déjà pu être remontés avec le chalut dans le golfe de Gascogne.

M<sup>me</sup> Anne-Laure Barillé indique également qu'il serait intéressant de connaître le rôle du Plateau de Rochebonne dans la dynamique de population du bar, espèce présentant une biomasse très importante sur ce secteur particulier du golfe de Gascogne. Cette remarque est appuyée par **MM. Gérard Diet, Jackie Plataut et M. Yves Calvet**, représentants locaux de la FNPPSF.

- *Etat des connaissances sur les mammifères marins*

M. Jérôme Jourdain présente ensuite les travaux réalisés par l'Institut des Milieux Aquatiques et le Centre de la Mer de Biarritz au sujet des mammifères marins. Il s'agit d'une analyse des données d'observations en mer du programme ERMMA (Environnement et Ressources des Milieux Marins Aquitains), entre 1976 et 2010, sur les espèces Grand Dauphin (espèce de l'annexe II de la DHFF<sup>3</sup>), Globicéphale noir et Dauphin commun (espèces de l'annexe IV de la DHFF). L'analyse des données récoltées entre 1976 et 2002 a été publiée en 2009.

Les delphinidés (Grand Dauphin et Dauphin commun) fréquentent régulièrement le secteur du Plateau de Rochebonne, au nord du site pour le premier et au sud pour le second. L'intérêt du Plateau de Rochebonne pour ces espèces est la proximité des isobathes 50m et 100m associée à une forte production primaire et à une richesse en poissons pélagiques.

---

<sup>2</sup> Espèce qui se plaît à l'ombre, qui a besoin d'ombre pour se développer.

<sup>3</sup> Rappel : seules les espèces listées dans l'annexe II de la DHFF permettent la désignation d'un site au titre de Natura 2000. Les espèces de l'annexe IV sont des espèces pour lesquelles chaque Etat membre doit prendre toutes les mesures nécessaires pour les protéger. En France, elles sont toutes inscrites dans les listes nationales d'espèces protégées (exemple : Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection). L'objectif Natura 2000 concerne les habitats de l'annexe I et espèces de l'annexe II -de la DHFF.

Le Globicéphale noir (annexe IV de la DHFF) est peu présent dans le secteur du Plateau de Rochebonne, il se concentre préférentiellement au niveau du talus continental du golfe de Gascogne.

Les connaissances sur la distribution du Marsouin commun (annexe II de la DHFF) sont peu nombreuses. C'est une espèce très difficile à observer (craintive) et les moyens utilisés actuellement pour l'observer sont inadéquats. L'AAMP a lancé en 2011 un programme d'observations (aéroportées) des mammifères et oiseaux marins (programme PACCOM). Les résultats de ce programme, dont les données porteront également sur le Grand dauphin et les autres mammifères marins et requins pèlerins, seront disponibles au plus tôt fin 2013.

Les effectifs de Grands dauphins sont en augmentation significative dans le golfe de Gascogne. L'état de conservation de cette espèce est considéré comme « favorable » à l'échelle du domaine biogéographique Atlantique (MEDDTL, 2007). Les données pour le Marsouin commun seront quant à elles disponibles ultérieurement. A l'échelle du domaine biogéographique Atlantique (MEDDTL, 2007), l'état de conservation de cette espèce est qualifié d'« inconnu » (données insuffisantes ou inexistantes). Le Formulaire Standard de Données (FSD) indique que ces deux espèces sont en « bon état de conservation » au moment de sa rédaction en 2008. Les résultats actuels ne permettent pas de statuer sur les états de conservation à l'échelle du site.

- Réflexions sur les pressions potentielles des activités humaines sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire en vue de la définition des enjeux de conservation du site

M. Jérôme Jourdain présente la prochaine étape de l'élaboration du Docob qui sera d'identifier les enjeux de conservation du site. Il rappelle l'objectif premier de Natura 2000 qui est de « maintenir ou restaurer le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au sein du site ». Pour chaque site Natura 2000, il faut :

- identifier les enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (étape actuelle) ;
- définir des objectifs de gestion ;
- décliner ces objectifs en actions de différentes natures -répondant aux enjeux.

Les enjeux de conservation d'un site se basent sur un état de référence de l'état de conservation du site. Appliqué au site Natura 2000 en mer du Plateau de Rochebonne, l'objectif du site apparaît non pas comme de restaurer mais de **maintenir l'habitat « Récif » et les espèces « Grand dauphin » et « Marsouin commun » en bon état de conservation.**

MM. Gérard Diet, Jackie Plataut et Yves Calvet, demandent pourquoi le périmètre du site Natura 2000 n'inclut pas l'ensemble des têtes de roche.

**M<sup>me</sup> Muriel Chevrier**, de la DREAL Poitou-Charentes, explique que rien n'est figé. Le périmètre du site a été retenu en fonction des connaissances scientifiques existantes à l'époque de sa désignation et qu'en fonction des nouvelles connaissances acquises, une modification du périmètre peut faire l'objet d'une action du document d'objectifs.

M. Jean-Pierre Leauté indique qu'au premier comité de pilotage du site, les plongeurs de loisir et pêcheurs se demandaient déjà pourquoi le site n'était pas calé sur les cardinales de Rochebonne qui délimitent déjà le site dans le secteur et intègrent parfaitement les têtes de roche.

M. Jérôme Jourdain précise que ces discussions seront traitées lors des prochains groupes de travail qui seront axés sur la gestion du site. Le premier d'entre eux sera consacré à l'identification des enjeux de conservation.

Fin de la réunion : 16h30.

Liste des présents/excusés :

Prénom NOM	Structure	Fonction	Emargement
<b>Administration d'Etat et organismes publics</b>			
Nathalie METZLER	AAMP	Responsable antenne Atlantique	<i>Excusée</i>
Olivier MUSARD	AAMP	Chargé de mission	<i>Excusé</i>
Alde GRANDPIERRE	DDTM 17	Représentant	<i>Excusé</i>
Pascal NAULLEAU	DDTM/DML 85	Chargé de mission environnement marin	<b>Présent</b>
Delphine LEGUERRIER	DIRM NAMO	MCPML	<i>Excusée</i>
Françoise GUIMAS	DREAL Pays de la Loire	Chargée de Mission N2000	<b>Présente</b>
Muriel CHEVRIER	DREAL Poitou-Charentes	Chargée de Mission N2000	<b>Présente</b>
Jean-Pierre LEAUTE	Ifremer	Représentant Station La Rochelle	<b>Présent</b>
Tiphaine RIVIERE	Mission d'étude PNM Pertuis Gironde	Chargée de mission	<b>Présente</b>
Hugues CASABONNET	MNHN	Chargé de mission pêche et Natura 2000 en mer	<i>Excusé</i>
<b>Collectivités territoriales</b>			
Olivier BOSSU	Conseil Général de la Vendée	Adjoint au chef du service environnement	<b>Présent</b>
<b>Socio-professionnels</b>			
Patrick KERVERDO	Armateur de France	Service environnement	<i>Excusé</i>
Alice KHAYATI	CDPMEM 33	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
Alexandre LE-BRUN	CLPMEM La Turballe	Secrétaire Général	<i>Excusé</i>
Jérôme JOURDAIN	CNPMEM	Chargé de mission N2000	<b>Présent</b>
Frédéric CHARRIER	FFSPM	Secrétaire Général	<b>Présent</b>
Fanny BRIVOAL	CRPMEM Pays de la Loire	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
Michel CROCHET	CRPMEM Poitou-Charentes	Président	<b>Présent</b>
Anne VALLADE	CRPMEM Poitou-Charentes	Chargée de mission	<b>Présente</b>
Eric LE GALL	FFESSM	Représentant CIAL PC	<b>Présent</b>
Alain GAZEILLE	FFPM	Président Poitou-Charentes	<i>Excusé</i>
Gérard DIET	FNPPSF	Amicale port de Jard s/mer	<b>Présent</b>
Jackie PLATAUT	FNPPSF	ANB Bourgenay	<b>Présent</b>
Yves CALVET	FNPPSF	CPML 17	<b>Présent</b>
Patrick BRAME	FNPSA	Secrétaire Ligue Aquitaine Poitou-Charentes	<i>Excusé</i>
Bernard PLISSON	Grand Port Maritime de la Rochelle	Pôle environnement	<i>Excusé</i>
Nolwenn GACE RIMAUD	PMA	Représentante	<b>Présent</b>
André DUCHENE	UNAN	Représentant 17	<b>Présent</b>
<b>Associations et experts scientifiques</b>			
Anne-Laure BARILLE	Bio-Littoral	Directrice	<b>Présente</b>
Jean-Pierre BOISNARD	France Nature Environnement		<i>Excusé</i>
Pierre-Guy SAURIAU	LIENSs – Université de La Rochelle	Chercheur CNRS	<b>Présent</b>
Fabien AUBERT	LIENSs – Université de La Rochelle		<b>Présent</b>
Pauline CAJERI	LIENSs – Université de La Rochelle		<b>Présente</b>
Amélie BOUE	LPO	Responsable programme FAME	<i>Excusée</i>



---

## Site Natura 2000 en mer « Plateau de Rochebonne » (SIC)

---

### Compte-rendu du Groupe de travail « Gestion » Le 21 mars 2012, CRPMEM Poitou-Charentes, La Rochelle

---

Réf. : HC/JJ/19-a/2012

De : Jérôme Jourdain

Tél : 02.51.22.31.57

Mail : [jjourdain@comite-peches.fr](mailto:jjourdain@comite-peches.fr)

#### **Ordre du jour :**

- Point sur l'état d'avancement du Docob ;
- Identification des enjeux de conservation du site :
  - Présentation de la démarche ;
  - Analyse des interactions entre les caractéristiques écologiques et activités socio-économiques ;
  - Définition des enjeux de conservation.
- Introduction à la prochaine étape : objectifs de développement durable du site ;
- Questions diverses.

---

Début de la réunion : 10h15

**M. Jérôme Jourdain**, chargé de mission Natura 2000 en mer, accueille les participants en les remerciant d'avoir répondu présents à l'invitation et excuse les personnes n'ayant pu faire le déplacement (cf. liste des présents/excusés *in fine*).

Il démarre la séance par un point sur l'état d'avancement de l'élaboration du Docob. Il rappelle que l'objectif principal de la démarche Natura 2000 est de maintenir ou de restaurer dans un bon état de conservation les habitats, les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats justifiant la désignation du site.

Dans le cas du Plateau de Rochebonne, le site a été désigné au titre de la directive « Habitat » pour l'habitat « Récifs », les espèces « Grand dauphin » et « Marsouin commun » et l'habitat de l'espèce Grand dauphin. Le chargé de mission rappelle ensuite que la première phase de travail concernant la réalisation de l'état des lieux du site s'est achevée et a été validée lors du dernier comité de pilotage qui s'est tenu le 28 février 2012 à Nantes. Il explique que le premier groupe de travail « Gestion » va

1

---

#### Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z  
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : [cnpmem@comite-peches.fr](mailto:cnpmem@comite-peches.fr)

permettre de faire le lien avec la seconde phase de travail qui est l'identification des enjeux du site et la définition des objectifs de conservation et des actions de gestion. Ainsi, le chargé de mission développe les prochaines phases de travail et annonce que le GT « Gestion » se réunira 3 ou 4 fois, en fonction de l'état d'avancement, d'ici le mois de juin 2012.

Afin de replacer ce premier GT « Gestion » dans son contexte, M. Jérôme Jourdain rappelle les principaux résultats des diagnostics socio-économique et écologique :

- *La pêche professionnelle est l'activité la plus pratiquée sur le site ;*
- *Les conditions météorologiques conditionnent fortement la fréquentation du site ;*
- *Bon état de conservation de l'habitat « Récifs » ;*
- *Manque de connaissances sur les mammifères marins, notamment le Marsouin commun.*

Dans le but de pouvoir identifier les enjeux de conservation du site, M. Jérôme Jourdain propose aux membres du GT une méthode d'indentification adaptée au site du Plateau de Rochebonne. Cette méthode est inspirée des méthodes établies sur des sites mixtes et terrestres. Elle se décompose en trois étapes :

- La première est l'analyse de l'importance du site par rapport au réseau Natura 2000 pour un habitat ou une espèce donnée, c'est-à-dire définir une valeur patrimoniale de ces habitats ou espèces ;
- La seconde est la définition de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, étape déjà réalisée dans le cadre du marché national de l'AAMP, sous critères du MNHN ;
- La troisième étape est l'analyse des pressions potentielles des activités humaines sur l'habitat « Récifs » et les deux espèces de mammifères marins.

Au final, le but de cette méthode est de combiner ces différents éléments avec les pratiques réellement exercées sur le site : l'état des lieux socio-économique, l'état des lieux écologique et les caractéristiques générales, du site et des activités, ce qui permet *in fine* d'identifier les enjeux de conservation.

- Première étape : valeur patrimoniale du site

↳ *Les espèces Grand dauphin et Marsouin commun*

L'état des connaissances est inégal entre les deux espèces. Pour le Grand dauphin, M. Jérôme Jourdain explique que des analyses de données d'observations datant de 1976 à 2010 ont permis d'identifier une zone de concentration de l'espèce au nord du site. On sait également que sa population à l'échelle du sud du golfe de Gascogne est en augmentation. En ce qui concerne le Marsouin commun, cette espèce est présente sur le site, mais en raison de sa faible détectabilité par les moyens mis en œuvre actuellement, les données sont très limitées.

Ce qu'il est important de connaître, c'est l'intérêt du site pour ces espèces : caractériser au mieux cette zone de concentration, savoir à quelle phase de leur cycle de vie elles vont venir sur le site, etc. d'autant plus que ce sont des espèces très mobiles. Il est nécessaire de définir si les individus présents sur le site représentent un unique groupe installé, dépendant du Plateau de Rochebonne, des individus qui en dépendent à un stade de leur développement ou à une période particulière ou encore des individus qui y viennent de temps en temps.

**M. Jérôme Jourdain** précise qu'à la fin de l'état des lieux, le CNPMM a demandé au bureau d'étude en charge du diagnostic écologique d'apporter des éléments de réponses. De plus, le programme PACCOM (programme d'acquisition de connaissances sur les oiseaux et les mammifères marins), lancé par l'AAMP

en 2011, pourra fournir des données supplémentaires sur les deux espèces, notamment le Marsouin commun. Les premiers résultats de ce programme sont attendus pour 2013.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier**, de la DREAL Poitou-Charentes, explique que le Docob est un document non-figé, un processus itératif. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme PACCOM seront intégrés au Docob et pourront compléter les actions existantes ou conduire à la définition de nouvelles actions permettant de répondre aux objectifs Natura 2000.

#### ↳ *L'habitat « Récifs »*

L'analyse des données écologiques permet néanmoins d'attribuer certaines caractéristiques aux habitats rocheux du site et d'en définir une valeur patrimoniale. Des critères ont été retenus et analysés : typicité des roches, originalité, représentativité, flore et faune patrimoniales et état de conservation. Le croquis d'une tête de roche a servi de support au chargé de mission pour présenter ces différents critères.

Le croisement de ces critères a permis de définir un gradient patrimonial entre les hauts fonds (à forte valeur patrimoniale) et le plateau rocheux situé au nord du site (à très forte valeur patrimoniale).

- Seconde étape : l'état de conservation du site

Pour l'habitat d'intérêt communautaire « Récifs », le rapport de la France à la commission européenne (CE) en 2007 faisait part d'un état de conservation « défavorable inadéquat », c'est-à-dire ni mauvais ni bon, mais que les connaissances de l'époque ne permettaient pas de statuer sur cet état à l'échelle du domaine biogéographique atlantique. Au Formulaire Standard de Données (FSD), base de données sur les sites Natura 2000, version officielle transmise par la France à la CE, cet état de conservation à l'échelle du site a été qualifié de bon en 2008 (à dire d'experts) avec les données existantes de l'époque. Avec les prospections scientifiques menées entre 2010 et 2011 sur le site, cet état de conservation a également été jugé de bon, voire très bon.

En ce qui concerne les espèces de mammifères marins, les données existantes étaient insuffisantes pour qualifier un état de conservation à l'échelle du domaine biogéographique atlantique : il a été qualifié comme « inconnu » en 2007. Le FSD mentionne quant à lui un état de conservation qualifié de « bon » à l'échelle du site en 2008 (population non-isolée et estimée < à 2 % de la population nationale). Les investigations scientifiques récemment menées sur le site sont insuffisantes pour le moment pour permettre aux experts nationaux d'estimer un état de conservation à l'échelle du site.

- Troisième étape : analyse des pressions potentielles des activités sur l'habitat « Récifs » et les espèces de mammifères marins.

**M. Jérôme Jourdain** présente ensuite, sous forme de tableaux croisés, les pressions potentielles telles que présentées dans les référentiels technico-économiques (RTE) réalisés par l'Agence des Aires Marines Protégées pour aider les opérateurs Natura 2000 dans la gestion des sites. Ces RTE fondent ainsi la base de la réflexion à mener.

#### ↳ *Sports et loisirs en mer*

En présentant l'extrait du RTE « sports et loisirs en mer », M. Jérôme Jourdain précise que toutes les pressions potentielles ne sont pas identifiées. Ainsi il propose d'ajouter les « contaminations aux hydrocarbures » dans la liste des pressions potentielles.

**M. Jean-Pierre Léauté**, de la station Ifremer de La Rochelle, indique que les pressions potentielles liées à l'activité de plongée sous-marine sont les mêmes que pour la pêche sous-marine, à savoir l'interaction des usagers avec les habitats rocheux.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** précise que ces pressions potentielles sont extraites du RTE qui, comme son nom l'indique, est un référentiel adaptable aux particularités de chaque site Natura 2000. Ces RTE sont là pour amorcer la discussion.

**M. Bernard Plisson**, représentant du Grand Port Maritime de La Rochelle, intervient au sujet des contaminations aux hydrocarbures qu'il est difficile à appréhender à l'échelle d'un site : elles concernent l'ensemble du domaine maritime, même constat pour les macro-déchets.

**M. Jérôme Jourdain** explique ensuite que l'intérêt pour identifier les enjeux est d'adapter ces pressions au site en analysant chaque activité réellement pratiquée : caractéristiques, période de fréquentation, fréquence et intensité des embarcations utilisées.

Il présente ainsi un tableau synthétisant ces critères pour les activités de sports et loisirs en mer. Sans surprise, ces activités fréquentent peu le site du Plateau de Rochebonne (conditions météorologiques défavorables, dangerosité du site) et les embarcations ne s'ancrent pas sur le site pour des questions de sécurité.

Le croisement des pressions potentielles aux caractéristiques générales des activités pratiquées sur le site permet de retenir les pressions à prendre en compte. M. Bernard Plisson précise le fait que ce sont bien des pressions à prendre en compte plutôt que des pressions avérées.

Ainsi, les pressions à prendre en compte pour les sports et loisirs en mer sont :

- *négligeables pour l'habitat « Récifs » ;*
- *le dérangement des mammifères marins ;*
- *les macro-déchets et contaminations aux hydrocarbures.*

**M<sup>me</sup>. Amélie Boué**, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), indique qu'il serait intéressant de dissocier les contaminations aux hydrocarbures diffuses et accidentelles.

#### *Pêche professionnelle*

**M. Jérôme Jourdain** présente ensuite l'extrait du RTE « pêche professionnelle ». Comme pour les « sports et loisirs en mer », il précise que toutes les pressions potentielles ne sont pas identifiées et propose d'ajouter les « contaminations aux hydrocarbures », le « dérangement » des mammifères marins et les « macro-déchets » dans la liste des pressions potentielles.

**M<sup>me</sup>. Amélie Boué** ajoute qu'il existe des impacts indirects non-mentionnés dans les pressions à prendre en compte. Elle indique qu'il serait pertinent de s'intéresser aux impacts des activités de pêche sur le réseau trophique des mammifères marins, notamment le Grand dauphin.

**M<sup>me</sup>. Nolwenn Gace – Rimaud**, chargée de mission Pêcheurs de Bretagne et représentante du CCR-Sud, indique qu'une réflexion plus générale est à mener sur le Grand dauphin. Il faut faire apparaître ce sujet dans le Docob mais la réflexion sur cette espèce doit se faire à une autre échelle en mer. La DCSMM, par son plan d'action pour le milieu marin (PAMM) a pour objectif de traiter ce sujet, notamment les captures accidentelles, à l'échelle du golfe de Gascogne.

**M. Jackie Plataut** rappelle par ailleurs que les captures accidentelles, comme ce nom l'indique, sont involontaires.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** explique que la réflexion à une échelle plus globale ne doit pas occulter les analyses et actions qui pourraient être menées à des échelles plus locales au niveau de zones de concentration.

**M. Jérôme Jourdain** précise qu'il existe déjà des réglementations quant à la problématique des captures accidentelles de mammifères marins : des mesures ont été mises en place dans le cadre de la PCP dont des programmes de surveillance. Un arrêté datant de l'été 2011 va rendre obligatoire la déclaration des captures accidentelles, lorsqu'un organisme de recherche sera mis en place pour collecter les informations.

**M. Jérôme Jourdain** récapitule les différentes étapes d'analyse et propose les premières lignes d'action à mener pour répondre aux objectifs de la démarche Natura 2000. Ces lignes d'action sont les suivantes :

- *maintenir le bon état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire « Récifs » ;*
- *acquérir de nouvelles connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire « Grand dauphin » et « Marsouin commun » ;*
- *captures accidentelles ;*
- *macro-déchets ;*
- *contaminations aux hydrocarbures.*

**M<sup>me</sup>. Nolwenn Gace – Rimaud** ajoute que le Centre de la mer de Biarritz, prestataire du bureau d'études Créocéan pour la réalisation du diagnostic écologique, conclut que la population du Grand dauphin est en augmentation significative dans le secteur sud du golfe de Gascogne. Elle préconise également d'obtenir des connaissances supplémentaires pour savoir si l'on peut confirmer ou infirmer la présence d'une zone de concentration du Grand dauphin au nord du site et apprécier la présence du Marsouin commun.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** s'interroge sur la pertinence de l'échelle du sud du golfe de Gascogne pour évaluer les tendances démographiques de cette espèce dont la distribution est beaucoup plus large.

**M. Jérôme Jourdain** rappelle également que des lignes d'actions qui seront proposées dans le Docob pourront être modifiées en fonction des connaissances à venir.

**M<sup>me</sup>. Amélie Boué** souhaite alors savoir si des données sur le réseau trophique du Grand dauphin seront disponibles ? Elle ajoute que le site du Plateau de Rochebonne semble être un site d'importance pour le bar, espèce pouvant jouer un rôle dans le régime alimentaire du Grand dauphin.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** répond que le programme PACCOM a pour principaux objectifs d'obtenir des données de répartition et de quantification des mammifères et oiseaux marins. Concernant la zone de concentration de Grand dauphin, elle est le fruit de l'analyse de données issues de plus de 30 ans d'observation toutes saisons confondues, constituant d'ores et déjà un jeu de données conséquent. Le programme PACCOM porte lui sur l'acquisition de données par des campagnes d'observations aériennes sur l'ensemble de la façade en hiver et en été de fin 2011 à mi 2013. L'analyse permettra pour ces périodes de prédire des zones de distribution. Les données relatives aux régimes alimentaires ne seront donc pas traitées par ce programme. Elle demande à M. Jean-Pierre Léauté si un programme ou une thèse a été/ou est réalisée par l'Ifremer à ce sujet en plus du travail réalisé par le CRMM ?

**M. Jean-Pierre Léauté** rappelle que la thèse réalisée en 2010 sur « les stratégies alimentaires et énergétiques de la prédation chez les mammifères marins » (M. Jérôme Spitz - CRMM) a été menée sur un secteur bien plus vaste que le Plateau de Rochebonne qui est l'Atlantique nord-est. Il ajoute que les mammifères marins sont des espèces très mobiles, que la taille du site Natura 2000 ne permet pas d'avoir des données précises sur le régime alimentaire de ces espèces à cette échelle.

**M. Jérôme Jourdain** propose ensuite d'identifier les enjeux du site Natura 2000 Plateau de Rochebonne. Il soumet aux membres du GT les propositions suivantes :

- Enjeu de conservation :
  - ↳ Assurer la pérennité des habitats et espèces d'intérêt communautaire

L'ensemble des membres du GT souhaite reformuler cet enjeu en :

**Assurer la conservation et la fonctionnalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site**

- Enjeux socio-économiques :
  - ↳ Maintenir l'attractivité du site (richesse et mosaïque du patrimoine naturel)
  - ↳ Garantir la pratique d'activités favorables au maintien d'un bon état de conservation du site

L'ensemble des membres du GT souhaite reformuler ces enjeux en :

**Maintenir l'attractivité du site par la conservation de la richesse et de la mosaïque du patrimoine naturel**

**Garantir la pratique d'activités compatibles avec le maintien d'un bon état de conservation du site**

**M. Jérôme Jourdain** propose également de définir des enjeux propres à la vie du site et à la mise en œuvre du Docob :

**Assurer le suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs du site**

**Promouvoir l'appropriation de la démarche et des enjeux par les usagers**

**M<sup>me</sup>. Nolwenn Gace – Rimaud** s'interroge sur l'efficacité de dissocier un enjeu de communication de l'animation du site, le tout pouvant constituer un seul enjeu d'animation.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** répond que l'animation du site correspond à la mise en œuvre du Docob, c'est-à-dire assurer la mise en place des outils de gestion (contrat, charte, etc.), leur suivi, la gestion des finances, etc. Les actions de communication sont importantes pour fédérer les usagers au site et le faire vivre.

**M. Jérôme Jourdain** poursuit la discussion en introduisant la prochaine étape qu'il convient de réaliser pour élaborer le Docob : définir les objectifs de développement durable du site. Il précise que ces objectifs doivent être définis afin d'assurer la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires et répondre aux enjeux précédemment identifiés.

Les objectifs de développement durables sont de deux types : des objectifs généraux, permettant de répondre à l'ensemble des enjeux identifiés, déclinés en objectifs opérationnels, dont découleront directement les propositions d'actions de gestion.

Il propose ensuite un exemple de définition d'un objectif de développement durable répondant à l'enjeu de conservation défini ci-dessus et, les objectifs opérationnels et actions de gestions pouvant être mises en œuvre.

Cette étape de définition des objectifs de développement durable sera à l'ordre du jour du second groupe de travail. M. Jérôme Jourdain propose de fixer la date du second GT Gestion dans la première quinzaine du mois d'avril 2012. Il précise qu'un document de travail contenant des objectifs de développement durable sera proposé aux invités pour en débattre au second GT.

**M. Jérôme Jourdain** clôture la réunion en remerciant les participants.

Fin de la réunion : 12h30

Liste des présents/excusés :

Prénom NOM	Structure	Fonction	Emargement
<b>Administration d'Etat et organismes publics</b>			
Nathalie METZLER	AAMP	Responsable antenne Atlantique	<i>Excusée</i>
Alde GRANDPIERRE	DDTM 17	Représentant	<b>Présent</b>
Matthieu BRUNET	DDTM 17	Service eau et biodiversité	<b>Présent</b>
Pascal NAULLEAU	DDTM/DML 85	Chargé de mission environnement marin	<i>Excusé</i>
Françoise GUIMAS	DREAL Pays de la Loire	Chargée de Mission N2000	<i>Excusée</i>
Muriel CHEVRIER	DREAL Poitou-Charentes	Chargée de Mission N2000	<b>Présente</b>
Jean-Pierre LEAUTE	Ifremer	Représentant Station La Rochelle	<b>Présent</b>
Tiphaine RIVIERE	Mission d'étude PNM Pertuis Gironde	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
<b>Collectivités territoriales</b>			
Philippe DEVALENCE	Conseil Général Charente-Maritime		<b>Présent</b>
Valérie PEREIRA-MARTINEAU	Conseil Général de la Vendée	Chef du service Environnement	<i>Excusée</i>
<b>Socio-professionnels</b>			
Alice KHAYATI	CDPMEM 33	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
Perrine DUCLOY	CNPMEM	Chargée de mission	<b>Présent</b>
Jérôme JOURDAIN	CNPMEM	Chargé de mission N2000	<b>Présent</b>
José JOUNEAU	CRPMEM Pays de la Loire	Président	<b>Présent</b>
Fanny BRIVOAL	CRPMEM Pays de la Loire	Chargée de mission	<b>Présente</b>
Michel CROCHET	CRPMEM Poitou-Charentes	Président	<b>Présent</b>
Gwennaëlle DANIEL	CRPMEM/LPO Aquitaine	Chargée de mission N2000	<b>Présente</b>
Alain GAZEILLE	FFPM	Président Poitou-Charentes	<i>Excusé</i>
Annick DANIS	FNPPSF	CPML 17 - Représentante	<i>Excusée</i>
Jackie PLATAUT	FNPPSF	ANB Bourgenay - Représentant	<b>Présent</b>
Guy PERRETTE	FNPPSF	Représentant	<i>Excusé</i>
Patrick BRAME	FNPSA	Secrétaire Ligue Aquitaine Poitou-Charentes	<i>Excusé</i>
Bernard PLISSON	Grand Port Maritime de la Rochelle	Pôle environnement	<b>Présent</b>
Nolwenn GACE RIMAUD	PMA	Représentante	<b>Présente</b>
André DUCHENE	UNAN	Représentant 17	<i>Excusé</i>
<b>Associations et experts scientifiques</b>			
Anne-Laure BARILLE	Bio-Littoral	Directrice	<i>Excusée</i>
Jean-Pierre BOISNARD	France Nature Environnement		<i>Excusé</i>
Elise PETRE	WWF	Chargée de projet pêche durable	<i>Excusée</i>
Fabien MERCIER	LPO	Chargé de mission	<b>Présent</b>
Amélie BOUE	LPO	Responsable programme FAME	<b>Présente</b>



---

## Site Natura 2000 en mer « Plateau de Rochebonne » (SIC)

---

### Compte-rendu du Groupe de travail « Gestion »

Le 12 avril 2012, DDTM de la Vendée,  
La Roche sur Yon

---

Réf. : HC/JJ/25-b/2012

De : Jérôme Jourdain

Tél : 02.51.22.31.57

Mail : [jjourdain@comite-peches.fr](mailto:jjourdain@comite-peches.fr)

#### Ordre du jour :

- Rappel des enjeux de conservation et enjeux socio-économiques du site ;
- Discussion sur les propositions d'objectifs de développement durable ;
- Introduction à la prochaine étape : définitions des actions de gestion ;
- Questions diverses.

Début de la réunion : 10h

**M. Jérôme Jourdain**, chargé de mission Natura 2000 en mer, accueille les participants en les remerciant d'avoir répondu présents à l'invitation et excuse les personnes n'ayant pu faire le déplacement (cf. liste des présents/excusés *in fine*).

Il rappelle l'objectif général de la démarche Natura 2000 et les différentes étapes d'élaboration du Document d'objectifs (Docob) pour le site du Plateau de Rochebonne.

Il présente ensuite les conclusions du dernier groupe de travail « Gestion » dont l'objectif était d'identifier les enjeux du site (voir compte rendu, <http://plateauderochebonne.n2000.fr/espace-d-echange/les-reunions-passees>).

**M<sup>me</sup>. Ségolène Travichon**, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), indique qu'il est important de faire le lien entre le site du « Plateau de Rochebonne » désigné au titre de la directive « Habitat, Faune et Flore » (DHFF) et le site « Pertuis Charentais-Plateau de Rochebonne » désigné au titre de la directive « Oiseaux » (DO).

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier**, de la DREAL Poitou-Charentes, précise que la prise en compte de cette articulation entre Site d'Importance Communautaire (DHFF) et Zone de Protection Spéciale (DO) se fera dans la mesure où les actions de gestion définies pour ces deux sites devront être compatibles.

Après avoir défini la notion d'objectif de développement durable, **M. Jérôme Jourdain** soumet aux membres du GT les propositions formulées dans le document de travail leur ayant été communiqué en amont.

**M. Pierre Le Gall**, représentant de France Nature Environnement (FNE), indique qu'il serait plus intéressant d'obtenir des données exhaustives sur le site pour y identifier les enjeux et définir les objectifs de développement durable. Il précise qu'un travail pluridisciplinaire entre différents organismes (Ifremer, MNHN, facultés, etc.) représente une piste à explorer pour l'acquisition de connaissances supplémentaires utiles pour caractériser un état « zéro » du site.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** répond que la démarche Natura 2000 ne vise pas un inventaire exhaustif mais vise à obtenir une représentativité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (IC) ayant permis la désignation d'un site. Le marché cartographique (programme Cartham) lancé par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) doit permettre dans un premier temps d'obtenir des informations sur les habitats et les espèces d'IC. En ce qui concerne l'habitat « Récifs », un protocole pré-ZNIEFF a été réalisé en ce sens.

**M<sup>me</sup>. Ségolène Travichon** précise que l'état de conservation défini actuellement pour le site du Plateau de Rochebonne a été comparé à des données « anciennes » (*Callame, 1966 et Castric-Fey, 1973*) tendant vers une stabilité temporelle de l'écosystème, notamment des laminaires.

**M. Jean Pierre Léauté** demande comment les critères du MNHN ont ils été définis et comment ont ils été intégrés au cas du Plateau de Rochebonne.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** explique qu'en termes d'indicateurs du bon état de conservation, le MNHN est en retard sur les milieux terrestre et maritime. En 2007, les états de conservation des sites marins ont été exprimés à « dire d'experts » dans les Formulaire Standards de Données (FSD). L'objectif est d'atteindre 80 à 90% des connaissances nécessaires à l'évaluation des états de conservation d'ici 2013. C'est pourquoi l'état de conservation exprimé pour le site du Plateau de Rochebonne est à « dire d'experts » car les indicateurs et critères d'évaluation n'ont pas été vérifiés.

**M. Pierre Le Gall** indique que de manière générale entre les milieux terrestre et maritime, le MNHN ne peut pas définir des critères précis de qualification d'un état de conservation si les études menées ne sont pas approfondies. Les critères restent ainsi généralistes.

**M<sup>me</sup>. Nolwenn Gace Rimaud**, de Pêcheurs de Bretagne et représentante du CCR Sud, propose de regrouper au sein d'un seul objectif de développement durable (ODD) les ODD ③ et ⑤ proposés dans le document de travail. Cet ODD ciblerait l'amélioration et la précision des connaissances sur les habitats et les espèces d'IC et rejoindrait ainsi les remarques formulées par FNE.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** précise que le rôle de Natura 2000 n'est pas de se substituer aux différents marchés d'acquisition de connaissances. L'amélioration et la précision des connaissances peuvent également être réalisées par le biais de sciences dites participatives.

**M. Jérôme Jourdain** précise que l'ODD ⑤ aurait pour but de proposer des méthodes de tests qui permettraient d'évaluer les pressions d'origine anthropique sur les hauts-fonds du site.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** indique qu'il s'agit d'une proposition formulée par Anne-Laure Barillé du bureau d'études Bio-Littoral ayant réalisé des campagnes scientifiques sur le site.

**M. José Jouneau**, Président du Comité Régional des Pêches des Pays de la Loire, indique que cette proposition n'est pas cohérente : les connaissances acquises jusqu'à présent sur les activités et l'écologie du site montrent que les pressions anthropiques sont négligeables.

**M. Pierre Le Gall** rejoint cette remarque. Il souligne qu'il est déjà difficile de suivre un état de conservation en bande côtière (mise en place d'indicateurs fiables, moyens humains, etc.). Le site du Plateau de Rochebonne est éloigné de la côte et cette proposition est « loin d'être prioritaire » pour le site.

**M<sup>me</sup>. Fanny Brivoal**, du Comité Régional des Pêches des Pays de la Loire pose la question de l'intérêt d'une telle expérimentation. **M<sup>me</sup>. Nolwenn Gace Rimaud** ajoute la question du coût financier et des résultats attendus.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** répond qu'il s'agit d'une proposition expérimentale destinée à mieux appréhender les pressions exercées sur les hauts-fonds, qu'elles soient de nature humaine ou naturelle.

**M<sup>me</sup>. Nolwenn Gace Rimaud** demande s'il existe un protocole scientifique pour cette expérimentation.

**M. Jérôme Jourdain** répond par la négative.

**M. Jean Pierre Léauté** ajoute que cette proposition semble être irréaliste car non-contrôlable avec les moyens alloués à la démarche Natura 2000.

**M. Pierre Le Gall** précise que la principale activité humaine pratiquée sur ces hauts fonds est la pêche artisanale à la palangre or, les palangriers y sont installés depuis longtemps sans pour autant dégrader le milieu, qualifié en « très bon état ».

**M. Jérôme Jourdain** ajoute que les hauts-fonds sont sous l'influence d'un très fort hydrodynamisme qui arrache les algues des roches proche de la surface, notamment en hiver. Cet arrachage serait donc naturel et il ne s'agirait pas d'un impact d'origine anthropique.

**M. Anthony Morin**, patron pêcheur d'une paire de chalutier pélagique, explique que ces têtes de roche découvrent par mauvais temps, preuve de l'importante houle et du fort hydrodynamisme qui y règnent. Les sorties sur le site se retrouvent ainsi limitées par les conditions météo-océaniques.

**M. Jérôme Jourdain** propose ensuite les ODD pouvant être définis pour les deux espèces de mammifères marins ayant permis la désignation du site, notamment en ce qui concerne la thématique des captures accidentelles par les engins de pêche.

**M<sup>me</sup>. Fanny Brivoal** indique qu'il existe déjà des réglementations, des projets et des programmes sur cette thématique, à des échelles géographiques plus adaptées.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** précise que les actions à mener dans le cadre de la démarche Natura 2000 doivent être adaptées à tous les usagers du site et non seulement à la pêche professionnelle. Elle donne comme exemple la mise en action de bonnes pratiques (guides, chartes) par les plaisanciers (et plongeurs) lors de rencontres avec les mammifères marins (distance à respecter, pas de rejets de polluants, etc.).

**M. Jean Pierre Léauté** rejoint cette proposition en évoquant la « folie Flipper » qui correspond au fait que tout le monde souhaite approcher les « dauphins » lorsque ces derniers sont repérés en mer.

**M. Pierre Le Gall** indique que les captures accidentelles semblent être marginales sur le site du Plateau de Rochebonne. Le dérangement des mammifères marins peut être lui plus important, notamment en période de nourrissage.

**M<sup>me</sup>. Ségolène Travichon** rejoint cette remarque. Elle précise que la sensibilisation et l'intégration des usagers à cette problématique « mammifères marins » reste la plus grosse partie du travail à réaliser.

**M. Jean Pierre Léauté** évoque la possibilité d'afficher des panneaux dans les ports pour sensibiliser les usagers.

**M. José Jouneau** s'inquiète que cette information/sensibilisation « massive » soit contraire au maintien du bon état de conservation du site : cette « publicité » pourrait engendrer un attrait du site plus important qu'il ne l'est actuellement. Auparavant personne ne connaissait le Plateau de Rochebonne, hormis les professionnels. Ce site est fréquenté depuis des dizaines d'années et reflète une image mythique qu'il serait bon de conserver. De plus, il se pose la question de la sécurité maritime, le Plateau de Rochebonne est réputé dangereux, pour preuve le naufrage du paquebot l'Afrique.

**M<sup>me</sup>. Ségolène Travichon** souhaite intégrer le terme « fonctionnalité » dans le second ODD proposé dans le document de travail.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** répond que ce terme de « fonctionnalité » est déjà sous-entendu dans le terme « bon état ».

**M<sup>me</sup>. Nolwenn Gace Rimaud** souhaite avoir des précisions sur le suivi de la fréquentation et des activités en tout genre.

**M. Jérôme Jourdain** répond que des suivis des activités pourront être réalisés de la même manière que le suivi de fréquentation *in situ* et les enquêtes « activités » réalisées dans le cadre de l'élaboration du diagnostic socio-économique.

**M<sup>me</sup>. Ségolène Travichon** indique que cette méthode présente de nombreux biais, notamment le flux déclaratif des données (enquêtes réalisées auprès des professionnels). Les données socio-économiques sont donc à revoir et à affiner.

**M. Jérôme Jourdain** répond que chaque source de données, qu'elle soit déclarative (enquêtes, etc.) ou administrative (DPMA, CROSS, etc.), comporte des biais qu'il est nécessaire d'identifier pour analyser les résultats. De plus, la DPMA a fourni au CNPMEM un bilan annuel 2010 des données VMS (Vessels Monitoring System) sur le site du Plateau de Rochebonne : ces données sont en cohérence avec les données issues du flux déclaratif. Les protocoles d'analyse des données mis en œuvre pour élaborer le diagnostic socio-économique sont ceux qui permettent aujourd'hui d'obtenir les meilleures informations, même si des biais existent toujours. Les évolutions méthodologiques seront bien évidemment intégrées au niveau de Rochebonne au fur et à mesure de leur mise en œuvre au niveau national.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** indique qu'il est envisageable de refaire des suivi de fréquentation *in situ* dans le cadre des actions de gestion à définir, notamment pour la période non observée (octobre à avril).

**M. Jérôme Jourdain** précise que la principale limite de cette méthode est la disponibilité des usagers-observateurs présents à l'année sur le site.

**M<sup>me</sup>. Fanny Brivoal** indique qu'il n'est pas concevable de figer les activités sur le site : ces dernières évoluent constamment d'une année à l'autre. Seuls des suivis réguliers permettront d'affiner le diagnostic socio-économique. La mise en œuvre d'un protocole de suivi de la fréquentation *in situ* sur un petit site (cas des plateaux du Four et de Rochebonne) présente pour l'instant les meilleurs résultats.

**M<sup>me</sup>. Ségolène Travichon** souhaite que ce protocole soit amélioré.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** précise que ce protocole a été mis en œuvre pour suivre la fréquentation et non caractériser les activités de manière exhaustive.

**M. Pierre Le Gall** indique que les suivis de fréquentation sont déjà difficiles à réaliser sur les estrans. Sur un site éloigné à plus de 30 milles nautiques, l'implication des usagers-observateurs est indispensable.

**M<sup>me</sup>. Ségolène Travichon** demande si un tableau de bord sera mis en place pour suivre la gestion du site, tel que les tableaux de bord des réserves naturelles, afin d'avoir une cohérence entre chaque AMP.

**M<sup>me</sup>. Perrine Ducloy** indique qu'il n'y a pas d'indication de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) sur ces sujets.

**M<sup>me</sup>. Ségolène Travichon** ajoute qu'un ODD pourrait être défini pour mettre en cohérence le site avec les autres AMP.

**M. Jean Pierre Léauté** demande si le suivi est le même entre les différentes AMP.

**M<sup>me</sup>. Perrine Ducloy** explique que le « tableau de bord » est un outil parmi d'autres pour suivre la mise en œuvre des actions et l'évolution de certaines AMP. Le « bon état de conservation » est une terminologie spécifique à Natura 2000, les indicateurs du suivi ne sont donc pas forcément les mêmes pour toutes les AMP.

**M<sup>me</sup>. Nolwenn Gace Rimaud** insiste sur le terme de « réseau Natura 2000 ». Ainsi, il serait plus judicieux d'intégrer cette notion de « réseau » aux enjeux de conservation du site : *Assurer la conservation et la fonctionnalité des habitats et espèces d'IC du site en lien avec le réseau Natura 2000* (échelle biogéographique Atlantique).

**M. Jérôme Jourdain** introduit l'étape suivante qui est la définition des actions de gestion. Après en avoir donné la définition, il soumet aux membres du GT quelques exemples d'actions de gestion répondant aux ODD prédéfinis durant ce GT.

Cette étape de définition des actions de gestion sera à l'ordre du jour du prochain groupe de travail « Gestion ». M. Jérôme Jourdain propose de fixer la date de ce GT Gestion dans la seconde quinzaine du mois de mai 2012. Il précise qu'un document de travail contenant un listing d'actions de gestion pouvant être proposées sera envoyé aux invités pour en débattre en GT.

Avant de clôturer la réunion, M. Jérôme Jourdain propose aux membres du GT de mener une réflexion sur l'adaptation du périmètre aux enjeux de conservation du site. Les premiers échanges tendent unanimement à vouloir intégrer La Congrée dans le périmètre du site Natura 2000. Néanmoins, le manque actuel de connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire conduit à traiter cette adaptation de périmètre par le biais d'une action du Docob. Elle ne sera donc pas concrétisée en 2012.

**M. Jérôme Jourdain** clôture la réunion en remerciant les participants.

Fin de la réunion : 12h15

#### Les objectifs de développement durable retravaillés à l'issue du GT « Gestion »

- ① Garantir dans le temps le maintien (ou la restauration) des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site dans un état de conservation favorable ;
- ② Améliorer, préciser et entretenir un niveau de connaissances adapté aux objectifs, sur les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site ;
- ③ Adapter et modifier, si nécessaire, les objectifs de développement durable et les actions de gestion en fonction de l'évolution du degré de connaissance et de l'état de conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site ;
- ④ Assurer la cohérence du site au sein du réseau Natura 2000 et articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches en cours ou à venir ;
- ⑤ Impliquer les usagers du site dans une démarche éco-responsable pour maintenir dans un état de conservation favorable les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site ;
- ⑥ Sensibiliser les usagers et le grand public aux enjeux de conservation du site et informer des actions réalisées dans le cadre du Docob et hors Docob ;
- ⑦ Cadrer et suivre la mise en œuvre des actions de gestion et des résultats obtenus.

Liste des présents/excusés :

Prénom NOM	Structure	Fonction	Emargement
Anthony MORIN		Patron pêcheur	<b>Présent</b>
Nathalie METLZER	AAMP	Responsable antenne Atlantique	<i>Excusée</i>
Benjamin COURTADON	AEMA		<i>Excusé</i>
Alice KHAYATI	CDPMEM 33	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
Perrine DUCLOY	CNPMEM	Chargée de mission	<b>Présente</b>
Jérôme JOURDAIN	CNPMEM	Chargé de mission N2000	<b>Présent</b>
José JOUVEAU	CRPMEM Pays de la Loire	Président	<b>Présent</b>
Fanny BRIVOAL	CRPMEM Pays de la Loire	Chargée de mission	<b>Présente</b>
Laurie DURAND	CRPMEM Poitou-Charentes	Chargée de mission	<b>Présente</b>
Matthieu BRUNET	DDTM 17	Service eau et biodiversité	<b>Présent</b>
Pascal NAULLEAU	DDTM/DML 85	Chargé de mission environnement marin	<i>Excusé</i>
Delphine LEGUERRIER	DIRM NAMO	MCPML	<i>Excusée</i>
Françoise GUIMAS	DREAL Pays de la Loire	Chargée de Mission N2000	<i>Excusée</i>
Muriel CHEVRIER	DREAL Poitou-Charentes	Chargée de Mission N2000	<b>Présente</b>
Eric LE GALL	FFESSM		<b>Présent</b>
Annick DANIS	FNPPSF	CPML 17 - Représentante	<i>Excusée</i>
Jackie PLATAUT	FNPPSF	ANB Bourgenay - Représentant	<b>Présent</b>
Guy PERRETTE	FNPPSF	Représentant	<i>Excusé</i>
Patrick BRAME	FNPSA	Secrétaire Ligue Aquitaine Poitou-Charentes	<i>Excusé</i>
Jean-Pierre BOISNARD	France Nature Environnement		<i>Excusé</i>
Jean-Pierre LEAUTE	Ifremer	Représentant Station La Rochelle	<b>Présent</b>
Ségolène TRAVICHON	LPO	Chef de service espace protégé	<b>Présente</b>
Tiphaine RIVIERE	Mission d'étude PNM Pertuis Gironde	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
Sandrine DERRIEN	MNHN	Chargée de Recherche	<i>Excusée</i>
Pierre LE GALL	Nature Environnement 17	Représentant FNE	<b>Présent</b>
Nolwenn GACE RIMAUD	Pêcheurs de Bretagne	Représentante CCR Sud	<b>Présente</b>
Elise PETRE	WWF	Chargée de projet pêche durable	<i>Excusée</i>



---

## Site Natura 2000 en mer « Plateau de Rochebonne » (SIC)

---

### Compte-rendu du groupe de travail « Gestion » n°3 Le 24 mai 2012, CRPMEM Pays de la Loire, Les Sables d'Olonne.

---

Réf. : HC/JJ/28-b/2012

De : Jérôme Jourdain

Tél : 02.51.22.31.57

Mail : [jjourdain@comite-peches.fr](mailto:jjourdain@comite-peches.fr)

#### **Ordre du jour :**

- Rappel des conclusions du GT Gestion n°2 : enjeux et objectifs de développement durable du site ;
- Définition des actions de gestion ;
- Questions diverses.

Début de la réunion : 14h15

**M. Jérôme Jourdain**, chargé de mission Natura 2000 en mer, accueille les participants en les remerciant d'avoir répondu présents à l'invitation et excuse les personnes n'ayant pu faire le déplacement (cf. liste des présents/excusés *in fine*).

Il rappelle les différentes étapes d'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB) réalisées pour le site du Plateau de Rochebonne et présente les conclusions des diagnostics écologique et socio-économique, les enjeux identifiés pour le site et les objectifs de développement durable définis (voir comptes-rendus, <http://plateauserochebonne.n2000.fr/espace-d-echange/les-reunions-passees>).

Il précise que pour chaque action de gestion proposée, il est nécessaire de se questionner sur :

- la pertinence des actions à l'échelle du site : est-ce une action qui pourra être traitée à l'échelle du site ou à une échelle plus large ? ;
- la réponse à l'objectif de Natura 2000 ;
- la priorité de la proposition : action ou sous-action ?

Il souligne la présence au groupe de travail des experts scientifiques ayant participé aux campagnes scientifiques menées sur le site du Plateau de Rochebonne entre 2010 et 2011 (diagnostic écologique). Ces derniers contribuent à la définition et à la pertinence des actions de gestion à mettre en œuvre.

1

---

#### Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z  
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : [cnpmem@comite-peches.fr](mailto:cnpmem@comite-peches.fr)

**M. Jérôme Jourdain** liste les propositions une à une.

---

- **Action 1** : Adapter le périmètre du site aux enjeux de conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire ayant permis sa désignation au titre du réseau Natura 2000.

Conclusion :

Les acteurs et usagers du site sont unanimes pour adapter le périmètre du site aux raisons pour lesquelles le Plateau de Rochebonne a été intégré au réseau Natura 2000.

Les connaissances acquises sur l'habitat « Récifs » justifient d'inclure La Congrée dans le périmètre du site. Les résultats du programme PACCOM (programme d'acquisition de connaissances sur les oiseaux et mammifères marins) seront une source majeure permettant l'adaptation des périmètres, après restitution fin 2014. Néanmoins, il est préférable de rassembler les connaissances scientifiques suffisantes pour lancer une démarche de modification du périmètre Natura 2000. Toutefois, en l'état des connaissances actuelles, il sera acté dans la fiche action que l'adaptation du périmètre portera au moins sur l'habitat « Récifs », notamment La Congrée. La fiche action détaillera également les actions à mener (et notamment acquisitions de connaissances) pour aboutir à une proposition de périmètre cohérente avec les objectifs Natura 2000.

- **Action 2** : Suivre les évolutions de la fréquentation et des activités socio-économiques pratiquées sur le site Natura 2000 pour s'assurer que les usages restent compatibles avec le maintien du site dans un état de conservation favorable.

Conclusion :

Il est nécessaire de suivre toutes les activités socio-économiques pratiquées sur le site pour anticiper et accompagner les usagers dans le maintien du site dans un état de conservation favorable. Même si les flottes de pêche sont en constante diminution, l'évaluation de leur fréquentation du site permettra d'évaluer les risques et pressions de ces activités, tout comme l'ensemble des autres activités. Les protocoles nationaux de suivi des activités seront intégrés dans les différentes méthodologies utilisées.

- **Action 3** : Favoriser le respect de la réglementation en vigueur.

Conclusion :

En plus de sensibiliser les usagers du site à la réglementation, elle doit permettre à l'animateur de les accompagner pour élaborer les évaluations des incidences Natura 2000.

- **Action 4** : Encourager la mise en place d'un suivi de l'état de conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site.

Conclusion :

Il existe déjà un protocole d'évaluation de l'état de conservation avec une réévaluation tous les six ans, à échelle biogéographique. L'Etat français a déjà fait un effort pour les états initiaux des sites Natura 2000 en finançant le programme CARTHAM. Ce programme ne pourra être reconduit tous les six ans. Néanmoins, l'animateur pourra contribuer à proposer le site du Plateau de Rochebonne comme un site pilote pour des études et programmes scientifiques et techniques, et ainsi trouver des financements supplémentaires pour améliorer les connaissances du secteur. Par exemple, il existe en Pays de la Loire huit sites où le protocole DCE (Directive cadre sur l'eau) est appliqué aux champs de laminaires.

- **Action 5 :** Regrouper et intégrer au DOCOB les données issues des programmes nationaux en lien avec Natura 2000, et bancariser tout type de données participant à l'amélioration des connaissances générales sur le milieu marin.

Conclusion :

Il existe déjà des canaux et formats habituels de banque de données (AAMP, INPN, etc.) et divers systèmes d'information, ce n'est donc pas le rôle de l'animateur. Il peut contribuer à regrouper les données, notamment celles issues des enquêtes et divers suivis participatifs d'amélioration des connaissances, et s'assurer qu'elles répondent bien aux objectifs fixés. L'animateur peut également assurer le rôle d'utilisateur de ces différentes banques de données en signant des conventions avec les organismes concernés (MNHN pour l'INPN, AAMP pour le SINP Mer, CNRS, etc.) pour avoir les données.

- **Action 6 :** Mettre en place un réseau d'observation des mammifères marins en partenariat avec d'autres AMP de la façade Atlantique.

Conclusion :

Le monitoring des populations de mammifères marins devrait être conçu à l'échelle des façades maritimes ou des sous-régions DCSMM. Ce serait sans doute une perte de moyen importante que chaque site Natura 2000 développe son propre protocole de suivi des cétacés (sauf quand des groupes ou populations résidents sont identifiés). Au lieu de mettre en place un nouveau réseau, il est préférable d'intégrer des réseaux d'observation des mammifères marins déjà existants à l'échelle de la façade Atlantique (Observateurs de l'Atlantique, Apecs (pour sélaciens), etc.).

- **Action 7 :** Encourager à approfondir les connaissances sur le rôle et le fonctionnement du site dans les potentialités d'accueil des espèces d'intérêt communautaire du site.

Conclusion :

La mise en œuvre de cette action n'est pas du ressort de l'animateur, il ne peut donc pas « mettre en place » cette action, il ne peut que contribuer à encourager, suivre et veiller les programmes d'acquisition de connaissances existants ou à mettre en œuvre. Ces préconisations seront actées dans la fiche action concernée, qui précisera les thématiques à approfondir (production primaire, chaîne alimentaire, zone de frayère à poissons, etc.).

- **Action 8 :** Veiller à préciser la description et la cartographie des habitats marins à fort enjeu patrimonial.

Conclusion :

Il s'agit là de maintenir un niveau de connaissance important en termes de cartographie et description des habitats marins. Cette action sera principalement appliquée, si besoin, lorsque le périmètre du site sera modifié.

- **Action 9 :** Suivre la mise en place de programmes d'études et de recherche concernant l'évaluation des pressions et impacts, de leurs origines, naturelles ou anthropiques, sur les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire.

Conclusion :

Cette proposition sera intégrée, sous forme de sous-action, au sein d'une action plus générale sur le suivi et l'accompagnement des usages et usagers.

- **Action 10** : Animer une réflexion prospective sur l'évolution des changements globaux et de leurs effets sur l'état de conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site.

Conclusion :

Avant de mener une réflexion sur les effets des changements globaux, il est nécessaire de commencer par une revue bibliographique de la question afin de bien préciser quelle est la variabilité des conditions thermiques sur le Plateau de Rochebonne. De même il pourrait être fait un point de connaissance sur les laminaires concernant leur capacité à supporter telle ou telle condition de température. Il faut estimer l'ampleur des variations puis voir quels sont les effets, positifs ou négatifs, le tout à une échelle adaptée afin d'évaluer ces pressions naturelles sur le site.

- **Action 11** : Assurer l'adaptation et la cohérence des actions de gestion, nouvelles ou modifiées.

Conclusion :

L'un des objectifs de l'animateur est de mener le DOCOB de façon cohérente. Cette sous-action est à intégrer à la fiche-action relative à l'animation du site.

- **Action 12** : S'informer de la mise en œuvre des autres plans de gestion d'AMP élaborées à l'échelle de la façade Atlantique et assurer la compatibilité des actions de gestion proposées.

Conclusion :

Il est important d'assurer la cohérence des actions du site avec les autres AMP (Natura 2000 façade Atlantique, PNM, etc.). L'animateur pourra alors intégrer des réseaux de gestionnaires d'aires marines protégées et participer activement à la formation du réseau Natura 2000 marin.

- **Action 13** : Suivre la mise en œuvre de la directive cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), notamment le PAMM de la sous-région marine « golfe de Gascogne ».

Conclusion :

Tout comme d'autres projets ou programmes, l'animateur participera et veillera à insérer le site du Plateau de Rochebonne dans les programmes scientifiques et techniques qui auront un intérêt pour ce dernier.

- **Action 14** : Veiller à la prise en compte des impacts des pollutions marines sur les habitats, habitats d'espèce et espèces d'intérêt communautaire dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines.

Conclusion :

Une réflexion est à mener sur les impacts des pollutions marines et leur gestion. A intégrer dans une autre action plus générale portée sur l'acquisition de connaissances et veille scientifique du site.

- **Action 15** : Vulgariser les informations scientifiques sous forme de modules et d'outils pédagogiques.

Conclusion :

Cette action doit permettre de faciliter la transmission d'informations aux usagers du site Natura 2000. Tout comme les autres actions de sensibilisation, cette proposition constituera une sous-action de sensibilisation, plus générale. Il peut être envisagé de créer un sujet de stage de Master sur cette sous-action avec l'université de La Rochelle.

- **Action 16** : *Fédérer les usagers du site à la charte Natura 2000.*

Conclusion :

Cette proposition est l'un des rôles clés de l'animation. Elle doit faire partie de l'action plus globale de « sensibilisation ».

- **Action 17** : *Valoriser la mise en œuvre d'actions de science participative*

Conclusion :

Cette action est à mettre en lien avec les actions où les usagers peuvent être impliqués dans l'acquisition de connaissances.

- **Action 18** : *Suivre les programmes de valorisation et de promotion des produits issus d'une pêche durable.*

Conclusion :

Le suivi de ces programmes sera réalisé au même titre que les autres suivis. Il s'agira de réaliser une veille de des programmes de valorisation de la démarche. Le terme « pêche durable » sera quant à lui assuré par l'adhésion à la Charte Natura 2000 qui listera un certain nombre d'engagements à respecter.

- **Action 19** : *Informar les usagers et le grand public de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évolution des plans de gestion et autres documents de planification existants en mer.*

Conclusion :

La diffusion d'outils de communication tels que des plaquettes, des lettres d'information, etc., doit également permettre de rassurer le grand public sur les tenants et aboutissants du réseau Natura 2000, encore souvent perçu comme un secteur d'interdiction d'activités humaines.

- **Action 20** : *Définir les indicateurs de suivi de mise en œuvre des actions de gestion et des résultats obtenus.*

Conclusion :

Cette action sera réalisée dans la rédaction des fiches actions de chaque activité, elle est donc à supprimer. Un tableau de bord des actions mises en œuvre sera lui aussi réalisé. Il faudra néanmoins veiller à ce que l'animateur suive ces indicateurs. Le rôle de l'animateur sera précisé dans une action plus globale « animation et vie du site ».

- **Action 21** : *Suivre les impacts socio-économiques des actions de gestion définies dans le DOCOB sur les usages.*

Conclusion :

Cette proposition constitue une sous-action de « l'animation et de la vie du site ». A conserver.

- **Action 22** : *Développer un outil de collecte de la perception des usagers sur la mise en œuvre de l'AMP.*

Conclusion :

Cette proposition constitue une sous-action de « l'animation et de la vie du site ». A conserver.

Le troisième groupe de travail « Gestion » a choisi de rassembler certaines propositions, qui constituaient des sous-actions, en une seule action.

**Ci-dessous les actions de gestion proposées** (non-exhaustives et modifiables) :

Actions de gestion		Sous actions (correspondant aux ( <i>actions</i> ) proposées dans le document de travail du 14 mai 2012).
1	<b>Adapter le périmètre du site aux enjeux de conservation</b>	(1)
2	<b>Suivre et accompagner les usages</b> (pour qu'ils restent compatibles avec le maintien du site dans un état de conservation favorable)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Réaliser des suivis de fréquentation</b> réguliers de l'ensemble des usagers : suivi <i>in situ</i>, enquêtes auprès des professionnels, des plaisanciers, etc.) ; (2)</li> <li>- <b>Intégrer les évolutions méthodologiques</b> des protocoles nationaux de suivi des activités ; (2)</li> <li>- <b>Maintenir à jour la liste des usagers</b> ou groupes d'usagers fréquentant le site ;</li> <li>- Fédérer les usagers du site à la <b>Charte Natura 2000</b> ; (16)</li> </ul>
3	<b>Sensibiliser les usagers et acteurs du site</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cibler les usagers pour les <b>informer et les sensibiliser</b> à la réglementation et aux enjeux de protection des habitats et espèces d'IC ; (2 ; 3)</li> <li>- <b>Vulgariser les informations scientifiques</b> et expliquer la démarche Natura 2000 sous forme de modules et d'outils pédagogiques ; (15 ; 19)</li> <li>- <b>Impliquer les usagers</b> dans l'acquisition de connaissances et <b>favoriser la coopération entre scientifiques</b> ; (17)</li> <li>- <b>Informers les usagers et le grand public</b> de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évolution des plans de gestion et autres documents de planification existants en mer. (19)</li> </ul>
4	<b>Suivre et assurer une veille des programmes et projets de recherche ayant un intérêt pour le site</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Participer aux programmes scientifiques et techniques d'intérêt pour le site</b> : évaluation des pressions et des impacts (naturels ou anthropiques), prise en compte des impacts des pollutions marines (hydrocarbures, macro déchets, etc.), programmes de valorisation de la démarche Natura 2000, etc. ; (9 ; 10 ; 14 ; 18)</li> <li>- <b>Encourager à placer le Plateau de Rochebonne comme site pilote</b> dans les programmes d'intérêt pour le site etc. ; (13)</li> <li>- Développer, en s'insérant dans d'autres programmes (tel que site pilote DCMM), un protocole adapté à la mise en place d'un <b>suivi de l'état de conservation du site</b> ; (4 ; 13)</li> <li>- Encourager à approfondir les connaissances sur le <b>rôle et le fonctionnement du site</b> dans les potentialités d'<b>accueil des espèces</b> d'intérêt communautaire du site (en s'insérant dans d'autres programmes) ; (7 ; 13)</li> <li>- Intégrer des <b>réseaux d'observation des mammifères marins existants</b> ; (6)</li> <li>- <b>Maintenir un niveau de connaissance important</b> en terme de cartographie et description des habitats et espèces d'IC (inventaires complémentaires, etc.) ; (8)</li> <li>- Encadrer la mise en œuvre d'<b>actions de science participative</b> ; (17)</li> <li>- <b>S'assurer de l'accès aux données</b> scientifiques qui auront un intérêt pour le site (par conventions avec organismes, etc.) ; (5)</li> </ul>

5	<b>Participer activement à la formation du réseau Natura 2000 en mer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Intégrer des réseaux de gestionnaires</b> pour s'assurer de la cohérence des actions du site avec les autres aires marines protégées; (12)</li> <li>- <b>Initier les échanges avec les sites de la façade Atlantique</b> pour mener des réflexions sur les actions communes.</li> </ul>
6	<b>Animation et vie du site</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la mise en œuvre des actions de gestion ;</li> <li>- Accompagner et conseiller les usagers dans la <b>réalisation des évaluations des incidences</b>. (3)</li> <li>- <b>Organiser les COPIL et créer un groupe de travail</b> axé sur le suivi des actions mises en place ; (11)</li> <li>- <b>Suivre les indicateurs de réalisations des actions</b> (tableau de bord) ; (20)</li> <li>- <b>Suivre les impacts socio-économiques</b> des actions de gestion sur les usages ; (21)</li> <li>- <b>Développer un outil de collecte de la perception des usagers</b> sur la mise en œuvre du site ; (22)</li> <li>- <b>Rechercher les financements</b> mobilisables et <b>participer aux montages</b> pour les programmes et projets de recherche d'intérêt pour le site.</li> </ul>

**M. Jérôme Jourdain** rappelle que chaque action sera détaillée sous forme de « fiche-action » dont le prochain et dernier groupe de travail « Gestion » aura pour objectif de les pré-valider avant validation finale en COPIL. Pour faciliter la construction de ces « fiches-action », le chargé de mission les transmettra une à une aux membres du GT sous forme de document de travail.

Fin de la réunion : 17h05

Liste des présents/excusés :

Prénom NOM	Structure	Fonction	Emargement
Anthony MORIN		Patron pêcheur	<i>Excusé</i>
Nathalie METLZER	AAMP	Responsable antenne Atlantique	<i>Excusée</i>
Olivier MUSARD	AAMP	Chargé de mission	<i>Excusé</i>
Benjamin COURTADON	AEMA		<i>Excusé</i>
Patrick KERVERDO	Armateur de France		<i>Excusé</i>
Anne-Laure BARILLE	Bio-Littoral	Directrice	<b>Présente</b>
Perrine DUCLOY	CNPMEM	Chargée de mission	<b>Présente</b>
Jérôme JOURDAIN	CNPMEM	Chargé de mission N2000	<b>Présent</b>
Pierre-Guy SAURIAU	CNRS, Université de La Rochelle	Chercheur	<b>Présent</b>
Philippe DE VALENCE	Conseil Général Charente-Maritime		<i>Excusé</i>
José JOUINEAU	CRPMEM Pays de la Loire	Président	<b>Présent</b>
Fanny BRIVOAL	CRPMEM Pays de la Loire	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
	CRPMEM Pays de la Loire	Antenne locale de Saint-Gilles	<i>Excusée</i>
Laurie DURAND	CRPMEM Poitou-Charentes	Chargée de mission	<b>Présente</b>
Matthieu BRUNET	DDTM 17	Service eau et biodiversité	<i>Excusé</i>
Frédérique CHAUMEREUIL	DDTM 85		<b>Présente</b>
Pascal NAULLEAU	DDTM/DML 85	Chargé de mission	<i>Excusé</i>
Jacques LEBREVELEC	DDTM/DML 85	Délégué à la mer et au littoral	<b>Présent</b>
Françoise GUIMAS	DREAL Pays de la Loire	Chargée de Mission N2000	<b>Présente</b>
Muriel CHEVRIER	DREAL Poitou-Charentes	Chargée de Mission N2000	<i>Excusée</i>
Eric LE GALL	FFESSM		<i>Excusé</i>
Annick DANIS	FNPPSF	CPML 17 - Représentante	<i>Excusée</i>
Jackie PLATAUT	FNPPSF	ANB Bourgenay - Représentant	<i>Excusé</i>
Guy PERRETTE	FNPPSF	Représentant	<i>Excusé</i>
Jean-Pierre LEAUTE	Ifremer	Représentant Station La Rochelle	<b>Présent</b>
Ségolène TRAVICHON	LPO	Chef de service espace protégé	<i>Excusée</i>
Tiphaine RIVIERE	Mission d'étude PNM Pertuis Gironde	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
Sandrine DERRIEN	MNHN	Chargée de Recherche	<i>Excusée</i>
Pierre LE GALL	Nature Environnement 17	Représentant FNE	<b>Présent</b>
Nolwenn GACE RIMAUD	Pêcheurs de Bretagne	Représentante CCR Sud	<b>Présente</b>
André DUCHENE	UNAN	Représentant 17	<b>Présent</b>
Elise PETRE	WWF	Chargée de projet pêche durable	<i>Excusée</i>



---

## Site Natura 2000 en mer « Plateau de Rochebonne » (SIC)

---

### Compte-rendu du groupe de travail « Gestion » n°4 Le 26 juillet 2012, DDTM de la Vendée, La Roche sur Yon.

---

Réf. : HC/JJ/37-b/2012

De : Jérôme Jourdain

Tél : 02.51.22.31.57

Mail : [jjourdain@comite-peches.fr](mailto:jjourdain@comite-peches.fr)

#### Ordre du jour :

- Rappels des décisions des précédents groupes de travail « Gestion » ;
- Présentation des fiches actions et discussion ;
- Présentation de l'outil « Charte Natura 2000 » ;
- Calendrier et questions diverses.

Début de la réunion : 13h35

**M. Jérôme Jourdain**, chargé de mission Natura 2000 en mer, accueille les participants en les remerciant d'avoir répondu présents à l'invitation et excuse les personnes n'ayant pu faire le déplacement (cf. liste des présents/excusés *in fine*).

Après avoir rappelé les différentes phases d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) réalisées, **M. Jérôme Jourdain** rappelle les conclusions des trois derniers groupes de travail « Gestion » :

- les enjeux du site identifiés,
- les objectifs de développement durable,
- les lignes d'actions de gestion définies.

Sur ce dernier point, il précise que l'objectif du quatrième GT Gestion est de présenter les fiches actions détaillant les lignes d'actions définies au dernier GT et d'échanger sur leur construction. Il présente ainsi les fiches actions une à une dont voici un relevé de conclusion :

- **Fiche action 1** : Adapter le périmètre du site aux enjeux de conservation

**M. Vincent Ridoux**, professeur à l'Université de La Rochelle et directeur de l'observatoire PELAGIS, UMS3462 ULR-CNRS (qui inclut les activités et les personnels du Centre de Recherche sur les Mammifères Marins), explique que de manière générale, les domaines vitaux des grands dauphins ne

1

---

#### Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z  
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : [cnpmem@comite-peches.fr](mailto:cnpmem@comite-peches.fr)

peuvent être réduits à quelques km<sup>2</sup> que quand il s'agit de certains groupes ultra-résidents et littoraux (type île de Sein, archipel de Molène ou les groupes côtiers des pertuis ou d'Arcachon qui ont disparu), mais sont généralement très grands (mais il n'existe pas de chiffre) pour les populations du large. En ce qui concerne la zone de concentration apparente au nord du site actuel, rien n'indique à ce jour que le Plateau de Rochebonne héberge un groupe résident de grands dauphins. Il faudrait évaluer le schéma de fréquentation réel actuel sur le site et le rôle trophique de ces grands prédateurs à l'échelle de grands ensembles. En effet, même si un « noyau » de forte densité de cétacés existait à proximité de ce site dans son périmètre actuel, rien n'indique que les prélèvements alimentaires de ces animaux soient principalement effectués dans ce périmètre, ni qu'une autre fonction biologique essentielle (reproduction, mise-bas, etc.) s'y déroule.

En ce qui concerne la répartition de l'espèce du grand dauphin dans le golfe de Gascogne, M. Vincent Ridoux explique que la population se répartie en groupes côtiers, dont la plupart ont disparu (groupe résident du bassin d'Arcachon, par exemple), et en groupes du large où des concentrations majeures se localisent sur l'accroche du plateau continental. C'est ainsi que PACOMM (Programme d'Acquisition de Connaissances sur les Oiseaux et les Mammifères Marins) a été lancé en 2011 par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) pour améliorer les connaissances sur l'état initial et l'état de conservation des cétacés sur les sites Natura 2000 existants et aider à la désignation de nouvelles zones pour compléter le réseau au large. Sur la façade atlantique, quatre zones ont été définies au sein de la ZEE avec une couverture de plus en plus lâche : la zone côtière, jusqu'au 12MN, la zone néritique jusqu'à l'isobathe des 200 m de profondeur, la zone du talus continental (entre 200 et 2000 m de profondeur) et la zone océanique au-delà des 2000 m de profondeur. Ce programme est en cours et la deuxième campagne d'observation aérienne est en cours. Le calendrier de restitution des données acquises pour l'ensemble du programme est prévu début 2014. Faute de budget, les deux prochaines campagnes d'observation aériennes ne seront peut être pas programmées.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier**, chargée de mission Natura 2000 en mer à la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Poitou-Charentes, précise que l'espèce grand dauphin est une espèce d'intérêt communautaire justifiant la désignation de ce site Natura 2000 et qu'il est nécessaire de prendre en compte la zone de concentration en tant que zone à enjeu pour le grand dauphin et de modifier le périmètre actuel du site.

**M. Vincent Ridoux** demande ce que cela implique en termes de gestion pour ces espèces ?

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** répond qu'en premier lieu les interactions des activités humaines avec ces espèces sur le site doivent être définies (interactions spatiales, pressions potentielles, impacts, etc.) qui impliqueront potentiellement la mise en oeuvre de mesures de gestion. Cette gestion se fera en réseau avec les autres sites Natura 2000 existants ou à l'échelle locale si un effort de gestion est nécessaire. Elle pondère la discussion en rappelant que le Formulaire Standard de Données (FDS) précise que le grand dauphin est une espèce commune en période hivernale et que la densité de cette espèce représente moins de 2% de la population nationale de l'espèce<sup>1</sup>.

**M. Jérôme Jourdain** précise que cette fiche action a pour but d'initier l'adaptation du périmètre dans la phase d'animation du DOCOB, dans l'attente notamment des observations issues du programme PACOMM en cours d'acquisition. Cette adaptation pourra se faire par le biais d'un groupe de travail thématique.

**M<sup>me</sup>. Fanny Brivoal**, coordinatrice pêche du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) des Pays de la Loire, propose d'inclure dans la fiche action une carte d'identification des zones à enjeux « habitats » et « espèces » d'intérêt communautaire plutôt qu'une carte d'adaptation du périmètre Natura 2000, sans justifications précises.

<sup>1</sup> <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5402012/tab/especes>

- **Fiche action 2** : Suivre l'évolution de l'ensemble des usages et de leur fréquentation

**M. Francois Colas**, directeur de la mission d'étude pour le parc naturel marin « Pertuis-Charentais – Estuaire de la Gironde », indique qu'un suivi de la fréquentation par comptage en mer n'est pas suffisant et qu'il est nécessaire de caractériser également les activités pratiquées sur le site.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** précise que ce suivi de fréquentation constitue l'une des sous-actions de la fiche action 2. Elle ajoute que ce suivi de fréquentation, réalisé sur 5 mois en 2011 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, devrait être étendu à une année entière.

**M. Jérôme Jourdain** précise que le suivi de fréquentation *in situ* (quantitatif) permettra entre autres de cibler les entretiens et enquêtes à mener auprès des usagers du site qui permettront de caractériser qualitativement les activités socio-économiques, comme cela a été réalisé pour l'élaboration du diagnostic socio-économique.

**M<sup>me</sup>. Ségolène Travichon**, de la ligue pour la protection des oiseaux (LPO), précise que la LPO n'a pas validé les diagnostics socio-économique et écologique au COPIL du 28 février 2012. Elle estime que ces diagnostics ne sont pas suffisants. Elle suggère que les activités professionnelles et de loisir soient traitées de manière distincte, les premiers nécessitant la mise en œuvre d'un suivi particulier et des méthodes adaptées et la récolte de données existantes.

**M<sup>me</sup>. Fanny Brivoal** indique qu'il est difficile de réaliser un état des lieux exhaustif des activités maritimes, notamment par leur grande mobilité en mer. De plus, elle précise que les données administratives (VMS, etc.) restent difficilement accessibles par les chargé(e)s de mission. Le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du DOCOB Plateau de Rochebonne est similaire aux autres élaborations de DOCOB en mer, à savoir des enquêtes auprès des usagers de sites et des initiatives méthodologiques (suivis de fréquentation, par exemple) créées et menées pour compléter les données existantes sur les activités en mer (Système d'Information Halieutique (SIH), Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), etc.).

**M. Francois Colas** indique qu'il existe d'autres initiatives pour quantifier les activités maritimes. La mission d'étude du PNM Pertuis Charentais – Estuaire de la Gironde et le laboratoire LIENSs de l'Université de La Rochelle travaillent actuellement sur la mise en œuvre méthodologie de quantification des activités sportives (sports de loisirs et pêche plaisance). Ces recherches pourront ensuite être reprises au niveau national par la mise en œuvre du projet Life Nature « identification et quantification des activités de loisirs », en 2013.

**M. Jérôme Jourdain** rappelle que le suivi de fréquentation *in situ*, testé par des professionnels de la pêche et non-financé, a fait ses preuves<sup>2</sup>. Il a également été testé sur un autre site Natura 2000 (Plateau du Four) et est adapté pour des sites dont la taille est relativement restreinte.

**M. Jean-Pierre Léauté**, de la station Ifremer de La Rochelle, indique qu'il pourrait également être réalisé des suivis de la fréquentation par des recensements aériens, à intervalle de temps régulier.

---

<sup>2</sup> Voir article « Sites Natura 2000 Plateau du Four et Plateau de Rochebonne ou la réalisation de suivis participatifs de la fréquentation » dans la lettre d'information n°2 des gestionnaires d'AMP de la façade Atlantique : [http://www.maia-network.org/accueil/les\\_documents/223\\_554/la\\_lettre\\_dinformation\\_des\\_gestionnaires\\_damp\\_de\\_la\\_facade\\_atl\\_antique\\_en\\_france\\_n2](http://www.maia-network.org/accueil/les_documents/223_554/la_lettre_dinformation_des_gestionnaires_damp_de_la_facade_atl_antique_en_france_n2)

**M<sup>me</sup>. Fanny Brivoal** précise qu'il est nécessaire de connaître le coût bénéfique d'une telle action pour suivre la fréquentation à l'échelle du site du Plateau de Rochebonne (faisabilité technique, coût/avantages), d'autant plus que le site est éloigné des côtes et est peu fréquenté.

Il a par ailleurs été proposé qu'il fallait revoir la rédaction de cette fiche et notamment l'articulation entre suivi de fréquentation et la caractérisation des activités (enquêtes, données existantes, etc.).

- **Fiche action 3** : *Améliorer les connaissances sur les habitats, espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site*

**M<sup>me</sup>. Ségolène Travichon** fait remarquer que les fiches actions proposées comportent trop d'informations et que certaines devraient être réparties en plusieurs actions afin de les rendre plus opérationnelles. C'est le cas par exemple des actions 2 et 3.

**M. Vincent Ridoux** indique que les observations opportunistes (c'est-à-dire sans connaissance de l'effort d'observation déployé) renseignent sur le croisement de la répartition des espèces et de la répartition des observateurs sans qu'il soit possible de démêler l'une de l'autre. Ces observations ne sont pas suffisantes et ne permettront pas à elles seules de répondre aux questions que l'on se pose. De plus, elles peuvent être une source réelle d'erreur importante de diagnostic pour un secteur.

**M<sup>me</sup>. Perrine Ducloy**, chargée de mission au pôle pêche du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMM), demande alors ce qu'il est possible de faire pour améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site du Plateau de Rochebonne, notamment si le programme PACOMM ne permet pas d'améliorer les connaissances à l'échelle du site.

**M. Vincent Ridoux** répond que le programme PACOMM devait représenter une série d'observations en mer lors de campagnes aériennes réalisées deux fois sur deux saisons pour deux années consécutives (8 passages en totalité) et, que les données issues de ces campagnes constitueront *in fine* une photographie de la répartition de ces espèces à un instant donné. Ce programme est désormais réduit à une seule année, mais représente néanmoins un jeu de données totalement nouveau couvrant toute la ZEE de métropole. Malgré l'effort important déployé (environ 45 000 km par saison), l'espace entre transects est généralement plus étendu qu'un secteur comme le site de Rochebonne. Il ne faut donc pas attendre de ce programme des connaissances fines sur les espèces présentes sur le site du Plateau de Rochebonne. De plus, les transects réalisés sont plus serrés à la côte qu'au large et aucun ne passe précisément dans le site du Plateau de Rochebonne ; un seul transect passe à proximité immédiate, au nord du site.

**M. Fanny Brivoal** demande alors s'il sera nécessaire de faire une étude dédiée aux mammifères marins du site du Plateau de Rochebonne.

**M. Vincent Ridoux** répond qu'il privilégie une approche par le réseau de sites Natura 2000 en mer pour la gestion de ces espèces. Il indique que lorsque les sites Natura 2000 sont trop petits, il devient impossible d'agir pour le maintien en bon état de conservation de ces populations car une trop grande proportion de leur domaine vital est hors des limites des sites identifiés. A l'inverse, pour les sites protégés trop grands, il devient difficile de mettre en place des stratégies appropriées de gestion des activités humaines, complémentaires et non pas redondantes avec les règlements généraux de régulation des activités humaines (Politique Commune des Pêches (PCP) par exemple) et traitées par d'autres politiques de gestion environnementales (directive cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) par exemple). Toutefois s'il était décidé d'un effort d'observation spécifique des cétacés au site du Plateau de Rochebonne, les méthodologies de d'observation en bateau seraient plus appropriées que l'observation aérienne.

Par ailleurs, les sciences participatives jouent un rôle essentiel pour favoriser l'appropriation de la démarche Natura 2000 par les acteurs, mais il est indispensable de veiller à ce qu'elles produisent des informations utilisables pour améliorer les connaissances sur ces espèces, notamment par la connaissance de l'effort d'observation.

**M<sup>me</sup>. Ségolène Travichon** indique qu'il faut également améliorer les connaissances sur les pressions et impacts des activités, notamment de pêche professionnelle, sur les mammifères marins.

**M. Jérôme Jourdain** répond par l'affirmative et indique que cette sous-action est présentée dans la fiche action 4 *Suivre et assurer une veille des programmes et projets de recherche ayant un intérêt pour le site.*

**M<sup>me</sup>. Fanny Brivoal** précise que les impacts et les pressions des activités de pêche professionnelle sur les mammifères marins sont également réglementés et gérés à plus large échelle. Les actions de gestion du site peuvent s'appuyer sur ces règlements et politiques de gestion existants et ainsi être complémentaires et non redondantes pour mutualiser les moyens et améliorer l'efficacité des actions à long terme.

**M. Francois Colas** et **M<sup>me</sup>. Ségolène Travichon** indiquent que même s'il existe actuellement des règlements et politiques pour la gestion de ces espèces de mammifères marins, on se doit d'agir pour la gestion de ces espèces à l'échelle du site.

**M. Vincent Ridoux** précise alors que des mesures pour améliorer les connaissances sur les captures accidentelles de cétacés<sup>3</sup> ont été prises en France d'après le règlement (CE) n°812/2004<sup>4</sup> relatif à la protection des cétacés contre la capture accidentelle. Il est admis que la mise en œuvre de ce règlement améliore la connaissance de l'ampleur de ces captures mais il reste beaucoup à faire pour rendre le dispositif entièrement satisfaisant.

**M. Francois Colas** prend note de l'existence de ce règlement.

**M<sup>me</sup>. Perrine Ducloy** indique également que les captures accidentelles dans les engins de pêche professionnelle devront, d'après l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2011<sup>5</sup> (article 4) relatif à la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection et lorsque qu'un programme de recherche sera mis en place (en cours), être obligatoirement déclarés.

**M. Jérôme Jourdain** indique qu'il est également nécessaire de mieux connaître le rôle et les fonctionnalités du site dans les potentialités d'accueil des espèces d'intérêt communautaire. Il propose ainsi que l'animateur du site travaille, dans un premier temps et en étroite collaboration avec les organismes scientifiques, sur une analyse des travaux existants au sujet de cette thématique « fonctionnalité », notamment de l'habitat récif en tant qu'habitat d'espèce.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** ajoute que le programme CARTHAM de l'AAMP a permis d'initier une réflexion à ce sujet. La thématique « fonctionnalité » est une option de ce programme. Au vu de la discussion portant sur les captures accidentelles, elle propose que ce thème soit traité dans le prochain groupe de travail en présentant notamment un point d'actualité sur la réglementation et les actions mises en œuvre dans d'autres sites.

---

<sup>3</sup> <http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g77> ; <http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g32&prog=5>

<sup>4</sup> [http://europa.eu/legislation\\_summaries/maritime\\_affairs\\_and\\_fisheries/fisheries\\_resources\\_and\\_environment/l66024\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/maritime_affairs_and_fisheries/fisheries_resources_and_environment/l66024_fr.htm)

<sup>5</sup> <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024396902>

- **Fiche action 4** : *Suivre et assurer une veille des programmes et projets de recherche ayant un intérêt pour le site.*

**M. Francois Colas** demande pourquoi les fiches actions 3 et 4 ne sont pas rassemblées dans une seule et même fiche action portant sur l'amélioration des connaissances.

**M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** et **M. Jérôme Jourdain** répondent que la fiche action 3 a pour but de se concentrer uniquement sur l'amélioration des connaissances de l'habitat récif et des deux espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site Natura 2000. Les sous-actions de cette fiche action sont donc ciblées sur ces derniers. La fiche action 4 représente quant à elle une amélioration des connaissances plus globale pour la gestion du site. Elle doit permettre de suivre de manière plus générale les divers programmes et projets de recherche ayant un intérêt pour le site, qu'il s'agisse des pressions et des impacts en tout genre, la promotion du site en tant que site pilote dans ces programmes, l'amélioration des connaissances sur les usages, etc. Cette fiche action doit permettre de laisser la porte ouverte aux différents moyens d'acquisition de connaissances d'intérêt pour le site.

**M. Francois Colas** propose de fusionner les fiches actions 3 et 4.

- **Fiche action 5** : *Sensibiliser le grand public et les usagers locaux aux richesses du site ainsi qu'à la démarche Natura 2000*

**M. Francois Colas** indique qu'il est important de différencier les usagers du site du grand public car il existe différentes échelles de sensibilisation. Il propose que la sensibilisation du grand public puisse se faire en partie par un partenariat avec le parc naturel marin « Pertuis Charentais – Estuaire de la Gironde » qui disposera également de moyens de communication.

**M. Jérôme Jourdain** précise effectivement qu'il sera important de mettre en cohérence les actions de communication entre les sites Natura 2000, notamment le la zone de protection spéciale « Pertuis Charentais – Plateau de Rochebonne » et les autres types d'AMP (dont le parc naturel marin) pour être efficace.

Il a été par ailleurs suggéré que les usagers du site puissent présenter leurs activités dans le cadre de groupes de travail, par exemple, afin de mieux se connaître et de faciliter les échanges pour la mise en œuvre du DOCOB.

- **Fiche action 6** : *Animation du site*

**M. José Jouneau**, président du CRPMEM Pays de la Loire, demande que l'information des usagers pour une meilleure compréhension et application de la réglementation soit élargie aux navires des autres Etats membres.

**M<sup>me</sup>. Perrine Ducloy** et **M. Jérôme Jourdain** répondent que ceci pourrait être envisagé via les Conseils Consultatifs Régionaux (CCR). Ils ajoutent que le CCR Sud (eaux occidentales australes) a déjà été consulté dans le cadre diagnostic socio-économique (identification des navires issus des autres Etats membres), mais qu'il n'y a pas eu de retours par la suite.

---

**M. Jérôme Jourdain** présente l'outil Charte Natura 2000. Il explique que cette Charte Natura 2000 représente un outil d'adhésion contractuel, annexé au DOCOB, constitué d'une liste d'engagements et de recommandations contribuant à la réalisation des objectifs de conservation identifiés dans le DOCOB.

**M. Francois Colas** ajoute que la Charte Natura 2000 constitue un outil de « super-sensibilisation » qu'il sera important de promouvoir.

**M. Jérôme Jourdain** et **M<sup>me</sup>. Muriel Chevrier** précisent que la Charte Natura 2000 a une double finalité. La première est l'adhésion des signataires dans la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 en favorisant la mise en œuvre de bonnes pratiques qui contribuent à la réalisation des objectifs de conservation. La seconde est la possibilité d'adjoindre à la Charte un volet « engagements spécifiques » définissant les conditions dans lesquelles une activité ne portera pas atteinte de manière significative à un site Natura 2000. La charte Natura 2000 apparaît alors comme un outil pouvant être destiné à simplifier la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences notamment dans le cadre d'activités récurrentes se déroulant sur les sites Natura 2000 et de faible impact ou dont les impacts sont connus et maîtrisés (nécessité d'une connaissance fine). Ainsi, les activités pratiquées selon les engagements spécifiques explicités dans la charte Natura 2000 seront ainsi dispensées de l'évaluation des incidences Natura 2000 (L.414-4 II du code de l'environnement).

**M. Jérôme Jourdain** indique que les engagements et recommandations de bonnes pratiques de la Charte Natura 2000 du Plateau de Rochebonne seront rédigés durant le mois d'août (dont un projet sera diffusé) et présentée lors du prochain GT Gestion. Les engagements spécifiques relatifs à la simplification de la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences seront rédigés ultérieurement, pendant la phase d'animation.

Pour conclure, **M. Jérôme Jourdain** remercie les membres du GT pour leur participation et indique que le prochain GT Gestion se réunira au début du mois de septembre pour finaliser les fiches actions et présenter la Charte Natura 2000 du site. Les projets de fiches actions seront envoyés aux membres du GT.

Fin de la réunion : 16h00

Liste des présents/excusés :

Prénom NOM	Structure	Fonction	Emargement
Olivier MUSARD	AAMP	Chargé de mission	<i>Excusé</i>
Anne-Laure BARILLE	Bio-Littoral	Directrice	<i>Excusée</i>
Jérôme JOURDAIN	CNPMEM	Chargé de mission N2000	<b>Présent</b>
Perrine DUCLOY	CNPMEM	Chargée de mission	<b>Présente</b>
Pierre-Guy SAURIAU	CNRS, Université de La Rochelle	Chercheur	<i>Excusé</i>
Vincent RIDOUX	CRMM	Professeur	<b>Présent</b>
Fanny BRIVOAL	CRPMEM Pays de la Loire	Chargée de mission	<b>Présente</b>
José JOUNEAU	CRPMEM Pays de la Loire	Président	<b>Présent</b>
Laurie DURAND	CRPMEM Poitou-Charentes	Chargée de mission	<b>Présente</b>
Frédérique CHAUMEREUIL	DDTM 85		<i>Excusée</i>
Françoise GUIMAS	DREAL Pays de la Loire	Chargée de Mission N2000	<i>Excusée</i>
Muriel CHEVRIER	DREAL Poitou-Charentes	Chargée de Mission N2000	<b>Présente</b>
Eric LE GALL	FFESSM		<b>Présent</b>
Annick DANIS	FNPPSF	CPML 17 - Représentante	<i>Excusée</i>
Guy PERRETTE	FNPPSF	Représentant	<i>Excusé</i>
Jackie PLATAUT	FNPPSF	ANB Bourgenay - Représentant	<i>Excusé</i>
Jean-Pierre LEAUTE	Ifremer	Représentant Station La Rochelle	<b>Présent</b>
Ségolène TRAVICHON	LPO	Chef de service espace protégé	<b>Présente</b>
Sandrine DERRIEN	MNHN	Chargée de Recherche	<i>Excusée</i>
Pierre LE GALL	Nature Environnement 17	Représentant FNE	<i>Excusé</i>
Francois COLAS	PNM EGPC	Directeur mission d'étude	<b>Présent</b>
André DUCHENE	UNAN	Représentant 17	<b>Présent</b>

### Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z  
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : cnpmem@comite-peches.fr



---

## Site Natura 2000 en mer « Plateau de Rochebonne » (SIC)

---

### Compte-rendu du groupe de travail « Gestion » n°5 Le 18 septembre 2012, DDTM de la Vendée, La Roche sur Yon.

---

Réf. : HC/JJ/47-b/2012

De : Jérôme Jourdain

Tél : 02.51.22.31.57

Mail : [jjourdain@comite-peches.fr](mailto:jjourdain@comite-peches.fr)

#### Ordre du jour :

- Rappel des conclusions des précédents groupes de travail « Gestion »,
- Présentation des textes règlementant la protection des mammifères marins (M. Naulleau de la Délégation à la Mer et au Littoral (DML) de la DDTM de la Vendée),
- Discussion en vue de la finalisation des fiches actions,
- Présentation et discussion sur le projet de Charte Natura 2000,
- Question diverses.

Début de la réunion : 14h

**M. Jérôme Jourdain**, chargé de mission Natura 2000 en mer, accueille les participants en les remerciant d'avoir répondu présents à l'invitation et excuse les personnes n'ayant pu faire le déplacement (cf. liste des présents/excusés *in fine*). Il précise que ce groupe de travail est le dernier avant le prochain comité de pilotage du site qui aura pour ordre du jour la validation finale du document d'objectifs (DOCOB), à l'automne 2012.

Après avoir rappelé les différentes phases d'élaboration du DOCOB réalisées, **M. Jérôme Jourdain** rappelle les conclusions des derniers groupes de travail « Gestion » :

- les enjeux du site identifiés,
- les objectifs de développement durable.

Il précise que le rapport « Inventaires biologiques et analyse écologique des habitats marins » du bureau d'étude CREOCEAN est en cours de finalisation et que la validation du diagnostic écologique par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) est imminente. Un rapport provisoire a été livré et

présente les fiches habitats de la partie rocheuse du site. Ces habitats sont en « excellent » état de conservation, aux dires des experts scientifiques.

**M<sup>me</sup> Fanny Brivoal**, coordinatrice pêche du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) des Pays de la Loire, demande si une date de validation du diagnostic écologique est fixée.

**M<sup>me</sup> Muriel Chevrier**, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Poitou-Charentes, indique que le site du Plateau de Rochebonne constitue un cas particulier du programme CARTHAM (cartographie des habitats marins). Ce lot est le plus important en termes de surface et de nombre de sites Natura 2000 concernés et a démarré avec à peu près 6 mois de retard par rapport aux autres lots, sans que les délais aient été modifiés. Aucune date de validation n'est fixée pour le moment. La DREAL Poitou-Charentes fait pression sur l'AAMP pour faire valider rapidement ce document.

**M<sup>me</sup> Anne-Laure Barillé**, directrice du bureau d'étude Bio-Littoral, ayant participé aux campagnes scientifiques menées sur le site en 2010 et à la rédaction du document en question, indique que sa validation devrait être imminente. Elle précise que la sollicitation des scientifiques dans le programme CARTHAM a évolué durant sa mise en œuvre, ce qui a suscité du retard dans la réalisation du document final.

**M. François Colas**, chef de la mission d'étude pour un Parc Naturel Marin dans l'estuaire de la Gironde et les Pertuis Charentais, en profite pour faire part du changement de poste de M. Alain Pibot, ancien chef de projet CARTHAM devenu chef de l'antenne Méditerranée de l'AAMP. Son remplaçant est M. Benjamin Guichard.

**M. Jérôme Jourdain** indique que la campagne d'acquisition de données du programme PACOMM (programme d'acquisition de données sur les oiseaux et mammifères marins) est terminée.

**M<sup>me</sup> Muriel Chevrier** précise que l'AAMP devrait rechercher des financements supplémentaires pour terminer ce programme PACOMM.

**M. Vincent Ridoux**, professeur à l'Université de La Rochelle et directeur de l'observatoire PELAGIS, UMS3462 ULR-CNRS, répond que la fin de la campagne 2012 d'acquisition de données du programme PACOMM a été financée par « EDF Energies Nouvelles ». Il précise qu'aucun transect ne passe dans le site du Plateau de Rochebonne en indiquant qu'il ne s'agit pas de la même dimension spatiale. Il ne faut donc pas attendre du programme PACOMM des données spécifiques au site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne.

**M<sup>me</sup> Anne-Laure Barillé** demande si le calendrier de restitution des données, initialement prévu en 2014, est maintenu.

**M. Vincent Ridoux** répond que le calendrier final n'est pas encore fixé. Une restitution intermédiaire sera faite à la fin de l'année 2012. S'en suivra une analyse des données et les recommandations de sites Natura 2000 au large (hors des 12 MN).

**M. Jérôme Jourdain** présente la cartographie des habitats du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne intégrée dans le rapport provisoire de CREOCEAN.

**M<sup>me</sup> Muriel Chevrier** indique le manque de correspondance des habitats du site avec le Cahier des Habitats Natura 2000.

**M. Pierre-Guy Sauriau**, chargé de recherche CNRS au LIENSs (Littoral, Environnement et Sociétés, Université de La Rochelle), répond que la majeure partie des habitats naturels marins présents sur le site n'ont pas de correspondance dans le Cahier des Habitats Natura 2000. Il prend en exemple les fonds meubles circalittoraux. Il explique que l'on risque de perdre de l'information si l'on se cantonne aux codes du Cahier des Habitats.

**M<sup>me</sup> Anne-Laure Barillé** ajoute que le niveau 4 de la classification EUNIS n'est pas suffisant pour décrire de manière satisfaisante les habitats naturels marins présents sur le site.

**M<sup>me</sup> Muriel Chevrier** répond que l'information ne sera pas perdue. Il manque juste la correspondance des codes du Cahiers des habitats avec la classification EUNIS présentée dans la légende de la cartographie.

Ensuite, M. Jérôme Jourdain invite **M. Pascal Naulleau**, chargé de mission environnement marin à la Délégation à la Mer et au Littoral (DML) de la DDTM de la Vendée, à venir présenter deux diaporamas concernant les textes règlementant la protection des cétacés :

- Diaporama de la journée de restitution du programme FILMANCET (15/03/2011), Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du Ministère délégué aux transports, à la mer et à la pêche au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie,
- Diaporama présentant l'Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2011 rectifié fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

*Les diaporamas sont joints à ce compte-rendu.*

Une discussion et des précisions sur le programme « Obsmer » (observations à la mer) s'en suivent sur les espèces de cétacés, les bateaux et les pratiques concernés, les limites de l'échantillonnage induits par le fait que les professionnels sont volontaires, etc.

Pour en savoir plus sur le programme Obsmer : [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) ; [www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr) ; [www.comite-peches.fr](http://www.comite-peches.fr) .

**M. Vincent Ridoux** apporte quelques précisions sur le projet de déclaration des captures accidentelles de mammifères marins qui sera mis en place d'après l'article 4 de l'Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2011 modifié fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection. La mise en œuvre de ce projet de déclaration de capture passera par une année d'étude pilote au cours de laquelle cinq ports seront concernés : Dunkerque, Le Conquet, Les Sables d'Olonne, La Rochelle et Arcachon. La participation demandée aux professionnels de la pêche pourra être de plusieurs niveaux, allant de la transmission d'informations concernant la capture (localisation, photographie, etc.) au débarquement de la carcasse dans les sites portuaires cités précédemment.

Ensuite **M. Jérôme Jourdain** lance la discussion en vue de finaliser les fiches actions. En préambule, il fait état des remarques des acteurs qu'il a reçu courant août, à savoir la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), la mission d'étude pour un PNM sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis Charentais, l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), la DDTM 85 et le grand port maritime de La Rochelle.

**M<sup>me</sup> Amélie Boué** et **M. François Colas** indiquent que la plupart de leurs remarques ont été étudiées et certaines prises en compte et en remercie l'opérateur.

**M. Jérôme Jourdain** propose aux membres du groupe de travail de passer les sous-actions une à une, dont voici le relevé de conclusion :

- **Fiche action 1 : Adapter le périmètre du site aux enjeux de conservation**

**M. Vincent Ridoux** indique que les données acquises par le biais du programme PACOMM seront spatialement inadaptées au seul site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne. Adapter le périmètre du site aux grands dauphins ne serait pas pertinent, sauf s'il s'agit d'une population résidente. La zone à enjeu « grand dauphin » est trop aléatoire.

**M. Jérôme Jourdain** répond que cette zone à enjeu « grand dauphin » reflète les résultats acquis aujourd'hui sur cette espèce, à savoir l'identification d'une zone de concentration au nord du site. Cette sous-action est créée pour prendre en compte toutes les connaissances nécessaires (dont les résultats du programme PACOMM) et les avis scientifiques relatifs aux espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site au titre de Natura 2000 et permettant de juger de la véracité d'une adaptation ou non du périmètre du site cette espèce.

En ce qui concerne la cartographie des zones à enjeux du site, **M. Jérôme Jourdain** précise que **M<sup>me</sup> Ségolène Travichon**, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), a fait le commentaire de faire référence à la cartographie des habitats établie par le bureau d'étude CREOCEAN (avec cartographie des habitats rocheux étudiés par Bio-Littoral).

**M<sup>me</sup> Muriel Chevrier** indique qu'à ce titre le fond de carte sera, si possible et en fonction de la restitution du bureau d'études, actualisé avant le COPIL de validation.

**M. Vincent Ridoux** indique qu'une action d'acquisition de connaissance spécialement dédiée à l'étude de la fréquentation du secteur par des petits cétacés pourrait être envisagée. En effet le programme MARSAC relatif au suivi acoustique des marsouins communs fait l'objet de test sur deux sites (Arcachon et mer d'Iroise). Il serait potentiellement intéressant de mettre en place des C-POD (balises nécessaires au suivi acoustique) et de faire du Plateau de Rochebonne un site pilote supplémentaire, au large.

- **Fiche action 2 : Améliorer les connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire « Récifs »**

**M. Pierre-Guy Sauriau** indique qu'aucune information n'a été acquise sur les plateaux rocheux nord du site. Il serait nécessaire de prendre en compte tout le code habitat rocheux « X33 » (correspondant à une mosaïque de substrats rocheux) pour améliorer les connaissances à l'échelle du site.

**M<sup>me</sup> Anne Laure Barillé** rejoint ces propos.

**M<sup>me</sup> Muriel Chevrier** répond que quelques plongées ont été réalisées au nord du site et que vis-à-vis des exigences et de l'objectif du réseau Natura 2000, cela apparaît suffisant, les habitats rocheux circalittoraux relevant de l'habitat générique 1170.

Un débat s'en suit sur les objectifs du réseau Natura 2000.

**M<sup>me</sup> Fanny Brivoal** explique que si des efforts sont à produire pour améliorer les connaissances sur le site, il serait plus judicieux de se concentrer sur les parties rocheuses, l'habitat 1170-Récifs étant la principale motivation de désignation du site au titre de Natura 2000. Ces habitats rocheux présentent une biodiversité exceptionnelle mais non pas été prospectés dans leur intégralité. Elle ajoute que si les campagnes scientifiques menées sur les habitats rocheux apparaissent suffisantes par rapport aux exigences du réseau Natura 2000, les connaissances acquises sur les mammifères marins devraient également apparaître suffisantes sur le site puisque l'on sait que la gestion de ces espèces n'est pas adaptée aux petits sites, sauf en cas de population résidente.

**M<sup>me</sup> Amélie Boué**, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), répond que les connaissances sur les mammifères marins sont aujourd'hui insuffisantes pour établir ou non leur éventuelle résidence sur le site et qu'il est donc nécessaire de mieux connaître les fonctions de ces habitats rocheux.

**M<sup>me</sup> Nolwenn Gace-Rimaud**, de Pêcheurs de Bretagne, propose de mettre plus en avant le critère de « réseau », Natura 2000 et aires marines protégées de manière générale, dans les fiches actions présentées, notamment dans les fiches actions 2, 3 et 4. Cette proposition est partagée par les membres du groupe de travail et la nouvelle rédaction des fiches en tiendra compte.

- **Fiche action 3** : *Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire du site*

**M<sup>me</sup> Nolwenn Gace-Rimaud** souligne une incohérence entre les sous-actions 3.c et 3.d. Réaliser une « estimation des prises accidentelles de cétacés à l'échelle du site » est contraire au fait de vouloir « privilégier la gestion des cétacés par le réseau de sites Natura 2000 en mer ».

**M. Vincent Ridoux** indique qu'il n'est pas raisonnable et irréalisable d'estimer des prises accidentelles à l'échelle d'un seul site.

**M<sup>me</sup> Fanny Brivoal** ajoute que les prises accidentelles de cétacés ne pourront pas être reliées directement à une activité exercée dans le site Natura 2000, les navires étant très mobiles en mer.

**M. Jérôme Jourdain** propose de modifier le titre de cette sous-action pour éviter tout amalgame. L'objectif de cette sous action est bien d'évaluer les prises accidentelles des pêcheries exerçant une activité sur le site, à des échelles bien plus larges que le site du Plateau de Rochebonne. Cette évaluation ne peut que passer par le suivi des divers programmes et projets permettant d'évaluer les prises accidentelles de mammifères marins (projet de déclaration des captures accidentelles de mammifères marins, restitutions annuelles des campagnes « Obsmer », etc.).

**M<sup>me</sup> Amélie Boué** propose au chargé de mission Natura 2000 de vérifier la faisabilité de réaliser un plan d'échantillonnage Obsmer plus important sur le site du Plateau de Rochebonne.

- **Fiche action 4** : *Suivre la gestion du site avec les autres programmes et projets de recherche ayant un intérêt pour le site.*

**M<sup>me</sup> Amélie Boué**, indique que la science participative est une notion essentielle pour le site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne. En effet des programmes de science participative pourraient représenter pour les scientifiques et le gestionnaire du site une importante source d'informations et un moyen d'acquérir de nouvelles connaissances sur les habitats rocheux, les espèces d'intérêt communautaire et les activités pratiquées (fréquentation, etc.). Elle propose également d'ajouter à la

Charte Natura 2000 une recommandation portant sur la mutualisation des moyens à la mer (navires des professionnels pour embarquer des scientifiques, etc.).

**M<sup>me</sup> Anne-Laure Barillé** donne l'exemple du site Natura 2000 du Plateau du Four où des usagers du site (plongeurs) participent à un travail d'identification et de cartographie des macro-algues (laminaires, etc.). Elle propose de développer une interface numérique (site internet, etc.) permettant aux usagers de transmettre leurs données observées *in situ* (remplissage d'un tableau d'identification des espèces, etc.).

Les membres du groupe de travail choisissent de modifier le titre et le contenu de cette fiche action. Ils souhaitent une fiche action dédiée à la thématique « science participative ». Les autres sous-actions de la fiche action n°4 sont à replacer dans la fiche action n° 7 « Animation du site ».

- **Fiche action 5** : *Suivre l'évolution de l'ensemble des usages et de leur fréquentation du site.*

**M. François Colas** se dit satisfait de l'évolution de cette fiche action depuis le dernier groupe de travail. Sa rédaction est plus claire et répond aux attentes du groupe de travail.

- **Fiche action 6** : *Sensibiliser le grand public et les usagers du site aux richesses du site ainsi qu'à la démarche Natura 2000.*

**M. Jérôme Jourdain** indique que la sous-action 6.c n'est pas une priorité pour cette fiche-action, on doit cibler le suivi de la mise en œuvre de nouveaux outils pédagogiques et non forcément en créer de nouveaux pour le seul site du Plateau de Rochebonne.

**M. François Colas** partage ce commentaire en indiquant qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place de nouveaux outils de vulgarisation des informations scientifiques. Néanmoins il est nécessaire de promouvoir la biodiversité « locale » en communiquant mieux auprès des établissements scolaires, etc. (photographies locales de mammifères marins, de tortues Luth, etc.).

- **Fiche action 7** : *Animation et vie du site.*

**M. François Colas** propose de faire une sous-action dédiée au tableau de bord de l'aire marine protégée.

**M<sup>me</sup> Muriel Chevrier** et **M. Jérôme Jourdain** répondent que le tableau de bord constitue une sous-action de la fiche action n° 7. Ils précisent que le tableau de bord du site du Plateau de Rochebonne est à construire en étroite collaboration avec l'AAMP afin qu'il s'adapte et contribue au tableau de bord de l'AAMP.

- **Charte Natura 2000**

**M. Jérôme Jourdain** demande aux membres du groupe de travail s'ils ont des commentaires sur le projet de Charte Natura 2000 envoyé en document de travail.

Aucun commentaire des membres du groupe de travail.

**M. Jérôme Jourdain** propose aux membres du groupe de travail présents un délai supplémentaire pour faire part de leurs derniers commentaires sur les fiches actions (mises à jour) et la Charte Natura 2000. Il clôt le groupe de travail sur cette dernière précision et remercie ses membres pour leur participation.

Fin de la séance : 18h

Liste des présents/excusés :

<b>Prénom NOM</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>	<b>Emargement</b>
Olivier MUSARD	AAMP	Chargé de mission	<i>Excusé</i>
Anne-Laure BARILLE	Bio-Littoral	Directrice	<b>Présente</b>
Jérôme JOURDAIN	CNPMEM	Chargé de mission N2000	<b>Présent</b>
Perrine DUCLOY	CNPMEM	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
Pierre-Guy SAURIAU	CNRS, Université de La Rochelle	Chercheur	<b>Présent</b>
Vincent RIDOUX	CRMM	Professeur	<b>Présent</b>
Fanny BRIVOAL	CRPMEM Pays de la Loire	Coordinatrice pêche	<b>Présente</b>
José JOUINEAU	CRPMEM Pays de la Loire	Président	<b>Présent</b>
Laurie DURAND	CRPMEM Poitou-Charentes	Coordinatrice	<b>Présente</b>
Frédérique CHAUMEREUIL	DDTM 85 – SERN/NB	Chargée de mission N2000	<b>Présente</b>
Françoise GUIMAS	DREAL Pays de la Loire	Chargée de mission N2000	<b>Présente</b>
Muriel CHEVRIER	DREAL Poitou-Charentes	Chargée de mission N2000	<b>Présente</b>
Eric LE GALL	FFESSM	Représentant	<b>Présent</b>
Ségolène TRAVICHON	LPO	Chef de service espace protégé	<b>Présente</b>
Francois COLAS	AAMP	Chef mission d'étude PNM EGPC	<b>Présent</b>
André DUCHENE	UNAN	Représentant 17	<i>Excusé</i>
Delphine LEGUERRIER	DIRM NAMO	Mission de Coordination des Politiques de la Mer et du Littoral	<i>Excusée</i>
Amélie BOUE	LPO	Responsable de programme LPO	<b>Présente</b>
Pascal NAULLEAU	DDTM Vendée - DML	Chargé de mission environnement marin	<b>Présent</b>
Nolwenn GACE-RIMAUD	Pêcheurs de Bretagne	Représentante CCR Sud	<b>Par téléphone</b>

**- AVIS CSRPN -**

**Avis du CSRPN n° 2012-14**  
**sur le DOCOB du site du Plateau de Rochebonne FR5402012**

Le 6 décembre 2012

Le plateau de Rochebonne est un site très peu connu scientifiquement, difficile d'accès car les conditions, notamment la houle, sont très défavorables. Le nombre de jour d'accès est très réduit car il est nécessaire d'avoir un petit coefficient et un temps calme.

Ce site est situé à 100 km en mer en face de l'île de Ré. Il s'agit de pointements granitiques sous le niveau 0.

Le site Natura 2000 se situe à l'intérieur du périmètre de la ZPS « Pertuis charentais - Rochebonne » qui regroupe plusieurs ZSC marines côtières.

Le périmètre du site, de forme triangulaire, est issu de nombreuses discussions avec le préfet maritime de l'Atlantique et les acteurs. En effet, le CSRPN avait, lors de sa séance du 13 décembre 2007, validé la proposition issue de l'analyse du comité d'experts qui s'était au préalable réuni le 30 novembre 2007 qui consistait, sur des critères scientifiques, à étendre le site existant « Pertuis charentais » vers le large en intégrant le plateau de Rochebonne au titre de la directive habitats .

C'est un site récifal, habitat d'intérêt communautaire, en bon à très bon état de conservation, et rare pour cette côte.

Le document présenté est de bonne qualité.

### **Enjeux et actions**

Les enjeux de conservation sont d'assurer la conservation des habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Les enjeux socio-économiques sont de garantir la pratique d'activités socio économiques compatibles avec le maintien du bon état de conservation.

Les objectifs de développement durable sont notamment de :

- garantir le maintien ou la restauration des habitats, améliorer, préciser et entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs sur les habitats et habitats d'espèces.
- adapter et modifier les objectifs et les actions de gestion en fonction de l'évolution du degré de connaissance et de l'état de conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire.
- assurer la cohérence du site au sein du réseau Natura 2000 et autres politiques comme DCSMM
- impliquer les usagers du site dans une démarche éco responsable
- sensibiliser les usagers

- cadrer et suivre la mise en œuvre des actions de gestion.

Les fiches actions proposent notamment d'adapter le périmètre du site et d'améliorer les connaissances. La Fiche 3 présente 4 sous actions qui pourraient éventuellement (?) être fusionnées en une seule action.

La Charte Natura 2000 propose des engagements pour l'application de bonnes pratiques sur l'ensemble du site et des activités: prendre connaissance de la réglementation, contribuer à la connaissance...

Il sera nécessaire d'informer de la mise en œuvre de la Charte. Les recommandations ne doivent pas cibler que les touristes, l'activité de loisir étant peu présente, mais plutôt les activités professionnelles qui se pratiquent sur ce site.

### **Inventaires**

Concernant les inventaires biologiques, les inventaires ont été réalisés dans des conditions difficiles, en plongée par des bureaux d'étude. Le CSRPN note le faible nombre de poissons observés alors que c'est un site reconnu pour la pêche. Les échinodermes sont sensibles à la dessalure, ce qui expliquerait le peu de représentativité dans les pertuis.

Il est précisé qu'aucune prospection d'inventaire n'avait pour cible les poissons. En revanche, les observations étaient notées à chaque sortie. La pression d'observation a surtout porté sur les habitats. Ceci devrait être précisé dans le document, notamment dans le chapitre relatif à l'analyse écologique et fonctionnelle du diagnostic écologique.

L'habitat « 1170 – Récifs » du Plateau de Rochebonne présente un enjeu de conservation important au niveau local, régional et national (platiers à brachiopodes, par exemple) en raison du caractère exceptionnel de la richesse écologique de cet habitat et de son originalité. Il serait souhaitable d'évaluer l'impact réel des activités économiques sur l'ensemble du milieu pour déterminer leur influence sur la pérennité des écosystèmes du site

Toutefois, un des problèmes en milieu marin est que très peu d'espèces sont protégées, ou en liste rouge. Il existe seulement une liste d'espèces déterminantes ZNIEFF.

Au large, seuls les habitats récifs sont d'intérêt communautaire et pour les espèces Natura 2000, seuls les poissons amphihalins et certains mammifères marins ou tortues peuvent justifier la désignation de site. .

On notera la présence du grand dauphin et du marsouin commun.

L'esturgeon n'a pas été inventorié alors que sa présence est avérée.

### **Pressions**

Le site paraît peu dégradé malgré des pressions fortes. La pression de pêche est importante, on note que les efforts de pêche sont beaucoup plus importants autour du plateau qu'ailleurs.

Les activités de pêche professionnelle sont le chalut de fond, chalut pélagique, filet calé de fond, les lignes, les palangres de surface et de fond, mais on notera l'absence de casiers.

Les activités de loisirs sont la navigation de plaisance, la plongée sous marine, la pêche sous marine et la

pêche embarquée.

La cartographie de la pression de pêche concernant le chalut de fond devra être revue afin de considérer toute la zone sud. Le CSRPN s'étonne de l'absence de cette pratique au sud du plateau.

Le bruit généré par tous les navires à moteur (et pas seulement de plaisance) est identifié comme une source de dérangement. Le CSRPN demande de modifier la première phrase du paragraphe 3.4.1.3 du volume de synthèse en ce sens en supprimant « de plaisance ». L'impact du bruit sur la faune (poissons, mammifères marins, oiseaux) est mal connu, très peu de recherches ayant été effectuées sur les bruits sous-marins et peu de données étant disponibles sur le sujet. Ce sujet n'est pas spécifique au seul site du Plateau de Rochebonne et doit être traité de façon plus globale.

A noter que dès la création du comité de pilotage en avril 2010, les usagers du site ont souligné l'incohérence du périmètre Natura 2000 par rapport aux critères scientifiques ayant justifié sa désignation au titre de la directive « Habitat, Faune et Flore ». Le principal élément remis en cause est la non-intégration de la tête rocheuse « La Congrée » et des tombants rocheux au sud dans le périmètre du site.

L'adaptation du périmètre aux enjeux du site est indispensable pour permettre aux usagers d'être signataires de la Charte Natura 2000 en mer.

Enfin, le CSRPN indique que les éventuelles remarques qui seront émises par le comité scientifique et technique mis en place par l'agence des aires marines protégées dans le cadre du suivi du marché public portant sur la cartographie des habitats Natura 2000 marins devront être prises en compte dans le document d'objectifs.

**Avis CSRPN 2012-15:** Le CSRPN émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques précitées.

Le CSRPN insiste sur la nécessité d'étendre le périmètre, à minima sur l'ensemble du plateau rocheux.

Le Président du CSRPN

A handwritten signature in brown ink, appearing to read 'MS-3'.

Michel SEGUIGNES

**- DOCUMENTS D'INFORMATION -**



## Lettre d'information

### **Site Natura 2000 en mer Plateau de Rochebonne FR 5402012**

#### **1. Qu'est ce que Natura 2000 ?**

C'est un réseau de **sites naturels remarquables**, établi au niveau européen, en application des deux directives européennes « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore ».

L'objectif principal de ce réseau est de **favoriser le maintien de la biodiversité**, tout en tenant compte des exigences **économiques, sociales et culturelles**, dans une logique de **développement durable**.

#### **2. Comment sont désignés les sites Natura 2000 ?**

Il s'agit de sites dont la biodiversité est particulièrement intéressante. C'est donc sur des **critères scientifiques** que se fait le choix des espaces à intégrer au réseau. Au niveau local, c'est le préfet qui, après consultation des acteurs locaux, fixe les périmètres des sites.

#### **3. Le site du « Plateau de Rochebonne »**

Le plateau de Rochebonne a été désigné comme **Site d'Importance Communautaire (SIC)** au titre de la directive « Habitats Faune Flore » pour la présence de **l'habitat récifs** et de deux espèces de mammifères marins : le **Marsouin commun** et le **Grand Dauphin**.

Ce site est **exclusivement marin** et s'étend sur une superficie totale de **9 715 hectares** qui intègre la partie nord du plateau. Il est situé en Zone Economique Exclusive (ZEE), au large de l'île de Ré au centre du golfe de Gascogne, à 35 milles nautiques des plus proches côtes (voir cartes en fin de lettre).

Les enjeux de ce site seront définis via les diagnostics réalisés dans le cadre de **l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB)** (cf. point 5).

#### **4. Des habitats, des espèces et des activités humaines**

Le périmètre du site englobe un secteur de hauts-fonds du golfe de Gascogne avec des récifs hercyniens (constitué de granit et schiste) situés entre 3 et 5 m de profondeur et leurs tombants. Ces **eaux de faibles profondeurs** en mode exposé confèrent au site sa principale originalité du point de vue fonctionnel en hébergeant une **biomasse importante**, qui en fait un site de **forte productivité primaire**.

Cette zone est relativement peu connue du point de vue de la faune benthique et pélagique. Elle est toutefois fréquentée régulièrement par le **Grand Dauphin** (*Tursiops truncatus*) et le **Marsouin commun** (*Phocoena phocoena*) qui viennent s'y alimenter. Ces deux mammifères marins ont, entre autres, permis de désigner le site au titre de Natura 2000. Le Globicéphale noir (*Globicephala melas*) et le Dauphin commun (*Delphinus delphis*) sont potentiellement présents dans le secteur.

La distance du Plateau de Rochebonne à la terre (environ 35 milles nautiques) et la nature de ses fonds remontant près de la surface en font un **lieu naturellement sélectif** pour les activités maritimes.

En effet, situé en limite sud de la grande vasière du golfe de Gascogne (cf. carte de localisation *in fine*), celui-ci est un haut lieu mythique de la **pêche maritime professionnelle** : palangre, filet, chalutage, etc. font partie des métiers exercés sur le Plateau de Rochebonne.

Les faibles profondeurs des eaux situées au niveau des têtes de roches et de leurs tombants offrent à ce secteur une limpidité très prisée des **plongeurs de loisir**. Ainsi la **pêche récréative** se décline essentiellement par la pratique de la **chasse sous-marine**.

Egalement situé au large du grand port maritime de La Rochelle, **les transports maritimes de commerce** sont nombreux en périphérie de ce secteur.

### **5. Comment mettre en œuvre Natura 2000 sur le Plateau de Rochebonne**

Le Document d'Objectifs (DOCOB) est à la fois un document de **diagnostic** et un document d'**orientation** pour la gestion du site. Il fixe les **objectifs de développement durable** et détaille les **mesures de gestion** qui permettront de remplir ces objectifs. Pour cela, il existe plusieurs étapes indispensables à l'élaboration de ce DOCOB :

- 1- Dans un premier temps, un diagnostic **«écologique»** permet d'identifier et de localiser l'ensemble des habitats naturels et d'espèces présents sur le site afin de déterminer son **état de conservation**. Ce travail est actuellement réalisé par le bureau d'étude Créocéan (La Rochelle),
- 2- En parallèle, un diagnostic **«usages/activités»** permet de recenser et de décrire les différentes activités qui se tiennent sur le Plateau de Rochebonne (pêche professionnelle, récréative, plongées sous marine, etc.),
- 3- Ensuite, le croisement de ces deux états des lieux doit permettre d'identifier les **éventuelles interactions** entre les activités pratiquées et les habitats/espèces d'intérêt communautaire et, de définir les enjeux de développement durable,
- 4- Dans ce cas, une gestion du site doit être mise en place et des **mesures de gestion** sont alors définies dans le **DOCOB**. Elles peuvent être de nature variée (contractuelle, administrative ou réglementaire).

### **6. Qui décide des mesures de gestion ?**

Un comité de pilotage (COFIL) est un organe privilégié d'**échanges** et de **concertation**. C'est lui qui conduit l'élaboration du DOCOB du site, qui organise sa gestion et qui suit la mise en œuvre des actions décidées.

Le COFIL du site Plateau de Rochebonne est **présidé par le Préfet Maritime de l'Atlantique**. Dans cette instance de concertation sont représentées les parties prenantes du site : services de l'Etat, collectivités territoriales, socioprofessionnels et usagers, associations de protection de l'environnement et experts scientifiques.

Ce sont les **usagers** eux-mêmes qui doivent être force de propositions pour **définir des mesures de gestion adéquates**. Le préfet maritime valide en dernier lieu le DOCOB.

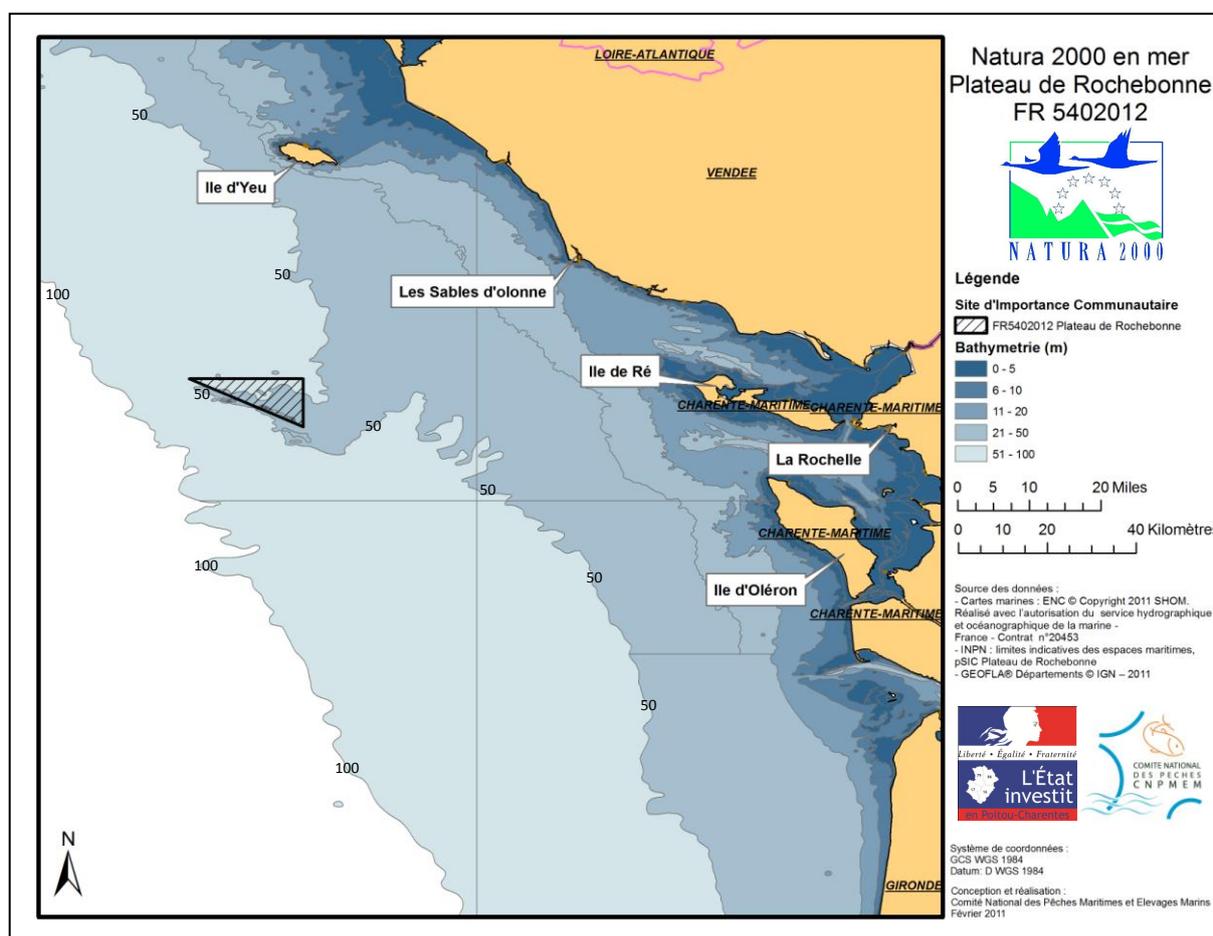
## 7. Quel est le rôle du Comité National des Pêches Maritimes et Elevages Marins ?

Le COPIL a désigné au mois d'avril 2010 l'**opérateur du site** en charge d'animer l'élaboration du DOCOB : le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNP MEM).

Cofinancé par la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement** (DREAL) de Poitou-Charentes, un **chargé de mission**, Jérôme Jourdain, a été recruté par le CNP MEM pour animer la démarche. Il est basé au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM, Sables d'Olonne).

Ce chargé de mission va animer le processus de concertation avec les différents acteurs en s'appuyant sur des **groupes de travail thématiques** (usages, patrimoine naturel, gestion) qu'il animera et dont il présentera les résultats au COPIL.

### Localisation du site Natura 2000 en mer Plateau de Rochebonne



**Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter :**

Jérôme Jourdain,

Chargé de mission Natura 2000 en mer *Plateau de Rochebonne*,

2 rue Colbert, 85100 Les Sables d'Olonne

06 07 17 74 82 / 02 51 22 31 57 ; Fax : 09 70 06 94 53

[jjourdain@comite-peches.fr](mailto:jjourdain@comite-peches.fr)

Site internet dédié : <http://plateauderochebonne.n2000.fr/>

- **Comment mettre en œuvre Natura 2000 sur le Plateau de Rochebonne ?**

Le Document d'Objectifs (DOCOB) est à la fois un document de **diagnostic** et un document d'**orientation** pour la gestion du site. Il fixe les **objectifs de développement durable** et détaille les **mesures de gestion** qui permettront de remplir ces objectifs. Pour cela, il existe plusieurs étapes indispensables à l'élaboration de ce DOCOB :

- 1- Dans un premier temps, un diagnostic «**écologique**» permet d'identifier et de localiser l'ensemble des habitats naturels et d'espèces présents sur le site afin de déterminer son **état de conservation**. Ce travail est actuellement réalisé par le bureau d'étude Créocéan (La Rochelle),
- 2- En parallèle, un diagnostic «**usages/activités**» permet de recenser et de décrire les différentes activités qui se tiennent sur le Plateau de Rochebonne (pêche professionnelle, récréative, plongées sous marine, etc.),
- 3- Ensuite, le croisement de ces deux états des lieux doit permettre d'identifier les **interactions** favorables ou défavorables des activités pratiquées sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et, de définir les objectifs de développement durable,
- 4- Des **mesures de gestion** sont alors définies dans le **DOCOB**. Elles peuvent être de nature variée : contractuelle, administrative ou réglementaire, de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques, de communication et de sensibilisation,...



- **Qui décide des mesures de gestion ?**

Le comité de pilotage (COFIL), dont la composition est arrêtée par le préfet maritime, est l'organe privilégié **d'échanges** et de **concertation**. C'est lui qui conduit l'élaboration du DOCOB du site, qui organise sa gestion et qui suit la mise en œuvre des actions décidées.

Le COFIL du site Plateau de Rochebonne est **présidé par le Préfet Maritime de l'Atlantique**. Dans cette instance de concertation sont représentées les parties prenantes du site : services de l'Etat, collectivités territoriales, socioprofessionnels et usagers, associations de protection de l'environnement et experts scientifiques.

Ce sont les **acteurs** eux-mêmes qui doivent être force de propositions pour participer à la définition **des mesures de gestion adéquates**. Le préfet maritime valide en dernier lieu le DOCOB.

- **Quel est le rôle du Comité National des Pêches Maritimes et Elevages Marins (CNP MEM) ?**

Le COFIL a désigné au mois d'avril 2010 la structure porteuse **opératrice du site** en charge d'animer l'élaboration du DOCOB : le CNP MEM.

La mission est cofinancée principalement par la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement** (DREAL) de Poitou-Charentes et un **chargé de mission**, Jérôme Jourdain, a été recruté par le CNP MEM pour animer la démarche. Il est basé au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM, Sables d'Olonne).

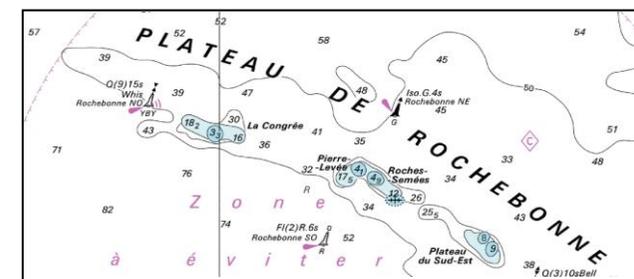
Ce chargé de mission va animer le processus de concertation avec les différents acteurs en s'appuyant sur des **groupes de travail thématiques** (usages, patrimoine naturel, gestion) qu'il animera et dont il présentera les résultats au COFIL.



## Natura 2000 en mer

Site FR5402012

## Plateau de Rochebonne



Ensemble, agissons pour protéger ses richesses !

Pour plus d'informations rendez-vous le site internet : <http://plateauderochebonne.n2000.fr/>

Votre contact :

**Jérôme Jourdain**

CNP MEM au COREPEM, 2 rue Colbert, 85100, Les Sables d'Olonne. 02/51/22/31/57 ; 06/07/17/74/82.

Mars 2011

- **Qu'est ce que Natura 2000 ?**

Un réseau européen de **sites naturels remarquables**, en application des deux directives européennes « Oiseaux » de 1979 et « Habitats Faune Flore » de 1992.

L'objectif principal de ce réseau est d'assurer le **maintien** ou la **restauration** des **espèces et des habitats d'intérêt communautaire** dans un **bon état de conservation**, tout en tenant compte des exigences **économiques, sociales et culturelles**, dans une logique de **développement durable**.

- **Comment sont désignés les sites Natura 2000 ?**

La désignation des sites Natura 2000 se base sur des **critères scientifiques** : un certain nombre d'espèces et d'habitats doivent être représentés de façon significative au sein du réseau. Au niveau local, pour les sites entièrement marins, c'est le **préfet maritime** qui, après consultation des collectivités et EPCI, transmet les périmètres des sites au Ministère en charge de l'environnement qui notifie la proposition à la Commission européenne.

- **Le site du « Plateau de Rochebonne »**

Le plateau de Rochebonne est désigné comme **Site d'Importance Communautaire (SIC)** au titre de la directive « Habitats Faune Flore » pour la présence de **l'habitat récifs** et de deux espèces de mammifères marins : le **marsouin commun** et le **grand dauphin**.

Ce site, **exclusivement marin**, s'étend sur une superficie totale de **9 715 hectares** qui intègre la partie nord du plateau. Il est situé en Zone Economique Exclusive (ZEE), au large de l'île de Ré au centre du golfe de Gascogne, à 35 milles nautiques des plus proches côtes (voir cartes ci-contre). Il est également inclus dans la Zone de Protection Spéciale (ou dans le site N2000) « Pertuis charentais – Rochebonne », désigné au titre de la Directive Oiseaux. Les enjeux de ce site seront définis via les diagnostics réalisés dans le cadre de **l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB)**.

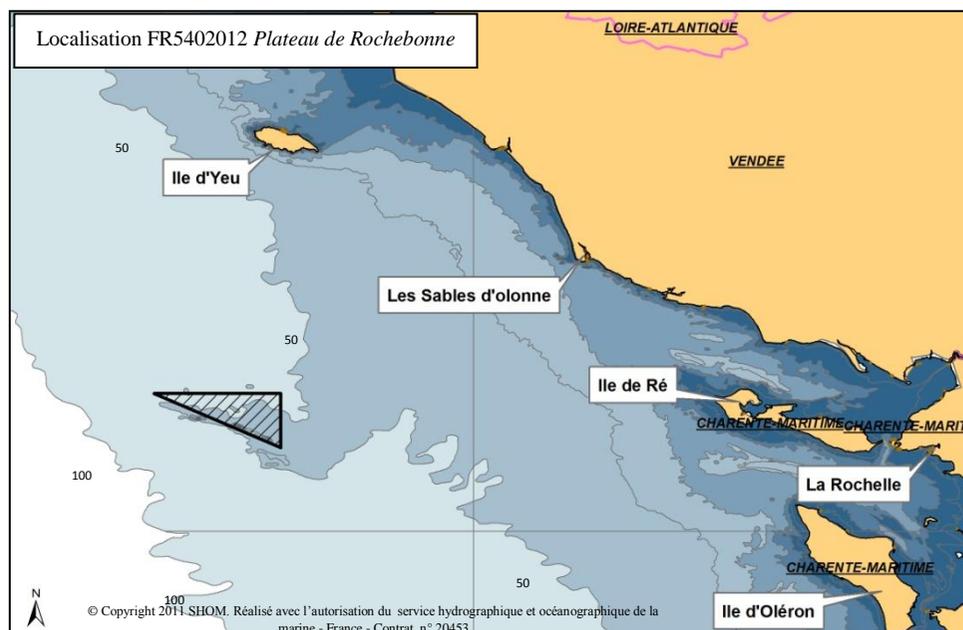


## Des habitats...

Le périmètre du site englobe un secteur de hauts-fonds du golfe de Gascogne avec des récifs hercyniens (constitué de granit et schiste) situés entre 3 et 5 m de profondeur et leurs tombants. Ces **eaux de faibles profondeurs** en mode exposé confèrent au site sa principale originalité du point de vue fonctionnel en hébergeant une **biomasse importante**, qui en fait un site de **forte productivité primaire**.

## Des espèces...

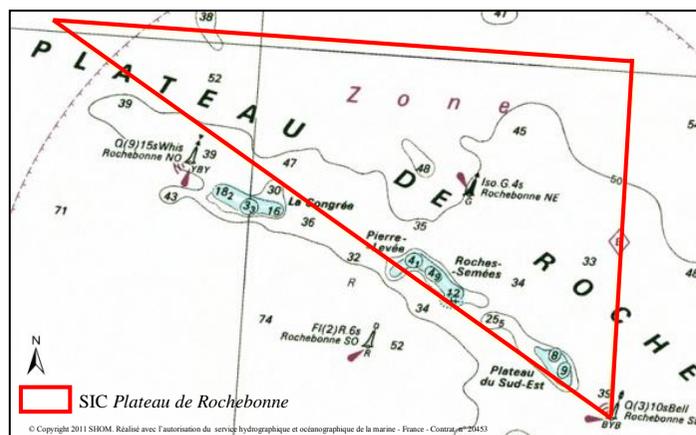
Cette zone est relativement peu connue du point de vue de la faune benthique et pélagique. Elle est toutefois fréquentée régulièrement par le **Grand Dauphin** (*Tursiops truncatus*) et le **Marsouin commun** (*Phocoena phocoena*) qui viennent s'y alimenter. Ces deux mammifères marins ont, entre autres, permis de désigner le site au titre de Natura 2000. Le Globicéphale noir (*Globicephala melas*) et le Dauphin commun (*Delphinus delphis*) sont potentiellement présents dans le secteur.



## Et des Hommes !

La distance du Plateau de Rochebonne à la terre (environ 35 milles nautiques) et la nature de ses fonds remontant près de la surface en font un **lieu naturellement sélectif** pour les activités maritimes.

En effet, situé en limite sud de la grande vasière du golfe de Gascogne, celui-ci est un haut lieu mythique de la **pêche maritime professionnelle** : palangre, filet, chalutage, etc. font partie des métiers exercés sur le Plateau de Rochebonne.



Les faibles profondeurs des eaux situées au niveau des têtes de roches et de leurs tombants offrent à ce secteur une limpidité très prisée des **plongeurs de loisir**. Ainsi la **pêche récréative** se décline essentiellement par la pratique de la **chasse sous-marine**.

Egalement situé au large du grand port maritime de La Rochelle, **les transports maritimes de commerce** sont nombreux en périphérie de ce secteur.



## → L'élaboration du document d'objectifs

Le Document d'Objectifs (DOCOB) est à la fois un document de **diagnostic** et un document **d'orientation** pour la gestion du site. Il permet **d'identifier les enjeux** du site et de définir les **objectifs de développement durable**. Il présente les **actions de gestion** à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Pour cela, plusieurs étapes indispensables à l'élaboration de ce DOCOB ont été réalisées :

- 1- Dans un premier temps, un diagnostic **« écologique »** a permis d'identifier et de localiser l'ensemble des habitats naturels et habitats d'espèces présents sur le site et de déterminer leur **état de conservation**. Cette étape a été réalisée dans le cadre du marché national porté par l'Agence des aires marines protégées intitulé « Inventaires biologiques et analyse écologique nécessaire à l'élaboration des DOCOB des sites marins Natura 2000 ».
- 2- En parallèle, un diagnostic **« socio-économique »** a permis de caractériser les différentes activités pratiquées sur le Plateau de Rochebonne (pêche professionnelle, récréative, plongée sous marine, etc.). Ce diagnostic a été réalisé par le CNPME.
- 3- Le croisement de ces deux états des lieux a permis de préciser les **interactions** favorables ou défavorables des activités pratiquées sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, **d'identifier les enjeux** et de **définir les objectifs de développement durable** pour un état de conservation favorable du site.
- 4- Des **fiches actions** ont été rédigées afin de lister les méthodes de travail et de concertation sur les sujets qui méritent des investigations complémentaires et des propositions d'actions pour les sujets les mieux maîtrisés.

## → La Charte Natura 2000 : outil de sensibilisation

La Charte Natura 2000 est un **outil d'adhésion au document d'objectifs d'un site**. Elle vise à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces pour lesquels le site a été désigné. La **signature de la Charte permet aux usagers d'un site de marquer leur engagement en faveur de Natura 2000** en assurant une gestion « compatible » de leur activité avec les objectifs du DOCOB. **Cette adhésion est volontaire et non rémunérée.**

La Charte Natura 2000 du Plateau de Rochebonne liste des **engagements généraux**, applicables à tout le site et à toutes les activités, et des **recommandations** permettant la mise en œuvre de bonnes pratiques sur le site. En d'autres termes, il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » la gestion passée qui permet de maintenir le site dans un bon état de conservation.

## → Quelle suite pour le document d'objectifs ?

La **mise en œuvre des actions de gestion** définies à l'issue de la concertation menée pour élaborer le document d'objectifs (DOCOB) sera **assurée par une structure animatrice**. La désignation de cette structure animatrice se fera lors de la première réunion du COPIIL d'animation.

Un **comité de pilotage d'animation du DOCOB** se tiendra annuellement pour suivre la mise en œuvre des actions de gestion. Ainsi, le DOCOB pourra être révisé si nécessaire.

Pour plus d'informations rendez-vous le site internet :

<http://plateaurochebonne.n2000.fr/>



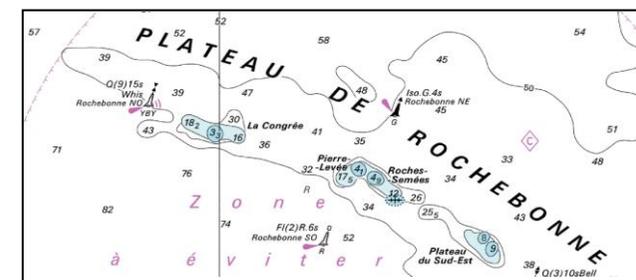
Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins  
134, Avenue de Malakoff, 75116 Paris  
Mél : [cnpmem@comite-peches.fr](mailto:cnpmem@comite-peches.fr)  
Tél 01.72.71.18.00. / Fax : 01.72.71.18.50.



# Natura 2000 en mer

Site FR5402012

## Plateau de Rochebonne



## Ensemble, agissons pour protéger ses richesses !

- Décembre 2012 -

## → Qu'est ce que Natura 2000 ?

« Natura 2000 » est un réseau européen de **sites naturels remarquables** créé pour mettre en application les exigences des directives européennes « Habitats, Faune et Flore » de 1992 et « Oiseaux » de 2009.

L'objectif principal de ce réseau est d'assurer le **maintien** ou la **restauration des espèces et des habitats d'intérêt communautaire** dans un **bon état de conservation**, tout en tenant compte des exigences **économiques, sociales et culturelles**, dans une logique de **développement durable**.

## → Comment sont désignés les sites Natura 2000 ?

Les sites Natura 2000 sont désignés sur des **critères scientifiques** : un certain nombre d'espèces et d'habitats doivent être représentés de façon significative au sein du réseau. Au niveau local, pour les sites entièrement marins (au-delà de la laisse de basse mer), le **préfet maritime** transmet le projet de désignation des sites (périmètre, FSD, synthèses du site, etc.) au Ministère en charge de l'environnement, qui notifie la proposition à la Commission européenne.

## → Le site du « Plateau de Rochebonne »

Le plateau de Rochebonne est désigné comme **Site d'Importance Communautaire (SIC)** au titre de la directive « Habitats Faune Flore » pour la présence de **l'habitat récifs** et de deux espèces de mammifères marins : le **marsouin commun** et le **grand dauphin**.

Ce site, **exclusivement marin**, s'étend sur une superficie totale de **9 715 hectares** qui intègre la partie nord du plateau. Il est situé en Zone Economique Exclusive (ZEE), au large de l'île de Ré au centre du golfe de Gascogne, à 35 milles nautiques des plus proches côtes. Il est également inclus dans la Zone de Protection Spéciale « Pertuis charentais – Rochebonne », désigné au titre de la Directive « Oiseaux ».

L'opérateur du site en charge de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) a été le **Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNP MEM)**. Cette mission d'élaboration du DOCOB s'est déroulée de novembre 2010 à décembre 2012 suite à la validation du DOCOB par le comité de pilotage et avis du CSPRN Poitou-Charentes.

## Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne a été réalisé sur la base des données bibliographiques et des données recueillies tout au long de la phase d'élaboration du DOCOB. Les têtes de roche du Plateau de Rochebonne constituent le **seul faciès de tombants profonds au large de la région Poitou-Charentes**. A ce titre, le site offre une **richesse biologique d'importance et un fort intérêt pour la faune et la flore benthique**, notamment les champs de laminaires, les éponges, les brachiopodes, etc. Les mammifères marins peuvent également s'y concentrer sans pour autant connaître leur zone d'origine. L'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire « Récifs » a été qualifié d'excellent au regard des prospections scientifiques menées entre 2010 et 2011 et inconnu pour les espèces d'intérêt communautaire du fait du manque de connaissances sur la quantification et l'aire de répartition des espèces.



## Le diagnostic socio-économique

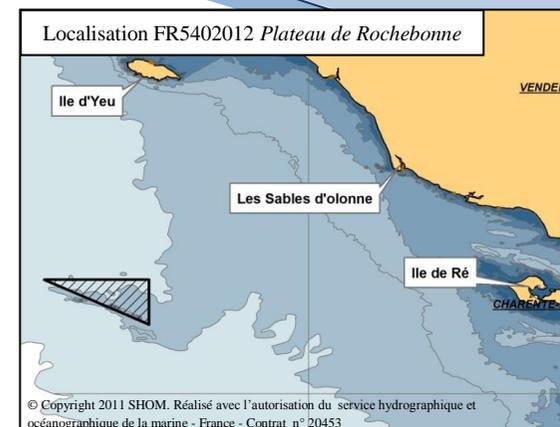


**Les activités pratiquées sur ce site sont peu nombreuses en termes de diversité et de fréquentation.** Elles sont exercées le plus souvent une seule partie de l'année ou en périphérie du périmètre Natura 2000, à l'image du transport maritime, à une fréquence relativement faible. La pêche professionnelle est l'activité la plus pratiquée sur le site. Cette limitation des activités humaines est principalement due à **l'éloignement du site à la côte et au caractère dangereux du secteur pour la navigation**. Le site est donc moins sensible aux activités que l'on retrouve plus communément en bande côtière.

## Les enjeux et objectifs de développement durable

L'objectif de Natura 2000 étant de maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats et espèces d'intérêt communautaire, les principaux enjeux de conservation du site du Plateau de Rochebonne sont le **maintien de l'habitat « 1170-Récifs » dans un état de conservation favorable et l'amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire du site**. Ces deux composantes ont donc été prises en compte pour définir les **objectifs de développement durable et les actions de gestion**. La mise en œuvre de bonnes pratiques et une sensibilisation des usagers du site et de la mer suffisent en général à concilier activités humaines et conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire d'un site.

**Aucun contrat Natura 2000 n'a donc été proposé.** Les actions de gestion reposent principalement sur de l'acquisition de connaissances et des actions permettant de maintenir un état de conservation favorable. Une **Charte Natura 2000**, annexée au DOCOB, propose aux usagers d'adhérer aux objectifs de maintien d'un bon état de conservation du site par des engagements généraux et recommandations applicables à l'ensemble du site et des activités pratiquées. Elle vise ainsi à **favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation** en « reconnaissant » la gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.



Retrouvez l'ensemble des enjeux, objectifs de développement durable et fiches actions dans le document d'objectifs du site Plateau de Rochebonne sur : [plateaurochebonne.n2000.fr](http://plateaurochebonne.n2000.fr)